



FÉVRIER
2025



Pologne, première armée d'Europe en 2035 ? Perspectives et limites d'un réarmement

Léo PÉRIA-PEIGNÉ
Amélie ZIMA

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n'est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.



Observatoire
des conflits futurs

FONDATION pour la RECHERCHE STRATEGIQUE ifri Institut français des relations Internationales

En partenariat avec



MARINE
NATIONALE



ARMÉE DE TERRE



ARMÉE DE L'AIR
& DE L'ESPACE



DGRIS
Direction générale des relations
internationales et de la stratégie
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

L'Observatoire des conflits futurs est un contrat-cadre pluriannuel d'études mené par un consortium réunissant la Fondation pour la recherche stratégique et l'Institut français des relations internationales sous le pilotage des trois états-majors d'armée.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 979-10-373-0985-3

© Tous droits réservés, Ifri, 2025

Couverture : Varsovie, Pologne, 15 août 2024 – Des militaires polonais présentent des chars K2 *Black Panther* sur Wislostrada dans le centre de Varsovie lors d'un défilé militaire le jour de l'armée polonaise © Dom Zara/Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Léo Péria-Peigné et Amélie Zima, « Pologne, première armée d'Europe en 2035 ? Perspectives et limites d'un réarmement », *Focus stratégique*, n° 123, Ifri, février 2025.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Focus stratégique

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection ***Focus stratégique***, d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, ***Focus stratégique*** fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de recherche sur la défense (LRD).

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Élie Tenenbaum

Rédactrice en chef adjointe : Amélie Férey

Auteurs

Léo Péria-Peigné est chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri où il travaille au sein de l'Observatoire des conflits futurs sur la prospective capacitaire en matière d'armement et sur l'emploi des systèmes d'armes à venir. Il travaille également sur les enjeux liés à l'industrie de défense.

Spécialiste des questions d'industrie de défense et sur la Turquie après un master en relations internationales et intelligence économique à Sciences Po Lille, il a rejoint l'Ifri début 2022 à l'issue de deux années dans le conseil et l'intelligence économique dans le domaine de l'armement et un passage au Commandement des opérations spéciales. Il a notamment écrit sur les stocks militaires, les drones et le *Zeitenwende* allemand. Il enseigne ponctuellement à Sciences Po Lille et Paris.

Amélie Zima est chercheuse au Centre des études de sécurité de l'Ifri où elle est responsable du programme sécurité européenne et transatlantique. Docteure en science politique de l'université Paris-Nanterre, sa thèse a porté sur le premier élargissement post-guerre froide de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et a reçu le premier prix de thèse de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Elle a été chercheuse associée au Cefres de Prague (Centre français de recherches en science sociales – unité CNRS-MEAE), à l'Institut d'études politiques de l'Académie polonaise des sciences (ISP-PAN) et chercheuse post-doctorale au Centre de civilisation française de l'université de Varsovie (OKF-UW). Avant de rejoindre l'Ifri, elle a été chercheuse spécialisée dans la sécurité européenne à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Elle a enseigné aux universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris-Nanterre et à Sciences Po. Ses travaux portent principalement sur l'OTAN, la Pologne et l'usage politique de l'histoire en relations internationales.

Résumé

Depuis 2022, en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Pologne s'est lancée dans un ambitieux programme visant à accroître de façon exponentielle ses capacités militaires. Consacrant plus de 4 % de son budget à la défense et ayant pour objectif de construire la première armée de Terre d'Europe, la Pologne s'impose comme une exception dans le paysage sécuritaire européen et comme l'un des acteurs majeurs de la zone euro-atlantique.

Cette montée en puissance s'inscrit et parachève une transformation quasi continue de l'outil militaire depuis la transition démocratique consécutive à la chute du mur de Berlin. À l'orée des années 1990, la Pologne a opéré une réorientation complète de l'ensemble de ses politiques. La chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) lui ont permis d'envisager son « retour vers l'ouest » symbolisé par l'adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en 1999 et à l'Union européenne (UE) en 2004. Depuis lors, la politique de défense de la Pologne s'est caractérisée par quelques grandes constantes, notamment l'importance de la relation transatlantique à travers l'OTAN et la relation bilatérale avec Washington qui ne connaît pas de véritables heurts ou éloignements depuis le début des années 1990. Une autre constante est l'investissement constant dans la défense, Varsovie considérant que sa sécurité doit aussi reposer sur un outil militaire crédible. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il faut comprendre la dynamique de réarmement amorcée depuis l'adoption de la Loi sur la défense de la Nation en février 2022.

Confrontée à une menace russe considérée comme majeure depuis l'annexion de la Crimée en 2014, la Pologne adopte une stratégie de montée en puissance militaire caractérisée par la masse et l'urgence des acquisitions, ainsi qu'une augmentation de ses effectifs afin d'atteindre les 300 000 militaires – professionnels, réservistes et volontaires – d'ici 2035. Ce réarmement privilégie les composantes aéroterrestres au détriment de la Marine qui reste un parent pauvre, Varsovie ne cherchant pas à développer un modèle d'armée complet. L'objectif est de construire une dissuasion conventionnelle crédible pour pallier l'absence de dissuasion nucléaire indépendante face à une Russie plus agressive que jamais.

Cet objectif est d'autant plus ambitieux qu'il se distingue d'une tendance européenne plutôt tournée vers la consolidation et le renforcement qu'à la massification des forces armées. Pour l'atteindre, la Pologne profite d'un consensus politique transpartisan ainsi que d'une forte

vitalité économique et industrielle. Elle souffre en revanche d'une démographique en berne susceptible de mettre à mal ses ambitions. Malgré tout, quand bien même celles-ci ne seraient qu'à moitié remplies, la Pologne disposerait déjà du premier outil militaire d'Europe dans le domaine aéroterrestre, renforcé et modernisé en profondeur. Cette évolution capacitaire devrait permettre à Varsovie de faire pencher le barycentre militaire européen en sa faveur devenant un acteur incontournable sur le théâtre est-européen et au sein de l'OTAN.

De son côté, la France renforce sa présence sur le flanc Est de l'Europe, réalisant son propre « pivot européen ». Bien qu'appuyé en priorité sur l'Estonie et la Roumanie, ce changement stratégique accorde une place croissante au partenariat avec la Pologne, bientôt enrichi d'un nouvel accord de coopération multi-domaine, le futur traité de Nancy, qui doit être signé courant 2025. Cette dynamique est indispensable pour la cohérence de la stratégie continentale de la France. Elle doit se renforcer afin d'associer durablement deux acteurs majeurs de la défense européenne dans un partenariat susceptible d'influencer l'architecture du continent.

Executive summary

Since 2022, in response to Russia's invasion of Ukraine, Poland has embarked on an ambitious program to increase its military capabilities exponentially. Devoting more than 4% of its budget to defense and aiming to build Europe's leading land army, Poland stands out as an exception in the European security landscape and as one of the major players in the Euro-Atlantic area.

This rise in power is part and parcel of an almost continuous transformation of the military since the democratic transition following the fall of the Berlin Wall. At the dawn of the 1990s, Poland underwent a complete reorientation of all its policies. The fall of the Berlin Wall and the collapse of the Union of Soviet Socialist Republics (USSR) enabled Poland to contemplate a "return to the West", symbolized by its accession to the North Atlantic Treaty Organization (NATO) in 1999 and to the European Union (EU) in 2004. Since then, Poland's defense policy has been characterized by a number of major constants, notably the importance of the transatlantic relationship through NATO and the bilateral relationship with Washington, which has seen no real clashes or drifting apart since the early 1990s. Another constant is the constant investment in defense; Warsaw considers that its security must also be based on a credible military tool. It is in this sense that we need to understand the rearmament dynamic that has been underway since the adoption of the law on the defense of the nation in February 2022.

Faced with a Russian threat considered to be major since the annexation of Crimea in 2014, Poland is adopting a strategy of military build-up characterized by the mass and urgency of acquisitions, as well as an increase in its manpower to reach 300,000 military personnel – professionals, reservists and volunteers – by 2035. This rearmament gives priority to air-land components to the detriment of the navy, which remains a poor relation, as Warsaw is not seeking to develop a complete army model. The aim is to build a credible conventional deterrent to compensate for the absence of an independent nuclear deterrent in the face of a Russia that is more aggressive than ever.

This objective is all the more ambitious in that it differs from a European trend that is more focused on consolidating and strengthening than on massing armed forces. To achieve it, Poland benefits from a transparent political consensus as well as strong economic and industrial vitality. On the other hand, it is suffering from a demographic slump that is likely to undermine its ambitions. However, even if these ambitions are

only half-fulfilled, Poland already has Europe's leading military air-land capability, which has been extensively strengthened and modernized. This development in capabilities should enable Warsaw to tip the European military barycenter in its favor, becoming a key player in the Eastern European theatre and within NATO.

For its part, France is strengthening its presence on Europe's eastern flank, creating its own "European pivot". Although based primarily on Estonia and Romania, this strategic shift gives increasing prominence to the partnership with Poland, soon to be enriched by a new multi-domain cooperation agreement, the future Treaty of Nancy, due to be signed in the course of 2025. This dynamic is essential for the coherence of France's continental strategy. It must be strengthened to bring together two major players in European defense on a long-term basis in a partnership capable of influencing the architecture of the continent.

Sommaire

INTRODUCTION	9
L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE LA POLOGNE DE 1989 À NOS JOURS.....	12
Du Pacte à l'Alliance : un nouveau cadre sécuritaire (1989-2008)	12
<i>Quitter le Pacte</i>	<i>12</i>
<i>Réformer les forces armées</i>	<i>15</i>
<i>S'engager aux côtés de l'allié américain : l'Irak et l'Afghanistan.....</i>	<i>20</i>
La montée des tensions (2008-2022)	24
<i>Les années Tusk : de la fin du service militaire à la montée des tensions sur le flanc Est (2007-2015)</i>	<i>24</i>
<i>Des troupes OTAN sur le territoire polonais : la mise en place de la présence avancée renforcée (eFP)</i>	<i>26</i>
<i>Entre fragilisation de l'armée et montée en puissance : des années PiS à la Loi sur la défense de la Nation (2016-2022)</i>	<i>28</i>
VERS 2035, BÂTIR UNE DISSUASION CONVENTIONNELLE CRÉDIBLE ...	39
Vue d'ensemble de l'effort de défense	39
<i>Une croissance des effectifs réelle mais pas uniforme</i>	<i>40</i>
<i>Un budget militaire record</i>	<i>46</i>
<i>L'évolution de la doctrine et des structures de commandement</i>	<i>49</i>
<i>La place de la Pologne dans l'OTAN</i>	<i>50</i>
<i>La question nucléaire.....</i>	<i>52</i>
Force terrestre : une modernisation quantitative et qualitative	54
<i>Vers un format à six divisions ?</i>	<i>54</i>
<i>Un renouvellement capacitaire quasi complet.....</i>	<i>56</i>
Force territoriale, doublon ou complément ?	64
Force aérienne, du MiG-29 au F-35	67
Force navale, le parent pauvre ?	75
Industrie de défense : vers l'autonomie ?	79
RECOMMANDATIONS : ANTICIPER LA BASCULE DES ÉQUILIBRES ...	84
Des relations bilatérales à renouveler ?	84
Coopérations et opportunités militaires et politiques	89
CONCLUSION	93

Introduction

Le 11 mars 2022, moins d'un mois après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Chambre basse polonaise (*Sejm*) adopte la Loi sur la défense de la Nation (*Ustawa o obronie Ojczyzny*). Ce texte acte le passage du budget de la défense nationale à un minimum de 3 % du produit intérieur brut (PIB) dès 2023, prévoit le doublement des effectifs des forces armées polonaises, jusqu'à 300 000 militaires, et crée une série d'outils financiers extrabudgétaires permettant d'atteindre voire de dépasser le seuil de 4 % du PIB. Adoptée à la quasi-unanimité, la loi s'inscrit dans un contexte sécuritaire dégradé pour la Pologne, confrontée aux conséquences de la guerre en Ukraine ainsi qu'à une guerre hybride de nature informationnelle, cyber et migratoire menée par le Bélarus et la Russie.

Cette loi se concrétise par une série de contrats passés avec des entreprises de défense, notamment américaines et sud-coréennes, portant sur des volumes capacitaires jamais vus en Europe depuis la fin de la guerre froide. En trois ans, la Pologne a annoncé l'acquisition à moyen terme de plus d'un millier de chars de combat, d'obusiers automoteurs et de blindés d'infanterie ainsi que plusieurs centaines de lance-roquettes. Ces achats massifs doivent permettre de remplacer les systèmes de l'époque soviétique dont une grande partie a été donnée à l'Ukraine dès les premiers mois du conflit¹. À ces chiffres extraordinaires pour une Europe habituée aux réductions de formats, viennent s'ajouter ceux des effectifs militaires. Les forces terrestres polonaises doivent ainsi passer de quatre à six divisions en moins de dix ans, tout en faisant passer chaque division de trois à quatre brigades chacune.

Cette croissance subite n'est pourtant pas le fruit d'une ambition apparue *ex nihilo* en février 2022, mais représente l'accélération d'un processus de modernisation et de croissance amorcé au milieu des années 2000 à la suite de l'attaque russe contre la Géorgie, et qui s'est poursuivi en 2014 après l'annexion de la Crimée. Ces événements consacraient déjà le retour de la menace russe pour la Pologne, qui militait alors pour une prise de conscience au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Cette dernière impliquait pour Varsovie une inflexion des tentatives de *Reset* américano-russe du président Obama en 2009 et franco-russe du président Macron en 2019, notamment via un déploiement de troupes sur le territoire des « nouveaux membres ». Déjà

1. Synthèse de l'aide polonaise à l'Ukraine, site de la présidence de la République polonaise, disponible sur : www.president.pl.

considérée comme le bon élève de l'OTAN avec un budget de défense supérieur à 2 % du PIB dès 2015, la Pologne a depuis cherché à se doter d'un outil de dissuasion conventionnelle, qui pallierait en partie son absence d'armes nucléaires. Le budget militaire polonais a ainsi été multiplié par trois, passant de 10,1 milliards de dollars en 2014 à 34,9 milliards en 2024. Quand bien même les différents objectifs ne seraient qu'à moitié atteints, Varsovie disposerait de capacités aéroterrestres sans égales en Europe, en mesure de faire de la Pologne un acteur militaire incontournable sur le continent d'ici 2035.

Alors que les puissances européennes occidentales peinent à renforcer leurs propres forces armées trois ans après le début du conflit, une Pologne ainsi réarmée pourrait faire évoluer en profondeur les équilibres continentaux face à la Russie. Varsovie se considérant comme un maillon indispensable de la chaîne transatlantique, elle pourrait aussi utiliser son nouveau poids militaire et diplomatique en Europe et au sein de l'OTAN, par exemple pour renforcer cette relation au détriment de positions plus souveraines défendues par la France.

Les ambitions polonaises font toutefois face à un certain nombre d'obstacles. Sur le plan budgétaire, la Pologne profite d'une croissance forte et stable depuis des années, permettant d'abonder les ressources étatiques pour investir dans la défense². Une variation à la baisse de cette situation exceptionnelle en Europe pourrait cependant fragiliser ce socle budgétaire indispensable. La démographie constitue l'autre frein majeur aux ambitions polonaises. Alors qu'elle approchait les 40 millions d'habitants à la fin des années 1990, la Pologne connaît un vieillissement inexorable et une baisse de sa population depuis le début du XXI^e siècle³, évolution traduite par une pyramide des âges de plus en plus déséquilibrée. Le faible taux de natalité et la proportion de plus en plus limitée de citoyens en âge de servir pourraient ainsi contrarier le projet d'une armée à 300 000 hommes.

À ces difficultés structurelles s'ajoutent des contraintes conjoncturelles, notamment la capacité à maintenir un consentement citoyen à des fortes dépenses de défense ou à développer une base industrielle et technologique de défense (BITD) en mesure de soutenir les ambitions capacitaires. Enfin, l'armée polonaise a pu être l'objet de luttes partisans tant au début des années 1990 que lors de la période récente du gouvernement du parti Droit et Justice (PiS, entre 2015 et 2023), marquée par des tendances autoritaires qui ont aussi affecté l'industrie de défense. La capacité des autorités politiques polonaises à ne pas politiser l'armée est donc une donnée fondamentale, constitutive du contrôle civil et démocratique sur le militaire, et indispensable pour réussir cette montée en puissance. À la fin de l'année 2024, ces difficultés restent cependant de

2. Données de la Banque mondiale, 2024, disponible sur : <https://data.worldbank.org>.

3. *Ibid.*

l'ordre du moyen terme et le réarmement polonais, déjà bien amorcé, devrait se poursuivre sur les prochaines années.

Partageant une histoire longue mais heurtée avec la Pologne, la France amorce de son côté un « retour à l'Est » remarqué⁴, qui doit prendre en compte l'ambition polonaise et ses réalisations, qui ouvrent aussi d'importantes perspectives de coopérations bilatérales mais aussi multilatérales, dans le cadre de l'OTAN, de l'UE ou du Triangle de Weimar. Face au faible nombre de publications francophones sur le sujet, la présente étude cherche à éclairer le public français sur l'évolution de la politique de sécurité et de défense polonaise depuis la fin de la guerre froide (I), puis à évaluer l'importance et la crédibilité du renforcement capacitaire amorcé en 2022 (II), avant de proposer une série de recommandations sur l'évolution de la coopération franco-polonaise (III).

4. É. Tenenbaum et A. Zima, « Retour à l'Est : la France, la menace russe et la défense du "Flanc Est" de l'Europe », *Focus stratégique*, n° 119, juin 2024, disponible sur : www.ifri.org.

L'évolution de la politique de défense et de sécurité de la Pologne de 1989 à nos jours

Depuis 1989, la Pologne a connu une profonde transformation, passant de pays du bloc communiste à membre de l'OTAN et de l'UE. Si des constantes peuvent être décelées dans la conduite de la politique de sécurité et de défense, telle que l'attachement à la relation transatlantique, clé de voûte de la défense polonaise, d'autres diffèrent en fonction de la couleur politique des gouvernements, notamment le rapport à l'UE ou au voisin allemand. Par ailleurs, cette transformation s'est opérée dans un contexte marqué par des problèmes de politisation des forces armées, particulièrement durant les années 1990, ainsi que durant la période de gouvernement PiS de 2015 à 2023, qui se distingue aussi par les dynamiques autoritaires. Enfin la construction de la politique de sécurité et de défense de la Pologne s'est opérée avec en toile de fond depuis la moitié des années 2000 la montée quasi continue des tensions avec la Russie.

Du Pacte à l'Alliance : un nouveau cadre sécuritaire (1989-2008)

Quitter le Pacte

Au début des années 1990, la Pologne, engagée dans sa transition démocratique à l'instar d'autres pays du bloc communiste, met en place des politiques dont l'objectif est de recouvrer son indépendance et sa souveraineté afin de réorienter ses alliances et d'envisager une adhésion aux institutions euro-atlantiques. Cela conduit à des changements majeurs dans tous les domaines de politiques publiques, de l'industrie à la défense en passant par l'éducation, la justice et la politique étrangère. Pour les gouvernements polonais post-1989, il s'agit alors d'accomplir une révolution copernicienne : construire un État de droit démocratique à économie de marché.

La Pologne adopte une politique dite de « petits pas » dont l'objectif est de surmonter le dilemme de l'encerclement par les voisins allemand et russe qui ont, par le passé, plusieurs fois envahi la Pologne, et transformer la position géographique désavantageuse du pays en un atout pour en faire

un pivot régional et éviter un nouveau démembrement⁵. Alors que la Pologne a été démantelée à trois reprises à la fin du XVIII^e siècle et disparaissant ainsi de la carte pendant plus de 120 ans, l'expérience du passé influence fortement la politique polonaise.

L'instauration de politiques souveraines suppose trois étapes essentielles :

- ▀ sécuriser la frontière polono-allemande ;
- ▀ dissoudre le Pacte de Varsovie ;
- ▀ obtenir l'évacuation des troupes soviétiques.

Ces étapes franchies, l'objectif est d'intégrer les institutions euro-atlantiques et refonder la coopération régionale via de nouvelles structures comme le groupe de Visegrád ou le Conseil des États de la mer Baltique. Varsovie se fixe ainsi des buts réalistes et s'attache à les franchir progressivement⁶. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'intégration atlantique où il faut « pas à pas » intéresser l'OTAN aux questions de sécurité de l'Europe centrale puis renforcer les liens de coopération avant d'envisager obtenir l'adhésion⁷.

Sécuriser la frontière avec l'Allemagne

Du côté de sa frontière occidentale, la Pologne travaille à la reconnaissance par l'Allemagne réunifiée de la ligne Oder-Neisse. Si le chancelier Kohl eut quelques propos malheureux sur la possibilité ouverte par la réunification de réviser les frontières, cette étape est fondamentale pour Varsovie. Sans le traité « 2+4 » signé en septembre 1990⁸, la Pologne aurait continué à craindre son voisin occidental, pesant sur la construction de sa politique extérieure et de sécurité. Avec le traité qui entérine la réunification en même temps de la ligne Oder-Neisse, une nouvelle dynamique entre les deux pays s'ouvre et se concrétise très rapidement par le soutien franc et massif de Berlin à l'adhésion polonaise à l'UE et l'OTAN. Il s'agit ainsi de réparer les passés douloureux, notamment l'occupation par les nazis de la Pologne. Ces négociations sont aussi révélatrices pour le gouvernement polonais de l'importance des États-Unis en Europe comme acteur majeur

5. K. Longhurst et M. Zaborowski, « The New Atlanticist: Poland's Foreign and Security Policy Priorities », *Chatham House Papers*, Hoboken (NJ), Blackwell Publishing, 2007.

6. *Ibid.*

7. Discours de Krzysztof Szukubiszewski devant le *Sejm*, le 21 janvier 1993, in J. Stefanowicz, *Polska-NATO, Wprowadzenie I, Wybór dokumentów, 1990-1997* [Introduction – sélection de documents, 1990-1997], ISP-PAN, 1997.

8. Le traité « 2+4 », ou traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, est un accord international entre les représentants des deux Allemagnes et les quatre puissances alliées de la Seconde Guerre mondiale (États-Unis, France, Royaume-Uni et URSS). Sa signature en septembre 1990 à Moscou ouvre la voie de la réunification allemande. Le traité fixe le statut international de l'Allemagne réunifiée et régleme le tracé des frontières extérieures, les appartenances aux alliances et les forces militaires.

de l'arène de sécurité européenne. À la suite des pressions exercées par les autorités américaines sur leurs homologues allemandes pour reconnaître la ligne Oder-Neisse, le gouvernement polonais se rend compte que la présence américaine peut contribuer à résoudre le dilemme de sécurité polonais⁹.

Dissoudre le Pacte de Varsovie

Cette étape s'avère plus ardue, mais le processus occasionne un rapprochement important entre les États d'Europe centrale, posant les bases d'une coopération régionale. Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie travaillent ainsi de concert arguant que la fin de la confrontation bipolaire permet d'envisager la fin du Pacte, ce qui était permis par son article 11. Les trois gouvernements veulent y procéder de façon pacifique afin de démontrer aux États occidentaux que la transition démocratique n'est pas un facteur de déstabilisation. L'objectif est aussi de ne pas fragiliser Mikhaïl Gorbatchev, ce qui aurait pu entraîner un regain des forces conservatrices à Moscou. Le coup de force soviétique contre la Lituanie en décembre 1990 convainc cependant Budapest, Prague et Varsovie de l'urgence à dissoudre le Pacte. La force de cette coalition vient des négociations sur le traité des Forces conventionnelles en Europe, signé en novembre 1990, où ces mêmes États ont déjà uni leurs forces face aux positions de l'URSS. En dépit des manœuvres dilatoires soviétiques, la dissolution est obtenue en juillet 1991 lors du dernier sommet du Pacte à Prague.

Ce succès commun de politique étrangère conduit les leaders politiques des trois États à officialiser leur coopération, créant le groupe de Visegrád qui est constitué en février 1991. Cependant, les premiers succès du groupe en matière de coopération régionale sont de courte durée, à cause de dynamiques politiques nationales défavorables comme l'élection en Slovaquie de Vladimir Mečiar qui développe des tendances autoritaires durant toutes les années 1990. D'autre part, les partenaires craignent que l'Occident freine l'intégration euro-atlantique des pays d'Europe centrale, s'ils disposaient déjà de leurs propres formats régionaux¹⁰.

Obtenir l'évacuation des troupes soviétiques

Toutefois, la dissolution du Pacte n'implique pas le départ des 50 000 soldats soviétiques présents sur le territoire polonais¹¹, pourtant demandé par le gouvernement de transition dès janvier 1990. Les négociations achoppent sur deux points : Moscou prétend ne pas pouvoir

9. K. Longhurst et M. Zaborowski, « The New Atlanticist: Poland's Foreign and Security Policy Priorities », *op. cit.*

10. J. Vargovčíková, « Le Groupe de Visegrad, 20 ans après », *Politique étrangère*, vol. 77, n° 1, Ifri, mars 2012.

11. R. Yakemtchouk, « Bases militaires et stationnement de troupes à l'étranger en temps de paix. Le cas de l'URSS/Russie », *Annuaire français de droit international*, vol. 40, 1994, p. 379-418.

évacuer les troupes avant 1994 et souhaite que la Pologne s'engage à ne pas rejoindre d'alliance qui serait perçue comme une menace par Moscou. La tentative de putsch d'août 1991 entraîne cependant le retrait de cette exigence puisque les dirigeants soviétiques nouvellement nommés hâtent la fin des négociations. L'accord entre la Russie et la Pologne est ainsi conclu en octobre 1991, prévoyant l'évacuation totale avant novembre 1992¹². Les négociations sont aussi accélérées par l'abandon mutuel des compensations : la Pologne ne demande pas de dédommagements financiers pour les dégâts occasionnés par le stationnement des troupes soviétiques ni la Fédération de Russie pour les installations militaires laissées sur le sol polonais. En outre, le traité russo-polonais de mai 1992 stipule qu'aucune des deux parties ne permettra à un État tiers d'utiliser son territoire à des fins hostiles. L'évacuation totale de la Pologne n'est toutefois réalisée qu'en septembre 1993, des civils et de soldats russes restant en Pologne pour superviser le rapatriement des troupes de l'ancienne République démocratique allemande (RDA).

Réformer les forces armées

Avant même d'envisager de rejoindre l'OTAN, la fin du régime communiste entraîne de profondes réformes des forces armées polonaises. Les premières réformes interviennent dès 1989 alors que ni l'URSS ni le Pacte de Varsovie ne sont dissous, dès les débuts de la transition démocratique. Le principal défi pour les armées des anciens pays du bloc communiste consiste à les dépolitiser et à les soumettre au contrôle civil et démocratique¹³.

Sous le régime communiste, la politique de défense était supervisée par le comité de défense du pays (*Komitet Obrony Kraju*, KOR), dirigé par le président du Conseil. Le ministre de la Défense était chargé d'appliquer les décisions de ce comité et avait le statut de chef des forces armées polonaises¹⁴. Après la transition démocratique, le président de la République devient le chef des armées. Les nouveaux dirigeants suppriment le contrôle du parti communiste sur les armées en dissolvant ses cellules ainsi que les postes politiques au sein de l'armée et en interdisant toute discrimination politique ou idéologique à l'égard des non-communistes. Ce processus est largement soutenu par les militaires, libérés des contraintes idéologiques. Enfin, un dernier problème est posé par la faiblesse des experts civils en matière de défense et de sécurité.

12. À titre de comparaison, la Hongrie et la Tchécoslovaquie furent évacuées dès 1991.

13. A. Zima, « Who Will Guard the Guards? Parliament Control and the Use of Force in CEE Countries », *The Journal of Power Institutions in Post-Soviet Societies*, n° 23, 2023.

14. M. Piekarski, *Ewolucja Sił Zbrojnych Rzeczypospolitej Polskiej w Latach 1990-2020 w Kontekście Kultury Strategicznej* [Évolution des forces armées de la République de Pologne entre 1990 et 2020 dans le contexte de la culture stratégique], Lubicka, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2022.

Les premières réformes cherchent à développer les compétences du Parlement sur les questions de défense : une commission est créée à la Chambre basse et le Parlement acquiert un droit de regard sur le budget, les ventes d'armes et les traités de paix. Les académies militaires, l'état-major et les services secrets sont placés sous le contrôle du ministre de la Défense ; les deux derniers sont purgés, tandis que les services secrets militaires sont démantelés. Finalement, seul un tiers des agents des services spéciaux conserve ses fonctions et plus de cent généraux ainsi que tous les officiers qui avaient participé à la proclamation et l'application de la loi martiale au début des années 1980 sont démis. L'institution chargée de la formation idéologique des soldats est aussi dissoute¹⁵. Pour pallier le manque de compétence civile, des programmes sont créés à l'Institut d'études politiques de l'université de Varsovie et à l'Académie militaire¹⁶.

Cependant, le contrôle civil sur le militaire achoppe sur un problème de politisation de la politique de défense, créé par la Petite Constitution de 1992. Adaptation de la Constitution communiste de 1952, elle n'instaure pas de claire répartition des pouvoirs entre les deux acteurs de l'exécutif, le président et le gouvernement. D'après le texte, le gouvernement doit obtenir l'accord du président pour nommer les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Ces prérogatives avaient été données au président, à l'époque le général Jaruzelski, et devaient permettre au parti communiste de garder le contrôle de ces ministères clés au cas où l'opposition démocratique gagnerait les élections.

Si le général Jaruzelski n'eut pas une lecture extensive de ces articles, ce n'est pas le cas de son successeur, Lech Wałęsa, leader de Solidarność devenu président, qui souhaite nommer ces ministres dit « présidentiels » sans l'accord du gouvernement. Par ailleurs le président Wałęsa politise et joue l'armée contre les gouvernements successifs. Ainsi, lors de l'épisode appelé « dîner de Drawsko », il demande aux soldats de voter à main levée contre la politique du ministre de la Défense Kołodziejczyk. Durant la campagne présidentielle de 1995, un membre de l'état-major organise une réunion pour Wałęsa dans une caserne et un amiral du ministère des Affaires étrangères menace les soldats d'être privés de leurs soldes s'ils ne votent pas pour Wałęsa²⁷.

Trois facteurs expliquaient ces tensions :

- l'instabilité des ministres de la défense : il y en a six entre 1992 et 1997 contre un seul chef d'état-major et deux présidents ;

15. J. Simon, *Poland and NATO: A Study in Civil-Military Relations*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2004 ; P. Latawski, « Democratic Control of Armed Forces in Poland: The Interplay of History, Political Society and Institutional Reforms », in A. Forster, T. Edmunds and A. Cottey, *Democratic Control of the Military in Postcommunist Europe*, New York, Palgrave MacMillan, 2001.

16. A. Zima, *D'ennemi à allié. L'adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque à l'Alliance atlantique (1989-1999)*, Lausanne, Peter Lang, 2019.

- le Parlement a été doté de compétences pour contrôler les forces armées mais les députés, notamment ceux issus de l'opposition démocratique, manquent de pratique et de connaissance, un point peu à peu résorbé par l'émergence de nouveaux talents civils ;
- la « guerre au sommet » entre les anciens leaders de Solidarność qui partagent des visions politiques différentes.

Ces tensions sont grandement résorbées après la victoire à l'élection présidentielle de l'ancien communiste réformateur devenu social-démocrate, Aleksander Kwaśniewski. La promulgation d'une nouvelle Constitution en 1997 partageant plus clairement les compétences entre le président, le gouvernement et le Parlement.

Le président est le chef des armées, qui approuve les stratégies de sécurité nationale et nomme le chef d'état-major et le commandant en chef en cas de guerre ainsi que les ambassadeurs. Le président réunit le Conseil de sécurité nationale (RBN) composé du Premier ministre, des ministres de la Défense, des Affaires étrangères, de l'Intérieur ainsi que des présidents des deux chambres et des leaders des groupes parlementaires mais pas du chef d'état-major, symbolisant la soumission de l'armée au pouvoir civil.

La conduite de la politique étrangère et de sécurité est assurée par le gouvernement via les ministres de la Défense et des Affaires étrangères. Le ministre de la Défense supervise le budget, gère les achats d'équipements militaires, l'enseignement des académies ainsi que la politique du personnel. En cas de conflit entre le président et le ministre, ce dernier peut souvent continuer à conserver les grandes orientations de sa politique car le ministère a la responsabilité de la planification annuelle budgétaire et peut prendre la majorité des décisions sans l'accord présidentiel.

Le Parlement enfin déclare la guerre, l'état d'urgence, vote les traités de paix, l'envoi des troupes à l'étranger et les mouvements de troupes sur le sol polonais. Ainsi la Constitution de 1997, toujours en vigueur, met fin institutionnellement et juridiquement au régime communiste en Pologne tout en stabilisant la répartition des compétences entre les différentes institutions politiques²⁹.

En raison de la « politique des petits pas » évoquée plus haut, les premières déclarations sur la possibilité d'une adhésion à l'OTAN ne datent que de septembre 1991 et l'inscription à l'agenda politique est faite au printemps 1992. Cependant, les autorités polonaises estiment que l'entrée dans l'OTAN est immédiatement possible puisqu'il ne s'agit que d'une décision politique contrairement à l'accession à l'UE où l'acquis communautaire doit d'abord être absorbé¹⁷.

17. A. Krzeczunowicz, *Krok po kroku. Polska Droga do NATO* [Pas à pas. Le chemin polonais vers l'OTAN], Cracovie, Wydawnictwo Znak, 1999.

Trois raisons motivent Varsovie : combler le vide sécuritaire régional, éviter tout risque de finlandisation et se protéger de la Russie toujours susceptible de retomber dans l'autoritarisme et l'impérialisme. La promulgation en 1993 de la doctrine russe dite de « l'étranger proche » fait ressurgir des inquiétudes au sein des anciens pays du bloc¹⁸. En dépit du grand enthousiasme qui suit la chute du mur de Berlin, l'accession de nouveaux membres ne figure pas à l'agenda de l'OTAN au début des années 1990. Alors que les pays d'Europe centrale demandent l'adhésion, l'Alliance propose des formes de coopération souples sans garantie de sécurité comme le Partenariat pour la paix. Une dynamique favorable se construit cependant dans la première moitié des années 1990, réunissant les pays candidats, des États membres ainsi que des chercheurs qui font de cette question l'objet d'un débat académique. Enfin, le secrétaire général de l'OTAN, l'Allemand Manfred Wörner, témoigne à plusieurs reprises de son engagement en faveur de l'élargissement.

La conjonction de ces facteurs aboutit à la publication d'une « Étude sur l'élargissement de l'OTAN » en 1995¹⁹. L'étude précise que l'élargissement doit être conforme au traité de l'Alliance, à la charte des Nations unies, aux documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et que les nouveaux membres doivent respecter les valeurs libérales et démocratiques ainsi que rendre leurs forces armées interopérables. Elle recommande toutefois que le stationnement de troupes sur le territoire des nouveaux membres ne soit pas une condition *sine qua non* de l'adhésion et que le déploiement des armes nucléaires reste inchangé.

Lors des négociations sur les configurations possibles d'élargissement, l'ensemble des Alliés s'accorde pour faire entrer le groupe de Visegrád. L'Allemagne, concentrée sur la réconciliation germano-polonaise, joue un rôle capital dans le sens d'un élargissement restreint alors que la France envisage une solution plus large, intégrant les candidatures roumaine et slovène²⁰.

Toutefois, la Pologne, comme les deux autres pays invités, n'est pas en mesure de remplir tous les critères militaires dressés par l'OTAN, supposant une rupture majeure des forces armées avec le modèle soviétique. L'équipement doit être rendu interopérable avec les forces des pays membres : pour cela, l'OTAN précise qu'il n'est pas nécessaire d'acheter du matériel occidental, mais seulement d'adapter les équipements soviétiques aux normes OTAN et tout particulièrement aux systèmes de communication. Les infrastructures doivent aussi être modifiées ainsi que

18. A. Zima, « La construction politique de l'atlantisme en Europe centrale », *Études internationales*, vol. 49, n° 2, 2018, p. 391-418.

19. Étude sur l'élargissement de l'OTAN disponible sur : www.nato.int.

20. A. Zima, « La fabrique de négociations. Le cas de l'élargissement de l'OTAN en 1999 », *Les Champs de Mars*, n° 31, 2018 ; A. Zima, *D'ennemi à allié*, op. cit.

les programmes des académies militaires. L'apprentissage de l'anglais doit être développé afin de permettre la communication au sein de l'OTAN. Enfin, la structure de l'armée doit être réformée en développant un corps de sous-officiers, là où le modèle soviétique optait pour une structure marquée par la prédominance des officiers supérieurs et des hommes du rang. Cette adaptation signifie une forte diminution du nombre de militaires, passant de 399 500 soldats en 1988 à 205 000 en 1999, au moment de l'entrée dans l'OTAN. La part du budget consacré à la défense décroît de 2,5 % du PIB en 1990 à 2,1% en 1999²¹.

L'Alliance accepte néanmoins ce manque de préparation, estimant qu'une mise aux normes prendrait trop de temps, pour un processus qui avait déjà trop duré. Par ailleurs, tous les pays invités remplissent les critères politiques, notamment la mise en place du contrôle civil et démocratique sur le militaire et des compromis sont donc faits en matière capacitaire²².

Des compromis sont également faits par les gouvernements des pays invités. Ils acceptent que l'OTAN ne stationne ni troupes, ni armes, ni infrastructures sur leurs territoires. Cette disposition n'est pas liée à l'élargissement *per se* mais aux négociations entre l'OTAN et la Russie sur l'Acte fondateur³⁶. Pour mener à bien sa politique de partenariat avec la Russie, l'Alliance déclare que son extension ne requiert pas une adaptation de son dispositif nucléaire et militaire, et que la défense des nouveaux États sera principalement réalisée grâce à l'interopérabilité³⁷. Aucun stationnement de forces de combat significatives ne doit être opéré sur le territoire des nouveaux Alliés :

« [...] dans le contexte de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat²³. »

Cependant le gouvernement polonais n'est pas favorable à cette clause qu'il cherche à faire amender ou supprimer depuis. Les discussions avec les autorités américaines furent houleuses et poussent la secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, à déclarer que « rien (ne se ferait) sans vous à propos de vous » [*nic o Was bez Was*]. Ainsi, les nouveaux membres de l'Alliance ont une trajectoire d'adhésion plus ardue et comportant moins de garanties de la part de l'OTAN que les membres plus anciens²⁴.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. Acte fondateur OTAN-Russie, disponible sur : www.nato.int.

24. A. Zima, « L'Acte fondateur OTAN-Russie, négociations et influence sur la politique d'élargissement de l'OTAN à l'Europe centrale », *op. cit.*

S'engager aux côtés de l'allié américain : l'Irak et l'Afghanistan

L'adhésion à l'OTAN en 1999 ouvre une période nouvelle pour la Pologne, qui ne se reconnaît plus de menace directe contre son territoire. Se considérant comme libérée de la pression russe par l'Alliance, Varsovie s'attache à développer une politique de sécurité résolument atlantiste et pro-américaine, l'OTAN et Washington étant considérés comme les meilleurs garants de la sécurité polonaise. Dans ce nouveau contexte stratégique, la Pologne cherche à renforcer son lien transatlantique par différents moyens. Cela passe tant par l'acquisition de matériel militaire auprès des États-Unis que par l'engagement dans des théâtres lointains d'opérations.

Guerre en Afghanistan : un engagement long et formateur

La guerre contre le terrorisme, décrétée à la suite des attentats du 11 septembre 2001, permet à la Pologne de faire valoir son statut d'allié modèle vis-à-vis des États-Unis. Les forces armées polonaises participent ainsi très tôt aux opérations américaines en Afghanistan en tant que membre très récent de l'OTAN, avec un contingent d'une centaine de militaires dès mars 2002. Ce chiffre stagne longtemps en raison de capacités polonaises de projection très limitée, se restreignant à l'engagement de forces spéciales. Force armée continentale vieillissante, bâtie sur la perspective d'un conflit avec l'OTAN jusqu'en 1989, l'armée polonaise voit aussi dans le conflit afghan l'occasion de se moderniser dans ses pratiques comme dans son matériel.

Du côté politique, l'engagement en Afghanistan reste peu populaire dans l'opinion publique malgré un relatif soutien initial, notamment en raison d'un contexte économique polonais difficile. Le gouvernement polonais reste cependant plus favorable à cet engagement, considéré comme une preuve de l'engagement polonais vis-à-vis des États-Unis, les deux partenaires négociant alors le possible déploiement d'installations antimissiles américaines sur le territoire polonais. Plus pro-américain que pro-européen, le PiS arrivé au pouvoir en 2005 s'est aussi montré favorable à l'accroissement de la présence polonaise en Afghanistan dans le cadre de l'OTAN.

Passant d'une centaine à plus d'un millier de militaires d'unités combattantes, et non plus seulement de soutien ou de protection, le contingent polonais s'est ainsi hissé parmi les plus importants de la

coalition²⁵. Entre 2002 et 2014, près de 30 000 militaires polonais ont ainsi servi en Afghanistan, y affrontant la réalité des opérations de contre-insurrection avec 44 militaires tués à partir de 2007 et plusieurs cas de civils tués en opération, comme à Nangar Khel en 2007 ou Kunduz en 2009.

Guerre en Irak : divisions et désillusions

La décision de Varsovie de soutenir l'invasion américaine de l'Irak illustre encore l'attachement polonais à la relation transatlantique – hors OTAN cette fois-ci, au détriment de ses rapports avec les nations d'Europe de l'Ouest, opposée à la guerre. La Pologne a alors été qualifiée de cheval de Troie américain par les gouvernements européens opposés au conflit. La logique des décideurs politiques est simple : soutenir les États-Unis en Irak est une démonstration de bonne volonté et d'utilité auprès du meilleur garant de la sécurité polonaise et correspond donc à l'intérêt national. En janvier 2003, le président Bush en visite à Varsovie déclarait qu'il n'avait « pas de meilleur ami que la Pologne en Europe », soulignant la logique de la décision polonaise²⁶.

L'opinion publique est cependant restée très réticente au sujet de l'Irak, une division utilisée par l'opposition de l'époque, évoquant les difficultés politiques à attendre pour le processus d'adhésion du pays à l'UE alors que le référendum sur l'adhésion devait avoir lieu quelques mois plus tard. Aux critiques, le gouvernement de l'époque avait alors répondu en invoquant la raison d'État tout en mettant en avant l'opportunité pour la Pologne de se montrer comme un partenaire responsable et efficace, et en adoptant une posture de « pont » entre les divergences au sein de l'OTAN. Choisir de soutenir Washington face à la fronde française et allemande a sans doute aussi affaibli le Triangle de Weimar, un affaiblissement aggravé ensuite par la déclaration du président Chirac sur les pays de l'Est qui avaient « manqué une occasion de se taire », critiquant leur « trop rapide réaligement sur la position américaine²⁷ ».

Pour les acteurs politiques polonais les plus fermement pro-américains, l'absence de soutien français et allemand à l'intervention en Irak soulignait leurs réticences à soutenir un allié attaqué, une réticence dont la Pologne elle-même risquait de faire les frais si elle renonçait à sa relation spéciale avec les États-Unis²⁸, faisant du conflit un test de solidarité à l'échelle de l'OTAN. La Stratégie nationale de sécurité de 2003 souligne ainsi l'importance de l'intervention polonaise en Irak comme une part

25. T. Zielinski, « Transformation of the Polish Armed Forces: A Perspective on the 20th Anniversary of Poland's Membership in the North-Atlantic Alliance », *Kwartalnik Bellona*, 2020, disponible sur : www.kwartalnikbellona.com.

26. J. Lubecki, « Poland in Iraq: The Politics of the Decision », *The Polish Review*, vol. 50, n° 1, 2005, p. 69-92.

27. J. Quatremer, « Jacques Chirac jette un froid à l'Est », *Libération*, 19 février 2003, disponible sur : www.liberation.fr.

28. J. Onyszkiewicz, « Egzamin z solidarnosci », *Polska Zbrojna, Zolnierz Polski*, février 2003.

cruciale du « capital de sécurité polonais ». Le discours du président polonais Kwaśniewski aux troupes en partance pour l'Irak prend même des accents dramatiques, évoquant l'abandon de la Pologne par ses alliées en 1939 et dressant un parallèle direct avec la situation du moment :

« Nous ne sommes pas des alliés qui abandonnons un ami dans le besoin, et cela nous garantit que nous ne serons pas abandonnés à notre tour et que nous pourrions compter sur le soutien américain²⁹. »

L'aspect transactionnel de l'engagement polonais en Irak a ainsi été souligné plus haut, témoignant des attentes de Varsovie. Si l'opinion publique polonaise est restée plutôt opposée à la participation à l'opération irakienne, cette opposition reste dissociée de l'appréciation générale sur les États-Unis, qui demeure la nation étrangère la plus appréciée dans le pays³⁰.

L'armée polonaise se déploie en Irak avec un contingent interarmes dont le pic atteint 2 400 militaires dès l'été 2003 avant de redescendre à 900 à son retrait en 2008. Les forces polonaises participent aux opérations d'invasion initiale, aux côtés des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie. L'armée polonaise est notamment responsable de la division multinationale centre-sud, regroupant des troupes d'une vingtaine de nations différentes, du Nicaragua à la Mongolie, un défi mêlant manque d'interopérabilité et divergences politiques puisque chaque contingent national reste soumis à des directives spécifiques³¹.

Irak et Afghanistan ont contribué à l'évolution de l'armée polonaise dans bien des domaines, de l'interopérabilité avec les partenaires de l'OTAN à l'adoption de nouvelles tactiques de combat et de procédures notamment médicales. Une partie du nouveau matériel acquis après 2000 a aussi connu son baptême du feu sur place, fournissant de précieux retours d'expérience. Le blindé à roues *Rosomak* a ainsi été pensé pour les contraintes et menaces spécifiques de ces opérations. C'est aussi en Afghanistan que les forces polonaises se sont familiarisées avec l'usage de drones aériens³². De même, les enseignements du terrain ont poussé à la création d'un commandement des forces spéciales regroupant les unités des trois branches en 2007. Comparée à celle de 2000, la nouvelle stratégie de sécurité nationale élaborée en 2003 se concentre sur les menaces non traditionnelles comme le terrorisme, les états voyous et la prolifération

29. A. Kwaśniewski, « Wystąpienie Prezydenta RP Aleksandra Kwaśniewskiego podczas uroczystości pożegnania żołnierzy sił głównych PKW udających się do Iraku » [Discours du président de la République de Pologne, Aleksander Kwaśniewski, lors de la cérémonie d'adieu des soldats des principales forces du contingent militaire polonais partant en Irak], *Gazeta Wyborcza*, juillet 2003.

30. CBOS, « Opinie o planach zbrojnej interwencji w Iraku » [Opinions sur les projets d'intervention armée en Irak], Komunikat z Badan, Varsovie, janvier 2003.

31. S. Carney, « Allied Participation in Operation Iraqi Freedom », Center of Military History, US Army, Washington D.C., 2011.

32. M. Piekarski, « A Story of Change, Poland's Armed Forces and the ISAF Operation in Afghanistan », *The Polish Quarterly of International Affairs*, vol. 23, n° 2, 2014.

d'armes de destruction massive. La menace d'un conflit à grande échelle en Europe est considérée comme disparue, mais l'importance du lien transatlantique est explicitée de manière claire : « l'OTAN et la coopération politique et militaire bilatérale avec les États-Unis constituent la plus importante garantie de sécurité extérieure et de développement pacifique de notre pays³³ ».

Avec l'arrivée au pouvoir du PiS, une nouvelle stratégie est rédigée en 2007, s'éloignant encore davantage des problématiques militaires passées au profit de ces nouvelles menaces³⁴. Créé en 2001, le PiS est un parti nationaliste, conservateur et eurosceptique, prônant une Europe des nations qui limiterait les transferts de souveraineté. Contrairement à la Plateforme civique (PO), plus austère, le PiS est favorable à une politique sociale plus généreuse estimant que la Pologne a désormais les moyens de financer un État-providence. Il dirige le pays de 2005 à 2007, puis de 2015 à 2023, et a obtenu à deux reprises la présidence : Lech Kaczyński de 2005 à 2010 et Andrzej Duda de 2015 à 2025.

Après un court répit à la suite du succès de l'invasion, le conflit devient cependant très impopulaire, notamment avec les premières pertes militaires en mai 2004. À cette impopularité s'est aussi ajoutée la déception liée à l'absence de véritable « retour sur investissement » des efforts polonais en Afghanistan et en Irak vis-à-vis des États-Unis. Les négociations échouent ainsi sur plusieurs sujets, allant de la présence militaire américaine en Pologne à une facilitation de l'obtention des visas américains pour les citoyens polonais³⁵. La Pologne fait aussi les frais de la politique de *Reset* tentée par le président Obama pour apaiser les relations américaines avec la Russie, conduisant à l'abandon du projet d'installation de défense antimissile américaine en Pologne évoqué plus haut. Au *Reset* vient s'ajouter l'annonce du pivot américain vers l'Asie, laissant présager une réduction de la présence américaine en Europe et, *in fine*, un affaiblissement à prévoir des garanties de sécurité américaines vis-à-vis de Varsovie, qui en avait pourtant fait un élément indispensable de sa stratégie. Dans le domaine économique, les attentes quant aux potentiels contrats liés à la reconstruction de l'Irak pour les firmes polonaises, déjà présentes dans le pays, ont aussi été déçues.

Ces déceptions coïncident avec l'élection du gouvernement libéral pro-européen de la PO en 2007 qui prône une nouvelle orientation en matière de politique étrangère et de défense. La Plateforme civique est un parti politique libéral-conservateur créé en 2001. Lors des élections générales de 2001, la PO est devenue le plus grand parti d'opposition, derrière l'Alliance démocratique de gauche (SLD), le parti de centre-gauche au pouvoir. La PO

33. *Strategia Bezpieczeństwa Narodowego RP*, déclaration du président Kwaśniewski, 8 septembre 2003.

34. *Strategia Bezpieczeństwa Narodowego Rzeczypospolitej Polskiej*, Warsaw, 2007.

35. J. Lubecki, « Poland in Iraq: The Politics of the Decision », *op. cit.*, p. 69-92.

est restée le deuxième parti lors des élections générales de 2005, derrière le parti national-conservateur PiS. Après l'effondrement de la coalition menée par le PiS en 2007, la PO a remporté les élections législatives et formé un gouvernement dirigé par Donald Tusk en coalition avec le Parti populaire polonais (PSL), un parti agrarien.

La montée des tensions (2008-2022)

Si l'atlantisme polonais connaît son apogée avec la participation de la Pologne à l'invasion américaine de l'Irak, plusieurs déceptions politiques ainsi que l'élection d'un gouvernement libéral pro-européen conduisent les responsables politiques polonais à infléchir la politique de défense. L'ambition est d'adopter une approche plus équilibrée et de promouvoir le développement des politiques de sécurité et de défense de l'UE, organisation dont la Pologne est devenue membre en 2004 sous la présidence Kwaśniewski. Cette période voit aussi le début de la détérioration de l'environnement de sécurité européen avec la guerre en Géorgie en 2008, suivie du conflit en Ukraine. L'espace post-soviétique entre la Russie et la Pologne devient ainsi un objet de lutte alors même que la Pologne adopte dès le début des années 1990 la doctrine ULB (Ukraine, Lituanie, Bélarus). Formulée dans les milieux d'immigration en France dans les années 1970, elle suppose l'abandon par Varsovie de ses prétentions territoriales sur ses voisins orientaux, le soutien à leur indépendance afin d'assurer la protection et la souveraineté polonaises et la coopération avec les démocrates russes. Le but est que cet espace ne constitue plus un enjeu de luttes entre la Pologne et la Russie.

Les années Tusk : de la fin du service militaire à la montée des tensions sur le flanc Est (2007-2015)

L'arrivée de la PO entraîne des changements majeurs dans la politique de défense et de sécurité. La Pologne se retrouve alors en situation de cohabitation puisque le président Lech Kaczyński, élu en 2005, est issu du PiS, ce qui induit des difficultés récurrentes liées au partage des pouvoirs.

Dans un premier temps, le service militaire est suspendu³⁶, une mesure effective en janvier 2010, afin de créer une armée professionnelle de 120 000 soldats, dont 30 000 réservistes. Dans l'esprit du gouvernement PO, une armée moderne dotée d'équipements complexes ne peut être constituée que de spécialistes et non de conscrits. Par ailleurs, le service militaire était très impopulaire, avec un fort taux d'évitement ce que les réformes sur sa durée ou le contenu avaient été impuissantes à modifier. Ainsi le service était passé de 24 mois en 1990 à 9 mois en 2008 et une

36. Loi de suspension du service militaire, votée le 9 janvier 2009 disponible sur : <https://isap.sejm.gov.pl>.

campagne, dite « citoyens en uniforme », lancée en 1998 avait eu pour ambition de réduire la rigueur de l'engagement et le droit des commandants à exercer des punitions physiques sur les conscrits.

Ensuite, la PO opte pour un rééquilibrage de la relation transatlantique par le développement de la politique de défense de l'UE (la Politique de sécurité et de défense commune, PSDC). Cette nouvelle orientation ne rompt pas fondamentalement avec la prépondérance accordée au lien transatlantique, mais considère qu'une contribution plus forte de l'UE à la défense est essentielle à l'équilibre des relations transatlantiques. Pendant la présidence polonaise de l'UE en 2011, le renforcement de la PSDC est ainsi l'une des principales priorités à l'agenda. En outre, la Pologne cherche à renforcer sa place au sein de l'UE en jouant l'une des cartes dont dispose le pays en tant que puissance militaire régionale. Néanmoins, cet engagement n'aboutit à aucune réalisation effective.

Par ailleurs, au cours des années 2000, les tensions entre la Pologne et la Russie se développent autour d'enjeux comme le bouclier antimissiles ou le gazoduc Nord Stream. Celui-ci, contournant les États d'Europe centrale, dont la Pologne, pour relier l'Allemagne et la Russie, est considéré par Varsovie comme une entorse à la solidarité européenne. La Russie fait aussi pression sur la Pologne en interdisant de façon récurrente l'importation de produits agricoles polonais pour des supposées raisons sanitaires. Les craintes polonaises ont aussi été attisées par l'installation de missiles balistiques 9K720 *Iskander* capables d'emporter des charges conventionnelles ou nucléaires à Kaliningrad à partir du milieu des années 2010 ou les exercices militaires Zapad (Occident) conjoints de la Russie et du Bélarus, d'autant plus que certains simulaient des attaques nucléaires contre Varsovie³⁷. Enfin le rôle de médiateur et de soutien des autorités polonaises dans les révolutions ukrainiennes va à l'encontre des intérêts russes³⁸. Pourtant, dans les années 1990, des gestes ont été faits afin d'aboutir à une normalisation des relations polono-russes. Ainsi le président Eltsine avait reconnu que le massacre de Katyn avait été commis par le Commissariat du peuple aux Affaires intérieures (NKVD), et cet événement a été commémoré conjointement par Vladimir Poutine et Donald Tusk en avril 2010³⁹. Une commission polono-russe d'historiens a aussi été chargée d'analyser les épisodes douloureux des passés communs afin de poser les bases d'une réconciliation.

Néanmoins, les gestes d'apaisement sont restés minimes et limités face à la montée des tensions, notamment après la guerre en Géorgie qui acte

37. « Russia "Simulates" Nuclear Attack on Poland », *The Telegraph*, novembre 2009, disponible sur www.telegraph.co.uk.

38. Le président polonais Kwaśniewski joua un rôle de médiateur lors de la révolution Orange (2004-2005). La Pologne apporta également son soutien aux forces pro-européennes lors de l'EuroMaïdan.

39. Les massacres de Katyn ont été commis en 1941 par le NKVD : environ 22 000 officiers polonais ont été exécutés.

une évolution significative de la posture stratégique polonaise face au retour de l'impérialisme russe. Peu présente, voire absente des revues nationales stratégiques de 2003 et 2007, la menace russe est clairement exprimée dans le *Livre blanc* polonais de 2013⁴⁰, un an avant l'annexion de la Crimée. Malgré une relative bonne santé économique, la Pologne restant relativement épargnée par la crise financière de 2008, la guerre en Géorgie ne conduit pas à réinvestir massivement dans la défense.

L'annexion de la Crimée et la guerre dans le Donbass ukrainien accélèrent la dynamique et conduisent la Pologne à reconsidérer son engagement pro-européen et à un regain d'intérêt pour l'OTAN. Dès 2014, le ministre de la Défense, Tomasz Siemoniak, demande le renforcement du flanc oriental et le stationnement permanent de forces de l'OTAN en Pologne tandis que le président Bronislaw Komorowski réclame un changement de doctrine de l'Alliance⁴¹.

Ces développements n'impliquent toutefois pas un désengagement complet de l'UE, mais plutôt la poursuite d'une division du travail entre les deux organisations. C'est ainsi que le Premier ministre Tusk souhaite la création d'une politique énergétique commune de l'UE pour contrer le chantage énergétique de la Russie. Enfin, pour faire face à ces menaces, le gouvernement Tusk lance un plan de modernisation militaire de plus de 91 milliards de zlotys (environ 21,5 milliards d'euros) pour la période 2014-2022⁴². Cependant ce plan n'est pas mis en œuvre en raison de la défaite de la PO aux élections législatives et présidentielles de 2015, qui ramènent le PiS au pouvoir.

Des troupes OTAN sur le territoire polonais : la mise en place de la présence avancée renforcée (eFP)

La victoire du PiS aux élections n'a pas d'incidence sur la volonté polonaise d'obtenir le déploiement d'une présence OTAN sur son territoire. Du côté de l'Alliance atlantique, un engagement est pris lors du sommet de Newport en 2014 pour apporter un soutien aux pays du flanc Est, concrétisé en 2016 à l'occasion du sommet de Varsovie. Si les participants prennent soin de ne pas présenter ce sommet comme un retour à la guerre froide, force est de constater que l'une des principales préoccupations sécuritaires de l'OTAN se trouve à nouveau en Europe orientale. De fait, la défense territoriale et la dissuasion redeviennent le cœur de métier de l'Alliance auparavant principalement préoccupée par des missions hors-zone en Irak ou en Afghanistan.

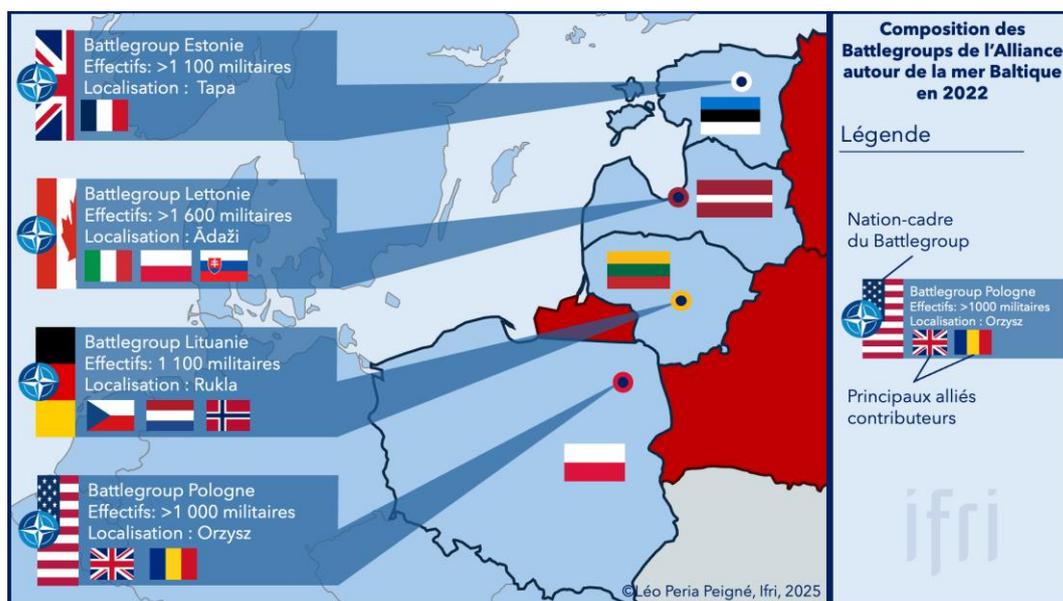
40. *Livre Blanc sur la sécurité nationale de la république de Pologne*, 2013, disponible sur : www.bbn.gov.

41. Conférence de presse du président Komorowski, mars 2015 disponible sur : www.president.pl.

42. Loi sur la modernisation de l'armée polonaise : <https://isap.sejm.gov.pl>.

La principale décision prise à Varsovie concerne l'Europe. Les membres de l'OTAN décident de renforcer leur présence militaire dans les pays du flanc Est, notamment les États baltes et la Pologne, en réponse à l'agressivité russe. Ce renforcement débute au cours de l'année 2017 avec le déploiement de quatre bataillons d'environ mille hommes en Lituanie (encadré par l'Allemagne et comprenant des troupes du Bénélux, de la France et de l'Italie), en Lettonie (sous commandement du Canada avec des contributions polonaises, portugaises et italiennes) et en Estonie (commandement britannique avec un contingent danois). Le bataillon localisé en Pologne est commandé par l'US Army, avec des troupes britanniques et canadiennes, et dispose d'un statut particulier puisque son chef est général de division américain lequel assure la coordination des opérations sur tout le flanc. Conformément aux conditions énoncées par l'Acte fondateur de 1997, aucune base permanente n'est établie et la présence des troupes s'effectue dans le cadre d'une rotation pour une durée indéterminée, tant que des menaces existeront sur le flanc Est.

Carte I-1 : Composition des Battlegroups de l'Alliance autour de la mer Baltique en 2022



Sources : Service de communication de l'OTAN.

Du côté des pays entrants dans l'OTAN, la demande d'une présence plus conséquente et durable est présentée par des membres du gouvernement comme un moyen de concrétiser une adhésion à l'OTAN restée jusqu'alors très politique. Ainsi la Pologne demandait depuis son adhésion le stationnement de troupes sur son territoire, une demande toujours écartée car contraire à l'Acte fondateur. Toutefois, le renforcement du flanc Est conduit à s'interroger sur la validité de cet Acte. Pour certains, tels le président polonais Andrzej Duda, cet Acte n'est plus valide car la Russie l'a alors déjà enfreint à deux reprises : en Géorgie en 2008 et en

Ukraine depuis 2014⁴³. Du côté français, l'Acte n'a pas été officiellement dénoncé. Enfin pour l'OTAN, ce sont aux États membres, dans leur ensemble, de se prononcer sur sa validité, son caractère de charte n'empêchant aucune action mais créant des limites cognitives à l'action de l'Alliance⁴⁴.

Entre fragilisation de l'armée et montée en puissance : des années PiS à la Loi sur la défense de la Nation (2016-2022)

Arrivé au pouvoir lors des élections législatives et présidentielles de 2015, le PiS reste en fonction jusqu'à sa défaite de l'automne 2023 face à une large coalition allant de la PO aux sociaux-démocrates. Cet intervalle est marqué par un renouveau de l'atlantisme polonais dans un contexte de menace russe exacerbée. Ce retour à Washington passe moins par un investissement de l'OTAN, où la position de Varsovie s'affaiblit, que par une orientation plus nettement anglo-saxonne qui s'incarne dans l'achat d'armement et la signature de traités de coopération de défense avec la Grande-Bretagne en 2017 et les États-Unis en 2019⁴⁵.

L'armée face aux dynamiques autoritaires

La politique étrangère et de sécurité du PiS peut être analysée comme ayant entraîné une détérioration du statut et du rôle de la Pologne, considérée jusqu'alors comme l'un des membres les plus importants de l'OTAN. Une métaphore d'un officier polonais permet d'illustrer cette détérioration :

« Quand j'y travaillais, nous avions un fauteuil et il était près de la cheminée. Je pense que maintenant non seulement nous sommes debout mais aussi quelque part près de la porte. »⁴⁶

L'armée polonaise a aussi été fragilisée par des actions ambivalentes d'Antoni Macierewicz, ministre de la Défense de 2015 à 2017 comme une descente de nuit avec quelques proches au Centre d'expertise et de contre-espionnage de l'OTAN à Varsovie (CEK) dans le but de saisir des coffres-forts, des dossiers et des archives⁴⁷. Par ailleurs, une enquête menée par le quotidien libéral *Gazeta Wyborcza* a révélé les relations du ministre avec d'anciens membres des services secrets de l'époque communiste mais aussi

43. Interview du président Duda, Rzeczpospolita, juillet 2016.

44. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

45. A. Zima, « When Defence Cooperation Meets Political Uses of the Past: British-Polish Relations in Times of Brexit », *European Review of International Studies*, vol. 7, n° 2, 2020, p. 28-51 ; A. Zima, « The Polish Atlantism in the Trump Era: From Worries to Honeymoon? », in M. Quessard, F. Heurtebize et F. Gagnon (dir.), *Alliances and Power Politics in the Trump Era: America in Retreat*, New York, Palgrave MacMillan, 2020.

46. Témoignage d'un général polonais ayant été inséré trois ans dans les structures de l'OTAN, « NATO nie ma zgody », *Polityka*, avril 2017.

47. *Ibid.*

avec un ancien sénateur américain devenu lobbyiste pour Lockheed-Martin et ayant des liens avec les mafias russe et italienne de New York ainsi qu'avec les services de contre-espionnage militaire russe⁴⁸. En 2006 déjà, alors qu'il était ministre de la Défense du premier gouvernement PiS (2005-2007), il avait publié un rapport sur la liquidation du service militaire d'information et demandé une traduction en russe. Si la liquidation du service faisait consensus, la publication et la traduction du rapport, qui aurait dû être classé secret-défense, a été critiquée car elle révélait le nom d'agents polonais, les détails d'opérations en cours et les méthodes de travail des services. Au sein de l'OTAN, cette décision de Macierewicz s'était heurtée à une complète incompréhension⁴⁹.

La gestion des armées a aussi souffert des dissensions entre le président Duda et le ministre Macierewicz. Celles-ci ont empêché toute nomination de généraux entre juillet 2017 et février 2018 : alors que l'armée polonaise devait alors compter une centaine de généraux, ils n'étaient que 65 en janvier 2018 et aucun n'avait quatre étoiles⁵⁰. Cette gestion tendue des forces militaires s'est répercutée sur la modernisation des armées, dont les programmes sont repoussés tout au long de la période, faute d'accord ou de moyens alloués. Considérant comme irréalisables les prévisions du plan de modernisation de la PO annoncé en 2014, le nouveau gouvernement PiS les revoit à la baisse et prévoit de consacrer 72 milliards de złoty (17 milliards d'euros) pour la période 2017-2022. Successeur de Macierewicz, Mariusz Błaszczak annonce aussi d'importants retards dans la livraison de nouveaux chars, véhicules de transport de troupes et des canons automoteurs⁵¹. La modernisation de l'armée de l'Air a également pris du retard, faisant se côtoyer MiG-29, Su-22 et F-16.

Dans le domaine terrestre, ces retards peuvent être en partie expliqués par la création de la Garde territoriale (*Wojska Obronna Terytorialna*, WOT), considérée comme la cinquième branche des forces armées⁵². Formée de personnels civils, celle-ci doit assister les militaires en cas de conflit ou de catastrophe naturelle, défendre la Pologne contre des tentatives de déstabilisation et désinformation, et œuvrer à l'accroissement du sentiment patriotique. Abondamment promue par Macierewicz, la WOT devait compter près de 54 000 hommes en 2019, mais ce volume n'a pas été atteint, puisque les chiffres officiels mentionnent alors 20 000 volontaires. D'autres estimations officieuses avancent des effectifs entre 8 000 et

48. T. Piątek, *Macierewicz i jego tajemnice* [Macierewicz et ses secrets], Arbitor, 2016.

49. « Pologne, les accointances russes d'un ministre-clé », *Le Monde*, juillet 2017.

50. « Krajobraz po Macierewiczu w dziejach wojska polskiego » [Le paysage de l'armée polonaise après Macierewicz], *Gazeta Wyborcza*, janvier 2018.

51. « Błaszczak o wojsku. Modernizacja armii – bez konkretów, opóźniona obrona terytorialna » [Błaszczak à propos de l'armée. La modernisation de l'armée : rien de concret et des retards pour la défense territoriale], *Gazeta Wyborcza*, juin 2018.

52. Présentation de la WOT disponible sur : www.mon.gov.pl.

13 000, repoussant l'opérationnalisation de la WOT à 2025⁵³. Enfin, son budget est de 580 millions de zlotys (135 millions d'euros), supérieur à ceux de la Marine nationale et des forces spéciales.

La WOT a aussi fait l'objet d'un certain nombre d'instrumentalisations politiques problématiques. Dès 2016, la PO a reproché au PiS de s'approprier cette force nouvelle, voire d'en faire sa « milice privée⁵⁴ », utilisée notamment lors de « pique-nique » patriotiques organisés par le PiS lors de campagnes électorales. De manière similaire, des connexions ont été pointées entre la WOT et des groupes paramilitaires auto-organisés considérés comme proches du PiS ou des milieux de droite radicale⁵⁵.

La WOT a aussi été accusée de recevoir un traitement privilégié de la part du PiS, au détriment d'autres branches traditionnelles des forces armées et notamment des forces terrestres en termes de salaire ou de fléchage de l'équipement. Cette sensation de favoritisme a été accentuée par des déclarations comme celle du ministre Macierewicz, déclarant que la WOT était « la branche la plus importante des forces armées », justifiant un traitement de faveur. Ce relatif déséquilibre a cependant entraîné des conséquences plus lourdes puisque les conditions de salaire plus attractives de la WOT auraient drainé une partie des cadres des forces armées alors même que celles-ci sont amenées à croître, causant un déficit de cadres formés dans une armée elle-même en pleine croissance⁵⁶. D'autres déclarations du ministre Macierewicz ont soulevé des inquiétudes sur la finalité réelle de la WOT, notamment sur le fait que sa fonction devrait être « de renforcer les valeurs patriotiques et les valeurs chrétiennes des forces armées polonaises⁵⁷ ».

En outre, l'armée a aussi subi des pressions pour ne pas participer à des événements caritatifs comme le Grand orchestre de charité de Noël (*Wielka Orkiestra Swiatecznej Pomocy*) dont le but est de récolter des fonds pour le système de santé polonais, notamment à destination des unités pédiatriques. Les dirigeants du PiS ont justifié cette position en déclarant qu'aucune action ne devait être entreprise si elle n'était pas rentable économiquement pour le ministère de la Défense nationale, le vice-ministre ajoutant qu'il valait mieux donner aux organisations catholiques. Si aucune interdiction formelle n'a été émise, un député PiS a

53. « Błaszczak o wojsku. Modernizacja armii – bez konkretów, opóźniona obrona terytorialna » [Błaszczak a propos de l'armée. La modernisation sans précisions et des retards dans la défense territoriale], *Gazeta Wyborcza*, juin 2018.

54. C. Davies, « New Polish Military Force Worries Political Opposition », Politico, novembre 2016, disponible sur : www.politico.eu.

55. D. Flis et A. Gielewska, « Pro-defense Organizations Want Real Guns », VSquare, janvier 2019, disponible sur : <https://vsquare.org>.

56. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

57. C. Davies, « New Polish Military Force Worries Political Opposition », *op. cit.*, p. 50.

menacé de licenciement tout agent de la fonction publique qui y participerait⁵⁸. La même consigne a été diffusée par le ministre PiS⁵⁹.

L'ensemble de ces tensions a entraîné des démissions et des limogeages : près de 40 généraux et 300 officiers ont quitté leurs fonctions dont le chef d'état-major, le chef des forces spéciales et le commandant opérationnel des forces armées. La vague de départ a débuté après le sommet de l'OTAN de Varsovie en juillet 2016 auquel la plupart des généraux souhaitaient participer par sens du devoir⁶⁰. À ces démissions, se sont ajoutées des limogeages comme celui du général Janusz Bojarski qui commandait le Collège de défense de l'OTAN à Rome depuis 2014 et a été versé dans la réserve en 2016⁶¹, et celui de l'ambassadeur Jacek Najder qui représentait la Pologne auprès de l'OTAN depuis 2011 et qui a été suspendu en décembre 2016⁶². Le remaniement ministériel de l'hiver 2017 n'a que partiellement remédié à ce problème avec la nomination d'un nouveau Premier ministre, Mateusz Morawiecki, et le remplacement des personnalités les plus controversées comme le ministre de la Défense nationale⁶³. Si 14 nouveaux généraux ont été nommés, les versements dans la réserve se sont poursuivis⁷⁵.

Ces démissions et limogeages ont posé un problème d'encadrement et d'affaiblissement des forces armées, le personnel démissionnaire ou limogé ayant été formé dans les académies des pays de l'OTAN et étant reconnu pour ses expériences au sein de l'Alliance atlantique et de théâtres comme l'Irak ou l'Afghanistan. De plus, ces tensions sont intervenues à un moment où la Pologne considérait déjà que sa sécurité était menacée, depuis l'annexion de la Crimée par la Russie, créant une situation de vulnérabilité problématique. Il y a donc là un paradoxe car cette perception de l'insécurité s'accompagne d'un affaiblissement des structures en charge de la politique de défense et d'un appel aux forces alliées.

La Loi sur la défense de la Nation

Après une brève éclipse, la Russie est redevenue la principale préoccupation sécuritaire polonaise. Dans la stratégie de sécurité de 2017, la « politique agressive de la Fédération de Russie » est ainsi le premier titre du chapitre sur les « Principales menaces et les principaux défis ». La Russie y est

58. « Dlaczego służby mundurowe nie grają już z WOŚP? » [Pourquoi les services en uniforme ne participant plus à l'Orchestre?], Onet Wiadomości, janvier 2019. Des militaires ont continué à participer à titre privé sans porter l'uniforme.

59. « Dlaczego PiS tak bardzo nie lubi WOŚP ? » [Pourquoi le PiS déteste à ce point l'Orchestre], Polityka, janvier 2018.

60. « Krajobraz po Macierewicz w dziejach wojska polskiego » [Le paysage de l'armée polonaise après Macierewicz], *Gazeta Wyborcza*, janvier 2018.

61. Communiqué du ministère de la Défense : www.mon.gov.pl.

62. Interview de Jacek Najder, *Gazeta Wyborcza*, mai 2017.

63. « Mariusz Błaszczak zwalnia generałów. W przeciwieństwie do Macierewicza robi to w białych rękawiczkach » [Mariusz Błaszczak limoge des généraux, mais contrairement à Macierewicz, il le fait en gants blancs], *Gazeta Wyborcza*, juin 2018.

considérée comme la principale source d'instabilité dans le voisinage oriental, en raison de l'annexion de la Crimée, des conflits gelés en Transnistrie et dans le Caucase, ainsi que de la dépendance du Bélarus à l'égard des autorités russes et de ses tentatives de déstabilisation :

« De nombreux acteurs extérieurs, en particulier la Fédération de Russie, poursuivront leurs actions visant à stimuler les conflits internes au sein de l'OTAN et de l'UE afin d'affaiblir leur cohérence. Ces efforts se manifesteront par des tentatives de diminution de la coopération transatlantique et de la présence militaire américaine en Europe. »⁶⁴

Cette rhétorique est reprise dans la Stratégie de sécurité nationale de 2022 qui précise que :

« la menace la plus sérieuse est représentée par la politique néo-impérialiste de la Fédération de Russie, mise en œuvre aux moyens de la force militaire. L'agression contre la Géorgie, l'annexion illégale de la Crimée et les actions dans l'est de l'Ukraine ont violé les principes fondamentaux du droit international et sapé les piliers du système de sécurité européen. »⁶⁵

Le document rappelle aussi que la Russie conduit des exercices militaires dont les scénarios simulent des conflits avec l'OTAN et mène un sembl d'actions sous le seuil notamment en développant des actions hybrides déstabilisatrice (cyberattaque, désinformation...). De fait, en Pologne, le basculement de février 2022 ne constitue pas tant une surprise que la confirmation d'un tournant amorcé depuis plusieurs années.

Cependant, une mesure inédite est annoncée par le gouvernement PiS à l'automne 2021 : une loi dite de défense de la Nation pour renforcer les capacités de défense nationales⁶⁶. Le texte est présenté au vote en mars 2022. Votée à la quasi-unanimité à la chambre par 450 députés, contre seulement cinq absentions, ce texte de 500 pages remplace quatorze lois préexistantes, prévoit une augmentation de la taille de l'armée à 300 000 soldats, dont 50 000 dans les forces territoriales. Cet effort doit être financé par une augmentation des dépenses militaires à 3 % du PIB à partir de 2023⁶⁷ ainsi que la création du Fonds de soutien aux forces armées abondé par de la dette, des obligations et les recettes issues de la location de terrains d'entraînement aux forces armées étrangères. Ce fonds a un caractère extra-budgétaire et doit donc permettre de financer tout investissement prévu qui ne rentrerait pas dans la limite du budget ou des limites européennes d'endettement. Elle consacre aussi une réforme de la

64. Toutes les citations sont tirées de « Koncepcja obronna Rzeczypospolitej Polskiej »[Conception de défense de la République de Pologne], 2017, disponibles sur : www.gov.pl.

65. Stratégie de sécurité nationale de la République de Pologne disponible sur : www.bbn.gov.pl.

66. Texte de la loi : <https://isap.sejm.gov.pl>.

67. En chiffres absolus, cela revenait en 2022 à 100 milliards de zlotys.

structure militaire en supprimant les quartiers généraux territoriaux. Une Centrale de recrutement est créée, disposant de filiales dans toutes les régions tandis qu'un service militaire sur la base du volontariat (*dobrowolna służba wojskowa*, DSZW) est mis en place.

Le travail parlementaire, effectué au sein d'une sous-commission *ad hoc*, démontre qu'un débat transpartisan a eu lieu sur les dispositions de cette loi. La discussion et les amendements ont ainsi porté sur la nécessité de considérer comme des priorités la défense aérienne, la défense antichar et la surveillance par satellite. La PO, alors dans l'opposition, a introduit un amendement disposant que 50 % des dépenses devraient être affectées à l'industrie polonaise et instaurant un droit de contrôle sur le fonds spécial pour la Chambre basse. De son côté, le parti d'extrême droite *Konfederacja* a plaidé, en vain, pour la possibilité de port d'armes pour tous les citoyens. Enfin, le débat s'est aussi articulé autour de l'augmentation de la taille de l'armée, certains députés soulignant qu'il était préférable d'avoir une armée professionnelle aux effectifs moindres mais complètement modernisée à une armée pléthorique difficile à équiper. Lors des discussions, les députés de l'opposition ont aussi souligné la nécessité pour le gouvernement PiS de régler le contentieux avec l'UE afin de bénéficier de fonds pouvant être utilisés pour cette modernisation ainsi que permettre la réintégration de tous les officiers limogés dans les premières années du gouvernement PiS⁶⁸.

Ainsi la quasi-unanimité ne doit pas masquer l'existence d'un véritable débat sur la défense et l'étendue du travail parlementaire, qualifié de constructif par l'ensemble des forces politiques. Il faut aussi souligner que la Loi sur la défense de la Nation est l'un des rares cas où les deux forces majeures et antagonistes de la vie politique polonaise, le PiS et la PO sont parvenues à un accord.

Cette co-construction du texte et ce consensus transpartisan expliquent que la PO revenue au pouvoir à la faveur des élections législatives d'automne 2023 ne l'ait pas abrogé. À la tête d'une large coalition regroupant les sociaux-démocrates de *Lewica*, la PO et Troisième Voie, Donald Tusk et le ministre de la Défense nationale, *Władysław Kosiniak-Kamysz*, poursuivent voire amplifient la politique initiée par le PiS : plus de 4 % du PIB consacré à la défense, réalisation des programmes d'achats et mise en place de programmes de sensibilisation aux questions de sécurité pour le grand public. Le nouveau gouvernement a aussi lancé des initiatives inédites comme la fortification de la frontière orientale avec le projet de bouclier Est⁶⁹. Ce projet vise à contrer les menaces venant de Russie ou du

68. « W Sejmie zgoda jak nigdy. Wszystkie kluby chcą przyjęcia ustawy Kaczyńskiego o obronie ojczyzny » [Au Sejm, une unanimité comme jamais. Tous les partis souhaitent l'adoption de la loi de Kaczyński sur la défense de la nation], *Gazeta Wyborcza*, mars 2022, disponible sur : <https://wyborcza.pl>.

69. A. Zima, « Fortifier la Pologne ? Le projet de bouclier est polonais », *Briefing de l'Ifri*, Ifri, 19 juin 2024, disponible sur : www.ifri.org.

Bélarus et à stopper une éventuelle agression sur la frontière grâce à la construction d'ouvrages militaires et l'utilisation de la topographie très particulière de la région. L'objectif est ainsi d'empêcher l'ennemi de s'avancer dans le territoire national. Ce projet cherche aussi à renforcer la crédibilité de la PO et de ses alliés sur les sujets militaires afin de défaire le préjugé selon lequel elle serait un parti faible inapte à traiter les enjeux de défense⁷⁰. Enfin, le gouvernement Tusk pallie certains manquements du programme d'achats du PiS, réalisé dans l'urgence. Focalisés sur les achats de matériel lourd, certains postes avaient été négligés comme l'équipement individuel du soldat ou les munitions. Le ministre de la Défense a ainsi annoncé que trois milliards de zlotys (700 millions d'euros) seront investis pour augmenter la capacité de production nationale d'obus de 155 millimètres (mm)⁷¹. Validé par la Chambre basse, ce programme va aussi permettre de renforcer la coopération de défense avec un pays producteur de munitions, la Slovaquie⁷².

Les programmes de sensibilisation et de formation

En sus de l'investissement de défense, les autorités polonaises ont mis en place une série de programmes d'éducation militaire à destination de l'ensemble de la population afin de renforcer sa résilience et le lien armée-nation. Certains de ces programmes ont été lancés par le PiS, d'autres par le nouveau gouvernement Tusk.

Parmi les plus importants, il convient de noter le service militaire volontaire (*dobrowolna sluzba wojskowa*) créé en 2022. Celui-ci consiste en une formation initiale d'un mois complétée par onze mois de cursus spécialisé. La formation est rémunérée dès le premier mois (près de 5 000 zlotys mensuel, soit 1 180 euros, sachant que le salaire moyen polonais est de près de 5 500 zlotys nets), les participants ont un accès privilégié pour rentrer dans l'armée de métier et une priorité lors de la sortie de l'armée pour obtenir un poste dans l'administration (à qualifications égales face à un candidat qui n'aurait pas effectué le service militaire volontaire). Dès la première année, 14 000 personnes ont postulé, un chiffre record pour le recrutement dans les armées depuis la fin du service militaire.

Le programme *Trenuj z wojskiem*⁷³ (Entraîne-toi avec l'armée), déjà réédité à cinq reprises, propose une formation courte de huit heures à des volontaires. Dispensée par des soldats, la formation porte, entre autres, sur

70. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

71. « Rząd przyjął projekt o dofinansowaniu produkcji amunicji »[Le gouvernement a adopté le projet sur le financement de la production de munitions], *Defence24*, novembre 2024.

72. « MON : Potrzebujemy współpracy ze Słowacją przy produkcji amunicji »[Le ministère de la Défense nationale : nous avons besoin de travailler avec la Slovaquie pour produire des munitions], *Defence24*, novembre 2024.

73. Présentation du programme sur : www.gov.pl.

le maniement des armes, les principes de survie, le combat rapproché, l'assistance médicale, le comportement en cas d'alerte, etc. Les cinq éditions déjà réalisées ont accueilli 25 000 volontaires.

La formation *Wakacje z wojskiem* (Vacances avec l'armée), créée en 2024, consiste à effectuer 27 jours de formation rémunérés (6 000 zlotys, soit 1 400 euros) durant la période des vacances d'été. Les participants choisissent l'arme et l'unité où ils veulent effectuer leur formation que ce soit l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie, l'armée de l'Air ou la Marine. Cet entraînement s'adresse principalement aux jeunes entre 18 et 35 ans et comprend des épreuves de tir, de survie, de combat au corps à corps, de tactique militaire, de formation sur des véhicules militaires. En sus de la gratification financière, chaque participant reçoit la possibilité de s'engager dans l'armée polonaise pour une période plus longue, que ce soit en tant que réserviste actif, territorial dans la WOT, soldat professionnel ou cadet d'une académie militaire. Plus de 10 000 personnes ont déjà participé à ces cours⁷⁴.

Enfin des initiatives sont à destination des plus jeunes, comme le programme *Edukacja z wojskiem*⁷⁵ (Éducation avec l'armée), un partenariat entre les ministères de la Défense nationale et de l'Éducation nationale à destination des écoles primaires. Reconduite en 2024 pour une seconde édition, elle vise à proposer des contenus à la croisée du militaire, de la défense, de la sécurité, de l'assistance médicale et de la protection civile. Les élèves apprennent notamment les règles d'alerte, la recherche et l'appel des secours, les bases de l'évacuation et de la mise à l'abri, ainsi que les habitudes de secours. Il s'agit ainsi de les former à la défense passive et aux premiers secours, et plus de 3 500 écoles ont déjà accueilli cette formation.

Ainsi l'objectif des gouvernements polonais est de parvenir à sensibiliser et former le plus grand nombre aux questions de défense et de sécurité tout en tentant de favoriser le recrutement. À ces programmes s'ajoutent des commémorations liées aux fêtes nationales et aux grandes batailles de l'histoire militaire polonaise comme en 2020 le centenaire du Miracle de Vistule et de l'Insurrection de la Silésie.

S'il est difficile d'estimer le succès à long terme, l'ensemble de ces initiatives contribue à renforcer un lien armée-nation polonais déjà solide. En effet, si des incitations matérielles et symboliques sont liées à ces programmes, elles ne peuvent cependant être retenues comme seule explication de leur succès initial. L'armée reste une institution prestigieuse et l'une des plus respectées du pays : depuis 1990, les enquêtes d'opinion montrent 70 % d'opinions favorables. La carrière militaire reste attractive

74. « Tysiące chętnych do udziału w szkoleniach z cyklu 'Wakacje z wojskiem'. Jedni chcą poznać żołnierskie życie, inni zarobić 6 tys. zł » [Des milliers de volontaires pour la formation 'Vacances avec l'armée'. Certains veulent découvrir la vie militaire, d'autres gagner 6000 zł], *Gazeta Wyborcza*, août 2024.

75. Présentation du programme sur : www.gov.pl et <https://polska-zbrojna.pl>.

d'autant plus que le gouvernement Tusk a consenti à de fortes revalorisations des soldes : de 15 % à 25 % selon le grade⁷⁶. Le prestige de l'armée s'appuie aussi sur de grands moments militaires auxquels l'armée est associée, de la guerre contre l'URSS des années 1920, avec le Miracle de la Vistule, à l'insurrection de Varsovie et à la participation à des batailles majeures de la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'à l'évocation de grandes figures historiques comme le maréchal Piłsudski. Le prestige de l'armée est construit sur l'image du *Naczelny Wódz*, le commandant qui sauve le pays en cas de crise.

La question du leadership civil et militaire

Cet investissement du gouvernement Tusk dans la défense est toutefois critiqué par certains observateurs qui estiment que les politiques cèdent aux demandes des militaires, notamment pour le bouclier Est. D'autres estiment que la PO est piégée par les choix du PiS, aujourd'hui dans l'opposition et qui ne manquerait pas de l'accuser d'antipatriotisme si la politique d'achats était remise en cause⁷⁷. Cependant, le gouvernement Tusk a ordonné un audit au sein du ministère de la Défense nationale dont les conclusions n'ont pas encore été rendues et qui doit, entre autres, analyser l'ensemble des contrats d'armements. Par ailleurs, des interrogations existent sur les compétences de certains responsables civils et militaires, les critiques se concentrant sur le ministre de la Défense Władysław Kosiniak-Kamysz et le chef d'état-major, Wiesław Kukuła.

Ainsi, le ministre de la Défense – et vice Premier-ministre – n'est pas un spécialiste des questions de défense. Âgé de 43 ans, médecin de formation, il a été ministre du Travail et de la Politique sociale de 2011 à 2015, puis membre de la commission des affaires sociales du *Sejm* de 2015 à 2023 jusqu'à son entrée dans le gouvernement Tusk. Partenaire junior dans la coalition au pouvoir, sa nomination est le résultat des négociations électorales entre les différents partis. Son manque d'expérience dans les affaires militaires est une vulnérabilité qui le conduit, selon certains experts polonais, à s'appuyer à l'excès sur les choix de son chef d'état-major. Cependant, le gouvernement Tusk ne compte pas uniquement des novices en politique de défense et en relations internationales. Ainsi, l'actuel ministre de l'Intérieur et coordinateur des services spéciaux, Tomasz Siemoniak, a été ministre de la Défense de 2011 à 2014 puis député membre de la commission de défense de 2015 à 2023. Son portefeuille actuel est un poste-clé pour gérer un ensemble de menaces conventionnelles et hybrides, notamment l'instrumentalisation des migrants par le Bélarus à la frontière est. La nomination de Radosław Sikorski aux Affaires étrangères, qui a déjà occupé ce poste de 2007 à 2014 et a été ministre de la Défense de 2005 à

76. « Jakie podwyżki dla żołnierzy » [Quelles hausses de salaire pour les soldats], *Polska Zbrojna*, février 2024, disponible sur : <https://polska-zbrojna.pl>.

77. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

2007, démontre aussi que le gouvernement Tusk n'est pas dépourvu de compétences sur ces sujets.

Nommé par le président PiS Andrzej Duda à l'automne 2022, le chef d'état-major Wiesław Kukula fait l'objet d'interrogations similaires tant son profil tranche avec ses prédécesseurs. Formé dans les transmissions, peu familiarisé avec l'OTAN, il n'a jamais commandé au-dessus du niveau du bataillon et est sorti de la chaîne de commandement depuis de nombreuses années. À titre de comparaison, son prédécesseur entre 2018 et 2022, le général Rajmund Andrzejczak était un cavalier, formé en Pologne et au Royal College of Defence Studies (RCDS). Il avait dirigé le bataillon polono-lituanien (LITPOLBAT), servi près de quatre ans en Irak et en Afghanistan (où il a dirigé le contingent polonais pendant deux rotations et a supervisé le retrait des troupes polonaises) et avait commandé la 12^e division. De son côté, le général Kukula a participé à la mise en place de la WOT qu'il a dirigée de 2017 à 2022. S'il a fait partie du contingent polonais en Irak, son expérience en opérations extérieures reste néanmoins très faible par rapport à d'autres officiers généraux ayant été déployés sur d'autres théâtres comme l'Afghanistan. Conscient de ses faiblesses, le chef d'état-major des armées (CEMA) polonais tente d'y pallier en portant un soin particulier à sa communication et son image.

Un nouveau CEMA devrait être nommé après les élections présidentielles de mai 2025, choisi par le futur président de la République pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. De fait, le successeur de l'actuel président Duda, qui ne peut se représenter, pourra choisir un nouveau chef des armées. Selon les enquêtes d'opinion, le prochain président pourrait être Rafał Trzaskowski, actuel maire de Varsovie, qui a été investi lors des primaires de la PO en novembre 2023 : il est donné largement gagnant quelles que soient les configurations. La victoire d'un président PO devrait en outre conduire à un important renouvellement du service diplomatique. En effet, le ministre des Affaires étrangères, Radosław Sikorski souhaite la nomination de cinquante nouveaux ambassadeurs (États-Unis, Ukraine et la plupart des pays européens dont la France), ce qui demeure une prérogative présidentielle et est actuellement refusé par Andrzej Duda.

Ainsi, les faiblesses perçues du ministre de la Défense et du ministre de la Défense, tous deux en poste pour des raisons politiques, cadrent mal avec le contexte de transformation d'ampleur entrepris par les forces polonaises. Cependant, la présence d'individus expérimentés au sein du gouvernement constitue un facteur rassurant sans compter que l'élection présidentielle devrait produire des changements majeurs pour la politique polonaise tout en introduisant de la continuité et de la fluidité au sein de l'exécutif.

Ainsi depuis 1989, les gouvernements polonais successifs ont dû accomplir une révolution copernicienne qui a conduit à une reformulation complète de ses alliances, puisque les ennemis de la guerre froide sont

devenus des alliés, ainsi qu'à une transformation radicale de l'armée. Le contexte sécuritaire des années 1990 et du début des années 2000 a permis d'accomplir cette tâche dans un environnement relativement serein tout en participant à des opérations sur des théâtres lointains. Rejoignant l'OTAN en 1999, la Pologne se positionne comme un allié modèle des États-Unis, considérés comme un élément indispensable de sa nouvelle stratégie de sécurité. La Pologne a ainsi prêté main-forte à Washington en Afghanistan et en Irak. Toutefois, la dégradation continue de l'arène de sécurité européenne depuis la guerre en Géorgie 2008, et surtout depuis l'annexion de la Crimée en 2014, a conduit les autorités polonaises à recentrer leurs actions sur le continent européen. La fin de la décennie 2010 reste marquée par des conflits entre l'armée et le pouvoir politique conservateur du PiS, qui place cependant la Russie au cœur de ses préoccupations et amorce une remontée en puissance, notamment avec la mise en place d'une force territoriale. Envisagée dès 2021 et accélérée par l'invasion de l'Ukraine de février 2022, la loi sur la défense de la nation votée deux mois plus tard lance la Pologne dans un programme de réarmement et de montée en puissance jamais vu en Europe depuis plus d'un demi-siècle. Cette ambition nouvelle peut s'appuyer sur un fort consensus transpartisan qui lui donne les moyens financiers nécessaires, eux-mêmes facilités par une bonne santé économique. Si des doutes subsistent au niveau politique, les objectifs capacitaires polonais annoncent une évolution substantielle des équilibres militaires européens. Entrée en 1999 dans l'OTAN sans avoir rempli tous les objectifs militaires, la Pologne étant en mesure de devenir un acteur incontournable de l'architecture de sécurité du continent.

Vers 2035, bâtir une dissuasion conventionnelle crédible

L'électrochoc ukrainien a entraîné une intensification considérable de l'effort de défense polonais, accélérant à la fois la modernisation des forces militaires de Varsovie, mais aussi leur massification, afin de construire un outil de dissuasion conventionnelle crédible, davantage à même de répondre à la menace russe. Cet effort s'étale désormais jusqu'à 2035 et touche, bien que de manière inégale, l'ensemble des forces armées dont la croissance des budgets et des effectifs est soutenue politiquement par un consensus transpartisan très solide qui lui permet de se projeter avec confiance. L'édification de ces nouvelles capacités militaires doit permettre à la Pologne de s'ériger comme un acteur incontournable de l'architecture de sécurité du flanc Est de l'Alliance, capable d'agréger autour d'elle une dynamique européenne de défense sur ce théâtre.

Amorcé avant le début de la guerre en Ukraine, l'effort de réarmement polonais s'est accéléré et intensifié afin de répondre à un sentiment d'imminence de la menace. Grâce aux outils budgétaires fournis par la Loi sur la défense de la Nation de mars 2022, l'armée polonaise doit voir ses ressources humaines s'accroître très vite, tout en procédant à une modernisation presque complète de son matériel militaire et à l'acquisition de nouvelles capacités, notamment dans le domaine des frappes dans la profondeur. Sans perspective de développement d'une dissuasion nucléaire indépendante et dans un contexte de doute vis-à-vis des garanties de sécurité américaines, ce renouveau militaire doit permettre à Varsovie de bâtir un outil de défense conventionnelle capable de dissuader toute offensive russe, mais aussi de soutenir un combat de haute intensité moderne.

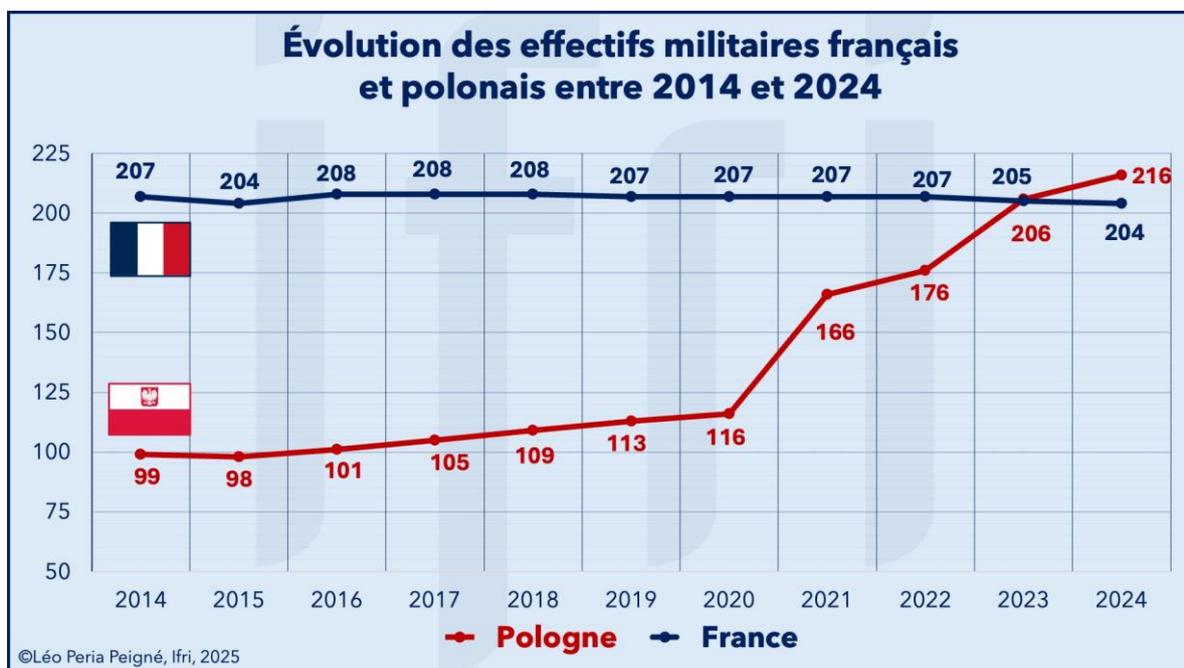
Vue d'ensemble de l'effort de défense

Pour être crédible, l'effort polonais doit se concrétiser tous azimuts. Les moyens financiers débloqués doivent permettre une croissance des effectifs, une évolution du dispositif défensif sur le territoire national et une modernisation capacitaire globale guidée par une refonte de la doctrine polonaise vers une défense ferme de ses frontières. Cette nouvelle posture s'appuie sur le développement d'une artillerie de front renforcée, soutenue par l'acquisition de capacités de frappe dans la profondeur opérative et stratégique dont l'importance a été soulignée par le conflit en Ukraine.

Une croissance des effectifs réelle mais pas uniforme

Le 17 juin 2024, l'Alliance atlantique publiait la table de données relatives à l'évolution des principaux indicateurs militaires de ses membres sur dix ans, de 2014 à 2024. La Pologne y figure comme la troisième armée de l'OTAN en effectifs avec 216 000 personnels, dépassée seulement par les États-Unis (1,3 million) et la Turquie (481 000), devançant la France d'une courte tête (204 600)⁷⁸. Ce même document indique une croissance unique en Europe, avec un doublement des effectifs militaires polonais depuis 2014, passant de tout juste 99 000 à 216 000 en dix ans.

Schéma II-1 : Évolution des effectifs militaires français et polonais entre 2014 et 2024



Source : NATO Public Division, 2024.

Faute de détails relatifs à la répartition de ce chiffre, il est difficile d'en éprouver la fiabilité tandis que les autres sources comme le *Military Balance* de l'International Institute for Strategic Studies (IISS)⁷⁹ présentent des chiffres de 2024 comportant de fortes variations. Ces variations s'expliquent par la confusion existant entre effectifs militaires professionnels, territoriaux, volontaires et réservistes.

En comparant les données disponibles à la fin de l'année 2024, l'effectif des forces armées polonaises devrait se rapprocher des chiffres présentés dans le graphique suivant.

78. « Defence Expenditure of NATO Countries (2014-2024) », OTAN, juin 2024.

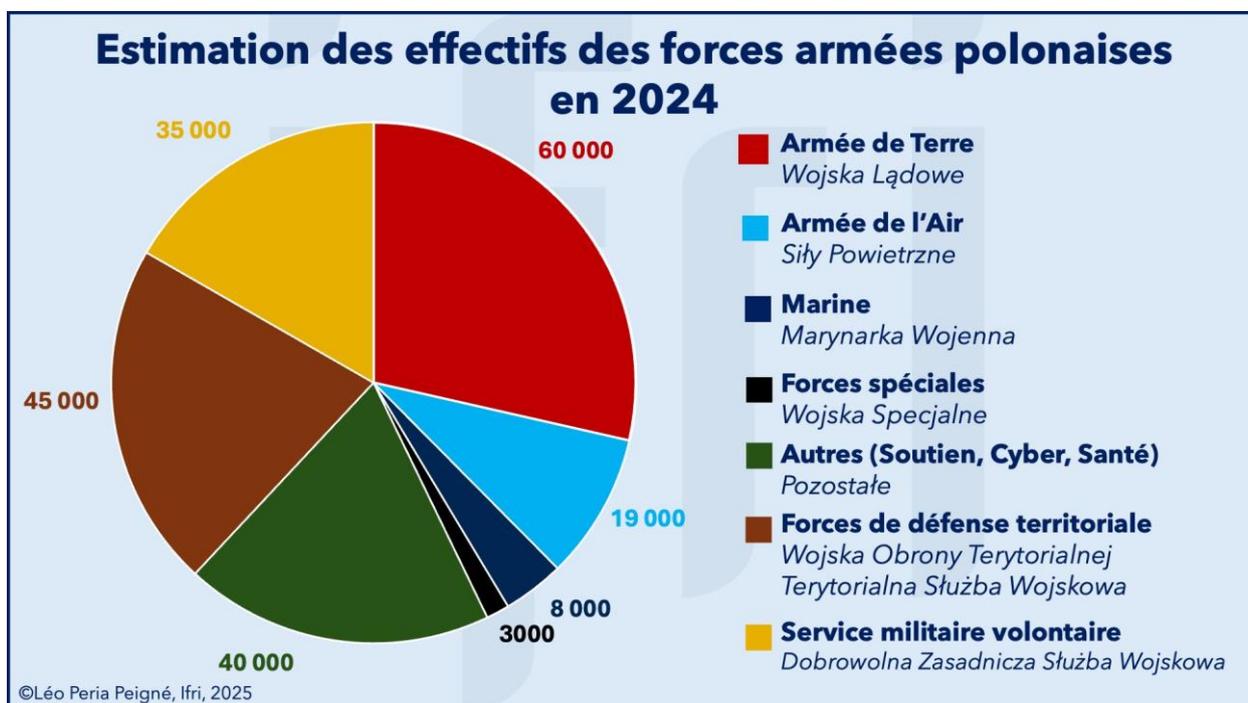
79. « Chapitre 3. Europe », in *Military Balance 2024*, Routledge Taylor & Francis Group, p. 54-157.

Tableau II-1 : Estimation de la répartition des effectifs militaires polonais en 2024

Composante	Effectifs
Composantes professionnelles	
Force terrestre (<i>Wojska Lądowe</i>)	60 000
Force aérienne (<i>Siły Powietrzne</i>)	19 000
Force navale (<i>Marynarka Wojenna</i>)	8 000
Forces spéciales (<i>Wojska Specjalne</i>)	3 000
Interarmées	40 000
Composantes volontaires	
Force territoriale (<i>WOT</i>)	45 000
Service militaire volontaire (<i>DZSW</i>)	35 000
TOTAL	210 000

Sources : Military Balance, Ministère de la Défense nationale⁸⁰, OSW, Defence24.

Schéma II-2 : Estimation de la répartition des effectifs des forces armées polonaises en 2024



Sources : Military Balance, Ministère de la Défense nationale⁸¹, OSW, Defence24.

Ces données ne sont qu'une estimation réalisée à partir de différentes sources disponibles et doivent être prises avec prudence, d'autant plus qu'elles représentent un fort enjeu politique pour les partis polonais. Outre

80. « Służba – system szkolenia »[Services : système de formation], ministère de la Défense nationale.

81. *Ibid.*

les enjeux de communication stratégique vis-à-vis de la Russie, opposition et parti au pouvoir n'hésitent pas à instrumentaliser les hausses et baisses des effectifs militaires au service d'enjeux politiques internes, expliquant la relative frilosité du ministère de la Défense nationale à ce sujet⁸². PiS et PO utilisent aussi tous deux la rhétorique d'une armée polonaise « première armée d'Europe » à des fins politiques et tendent à présenter les chiffres des effectifs de manière à soutenir cette affirmation vis-à-vis de l'opinion publique⁸³. Il est aussi à noter qu'une partie des données nécessaires est considérée par le ministère de la Défense nationale comme sensible et ne fait pas l'objet de publications régulières, limitant l'exactitude de ces estimations⁸⁴.

Ainsi, si le chiffre des 200 000 militaires évoqué par les documents de l'OTAN semble correspondre à la réalité des effectifs polonais, il agglomère cependant des composantes de valeur très variable en mettant sur un pied d'égalité les militaires professionnels et les volontaires. Certains entretiens réalisés dans le cadre de cette étude soulèvent en outre de sérieux doutes sur la valeur militaire et la motivation des différentes réserves (territoriaux, service militaire volontaire), mettant notamment en avant l'attractivité économique ou professionnelle du statut de volontaire, fortement accrue par les dernières réformes. La plupart s'accordent néanmoins sur l'importance de la dynamique de recrutement des différentes composantes militaires et sur la nécessité de laisser le temps aux réformes et initiatives récentes de porter leurs fruits⁸⁵.

Cette augmentation des effectifs doit donc être relativisée dans son caractère uniforme et cohérent, mais elle reste bien réelle avec une croissance forte des forces terrestres, passant de 50 000 à 60 000 militaires en une décennie, tout en ayant dû se séparer d'une partie de ses – trop rares – cadres subalternes pour structurer la WOT. En outre, ces chiffres évoluent de mois en mois à mesure que les réformes de la Loi sur la défense de la Nation entrent en application et que se développent différentes facilités pour le recrutement et la fidélisation. Face à une situation de tension extrême du marché du travail polonais, atteindre l'objectif des 300 000 militaires et territoriaux fixé par la loi de 2022 requiert un effort d'adaptation substantiel. Il est probable que ce chiffre comprenne aussi une part non négligeable de réservistes ayant accompli une forme de service militaire – TSW ou DZSW – sans rester dans les forces, qu'il est encore difficile d'estimer avec réalisme. Malgré un consensus politique transpartisan solide sur les questions de défense, le pouvoir politique est

82. « Polska armia ma poważny problem. Fala odejść z wojska » [L'armée polonaise a un problème important : vague de départ], *Bankier*, décembre 2023, disponible sur : www.bankier.pl.

83. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

84. M. Kozubal, « Ilu jest żołnierzy w Polsce? MON utajnia niektóre dane » [Combien de soldats en Pologne ? Le ministère de la Défense nationale dévoile certaines données], *Wydarzenia*, juin 2023, disponible sur : www.rp.pl.

85. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

réticent à l'idée de réinstaurer la conscription suspendue en 2010 sans laquelle atteindre ces objectifs reste difficile. La population polonaise y est opposée dans une proportion importante, avec 44 % des personnes interrogées s'opposant à son rétablissement contre seulement 27 % l'estimant nécessaire en 2024⁸⁶. Cette réticence, surprenante au vu de la bonne image générale de l'armée dans la population, peut s'expliquer par le mauvais souvenir laissé par la conscription jusqu'à sa suspension et l'idée maintenant bien ancrée de la supériorité d'une armée professionnelle qui n'a pas besoin de conscrits.

Cette montée en puissance des effectifs nécessite aussi la multiplication d'infrastructures pour loger et entraîner cette masse de personnel. Moins visible et médiatique que les grands contrats d'armement, cet effort s'étend à travers l'ensemble du pays, par la remise en condition de zones à l'abandon ayant hébergé des troupes soviétiques pendant la guerre froide, ou même des troupes allemandes durant la Seconde Guerre mondiale. Il dépasse en outre le seul ministère de la Défense nationale, puisque l'ensemble des projets d'infrastructures des autres ministères et agences étatiques sont mis à profit pour trouver et acquérir des terrains viables : un projet de voie de chemin de fer va ainsi réserver une partie des surfaces acquises pour être mise à disposition du ministère de la Défense polonais. Cette astuce comptable permet en outre de ventiler une partie des dépenses vers d'autres budgets que celui de la défense, ce qui explique la proportion limitée de dépenses d'infrastructures dans le budget polonais militaire de 2024 (voir Schéma II-4 ci-après). Ce grand plan est censé s'étaler sur trois années et revêt une certaine urgence, puisqu'une partie des forces doit se contenter de structures temporaires peu adaptées et rustiques⁸⁷.

Dans ce cadre, la promotion extensive de formes d'engagement alternatives et liées à une série d'avantage sociaux ou financiers reste le seul moyen d'envisager une croissance des effectifs conforme aux projections établies en 2022. En outre, ces différentes initiatives et formes d'engagement visent aussi à développer un lien armée-nation solide, jugé indispensable pour faire face à un éventuel conflit avec la Russie⁸⁸.

Des doutes s'expriment cependant sur la soutenabilité d'un format d'armée à 300 000 militaires, même en y incluant les volontaires, pour un pays de moins de 40 millions d'habitants, sachant que la tendance démographique reste résolument à la baisse. Tomasz Siemoniak, ancien ministre de la Défense de 2011 à 2015, estimait ainsi en novembre 2023 que le volume optimal se situait plutôt autour de 150 000 militaires d'active – soit 100 000 de moins que l'objectif de 2022 –, soutenus par

86. P. Miedziński, « Ilu żołnierzy jest w Wojsku Polskim? Władysław Kosiniak Kamysz podaje dane » [Combien de soldats dans l'armée polonaise ? Władysław Kosiniak Kamysz donne des données], Portal Orbonny, juin 2024, disponible sur : <https://portalobronny.se.pl>.

87. Entretien avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

88. *Ibid.*

50 000 territoriaux et volontaires au service militaire. Ces critiques ont par ailleurs suscité une riposte politique de la part de Mariusz Błaszczak, ministre de la Défense de 2017 à 2023, accusant son prédécesseur de vouloir affaiblir les forces armées et, *in fine*, la sécurité de la Pologne, une réaction qui souligne la forte politisation de ces enjeux⁸⁹. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, y compris dans les milieux institutionnels polonais, ont également souligné le succès des différentes formes d'engagements développés depuis 2022 tout en montrant un certain scepticisme sur la possibilité d'atteindre cet objectif des 300 000 militaires. Malgré ces réserves, le chef d'état-major polonais déclarait en février 2024 que les forces armées polonaises devraient atteindre, finalement, près de 450 000 militaires, volontaires et réservistes de différentes catégories d'ici une décennie, une ambition à confirmer⁹⁰.

Cette ambition considérable risque cependant de se heurter à une situation démographique difficile. La Pologne post-communiste connaît une importante émigration depuis les années 1990. Ce phénomène s'accélère après 2004 et l'adhésion à l'UE, en particulier vers le Royaume-Uni. C'est l'un des seuls pays, avec la Suède et l'Irlande, à ne pas limiter l'entrée des citoyens des nouveaux pays membres. Entre 1989 et 2019, 2,5 millions de Polonais ont choisi de quitter le pays, dont 800 000 au Royaume-Uni, 700 000 en Allemagne et 120 000 aux Pays-Bas⁹¹. Toutefois, depuis plusieurs années, cette dynamique d'émigration ralentit. Si 166 000 Polonais ont quitté le pays entre 2008 et 2014, ils ne sont plus que 66 800 entre 2016 et 2021. Par ailleurs, la Pologne n'est plus seulement un pays d'émigration mais également un pays d'immigration. Ainsi fin 2023, le pays compte plus de 1,112 million d'étrangers dont 759 000 Ukrainiens et plus de 129 000 Bélarusses⁹².

Les ambitieux programmes polonais pourraient donc être freinés à moyen terme par une démographie post-communiste en berne. Par ailleurs, le taux de fécondité a radicalement baissé de 2,06 enfants par femme en 1990 à 1,26 en 2022. Ce faible taux peut être expliqué par un faisceau de raisons : le manque de structures d'accueil pour la petite enfance, la difficulté à se réinsérer sur le marché de l'emploi après un congé maternité et surtout le durcissement de la loi sur l'avortement de 2020 par le PiS qui réduit

89. « Polish Population Not Big Enough for 300,000-strong Army Says Ex-defence Minister », Polish Press Agency, octobre 2023, disponible sur : www.pap.pl.

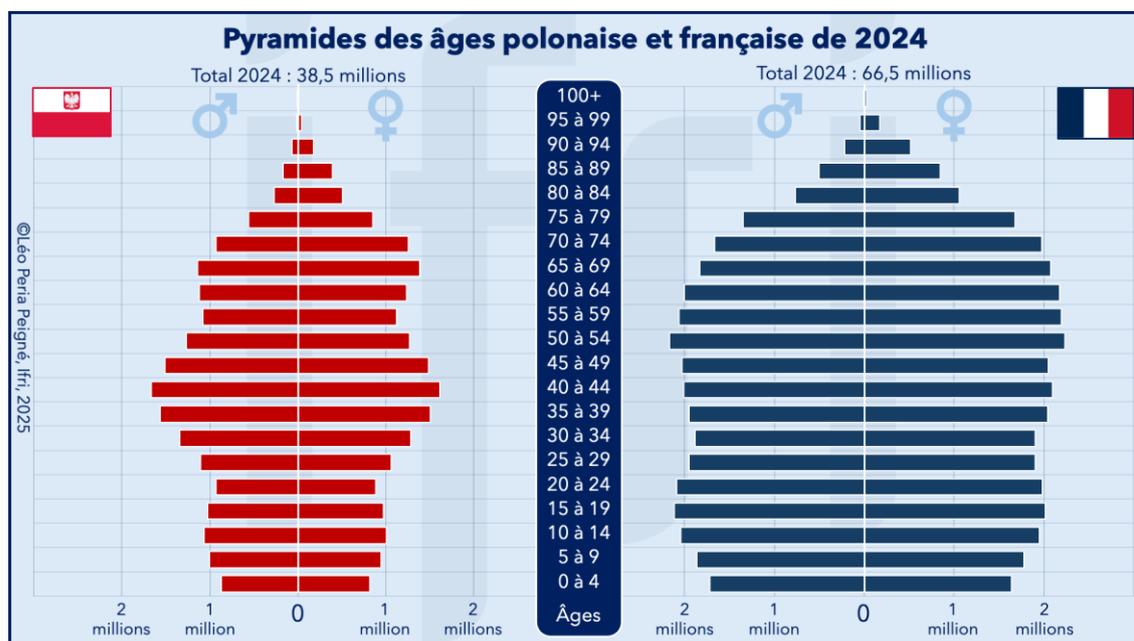
90. J. Graf, « Transformation – More Than Just Modernization. Chief of the General Staff Outlines the Plan for Changes in the Polish Armed Forces », *Defence24*, février 2024, disponible sur : <https://defence24.com>.

91. D. Pawłowska, « Polacy mieli wracać z emigracji, ale wyjeżdża ich coraz więcej. Ile pieniędzy wysyłają do Polski ? » [Les Polonais devaient rentrer d'immigration mais ils sont toujours plus nombreux à partir. Combien d'argent envoient-ils en Pologne ?], BIQdata, février 2019, disponible sur : <https://biqdata.wyborcza.pl>.

92. « Cudzoziemcy w Polsce. W tym roku to nie Ukraińców przybyło najwięcej. Na czele inny kraj ze Wschodu » [Étrangers en Pologne. Cette année, ce ne sont pas les Ukrainiens qui sont arrivés en plus grand nombre. En tête, un autre pays de l'Est], Forsal, janvier 2024, disponible sur : <https://forsal.pl>.

drastiquement les possibilités à deux cas : si la vie ou la santé de la femme enceinte est menacée ou si la grossesse est le résultat d'une infraction (viol, inceste...). Or de ce cadre strict, les professionnels de santé s'exposent à des poursuites au pénal. De fait, nombre d'entre eux, par peur, refusent même de pratiquer des avortements légaux ce qui a entraîné des cas dramatiques de décès et en corollaire, une peur chez les femmes de tomber enceintes. Par conséquent, le taux d'accroissement naturel reste négatif, oscillant entre 0 et -0,4% par an.

Schéma II-3 : Pyramides des âges polonaise et française



de 2024

Source : Banque mondiale.

Dans le but d'enrayer cette dynamique, le gouvernement PiS a introduit en 2016 un programme d'allocations familiales dont les montants ont été augmentés depuis janvier 2024⁹³. Mais pour avoir un effet, il est probable que ces mesures incitatives devraient être couplées *a minima* à une dépenalisation de l'avortement, ce qui est un objectif affiché du Premier ministre Donald Tusk, voire à une libéralisation qui est demandée par les partenaires sociaux-démocrates de la coalition.

Une solution pourrait être la restauration du service militaire, suspendu en 2010. Cette décision qui relève des prérogatives du président de la République n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. D'une part, le gouvernement estime que la création du service militaire volontaire (DWSZ) rencontre un grand succès qu'il ne faudrait pas entraver par un

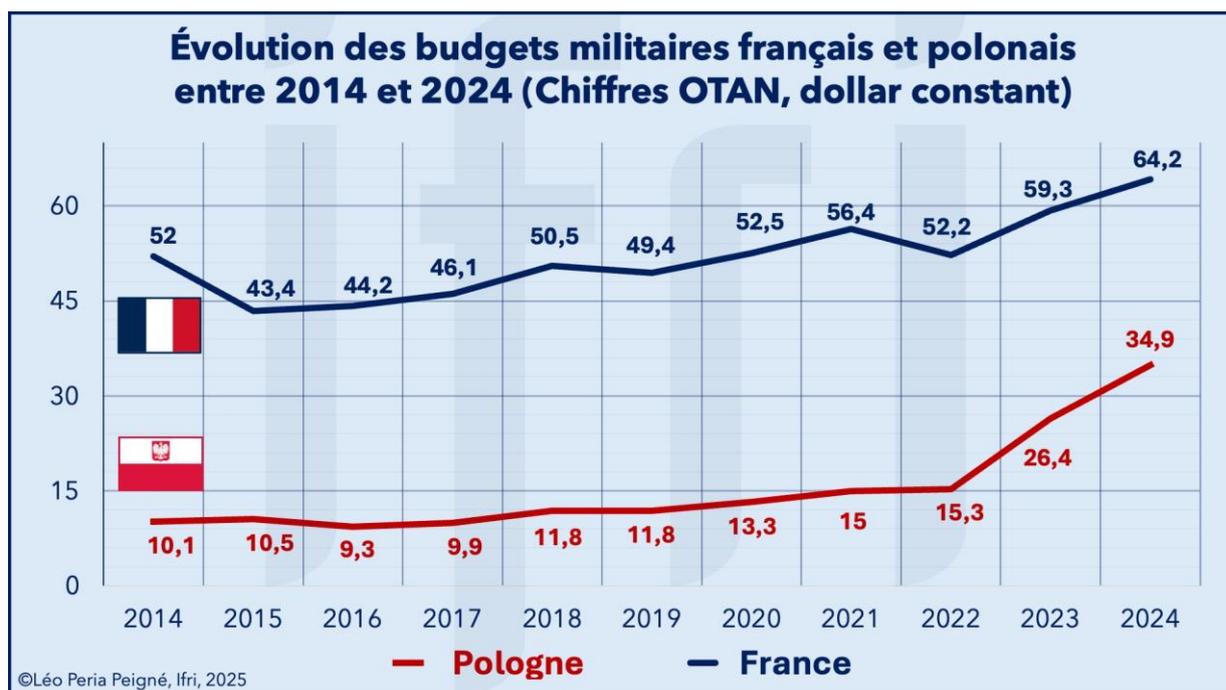
93. « Rodzina 800 plus » [Famille 800 plus], Ministère de la Défense nationale, disponible sur : www.gov.pl.

retour de la conscription. D'autre part, le modèle choisi reste la montée en puissance d'une armée de professionnels avec une réserve active.

Un budget militaire record

Outre la croissance des effectifs, l'ambition polonaise se traduit aussi par une augmentation continue du budget militaire et de son poids proportionnel dans le budget de l'État polonais. Ici encore, les chiffres donnés par l'OTAN soulignent l'effort substantiel de réinvestissement consenti par Varsovie pour ses forces armées depuis 2014. Comptabilisé en dollars constants, le budget militaire polonais est ainsi passé de 10,1 milliards à 34,9 milliards de dollars en une décennie, soit une multiplication par trois, pour un montant équivalent en 2014 à la moitié du budget français et à la totalité du budget italien⁹⁴.

Schéma II-4 : Évolution des budgets militaires français et polonais entre 2014 et 2024



Source : NATO Public Division, 2024.

Cette augmentation conséquente se traduit aussi par une évolution substantielle de la proportion du PIB polonais investi dans la défense. L'annexion de la Crimée agissant comme un électrochoc, la part du PIB investi dans la défense atteint les 2 % dès 2015, portée aussi par l'arrivée au pouvoir du PiS jusqu'à dépasser les 3 % en 2023 puis 4 % en 2024⁹⁵. Cette évolution est d'autant plus marquée que le PIB polonais, peu affecté par la

94. « Defence Expenditure of NATO Countries (2014-2024) », *op. cit.*, p. 31.

95. *Ibid.*

crise du Covid-19, est passé de 539 milliards de dollars en 2014 à 811 milliards en 2024, le PIB français s'établissant à la même période à 3 000 milliards de dollars, en relative stagnation depuis 2008⁹⁶.

Un tel budget se heurte cependant aux règles de limitation de l'endettement adoptées en 1997 dans le cadre de son processus d'adhésion à l'UE. Conformément aux engagements du traité de Maastricht, le déficit annuel polonais ne doit pas dépasser les 3 % du PIB, tandis que l'endettement de l'État doit demeurer en dessous de la barre des 60 % du PIB⁹⁷. La dépense publique polonaise est, en outre, peu portée sur l'État-providence avec des pensions de retraite plutôt faibles par rapport à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), alors même que le pays est vieillissant⁹⁸. Il est cependant à noter que cette réticence aux dépenses sociales, encore souvent associées à la période communiste, évolue depuis le milieu des années 2010, le PiS parvenant à se faire élire en 2015 grâce à un programme politique proposant une forme d'État-providence en rupture avec l'austérité budgétaire d'inspiration européenne proposée par le camp de Donald Tusk⁹⁹.

Cependant, l'importance des investissements envisagés pour la modernisation des forces polonaises a contraint Varsovie à s'attaquer aux limites constitutionnelles à l'endettement établies 25 ans plus tôt, tout en évitant de contrevenir aux règles européennes sur la question. Le fonds spécial mis en place en 2022 répond à cette double injonction : il permet d'augmenter sensiblement le budget réel des armées, passant de 3,2 à 4,2 % du PIB, mais s'inscrit dans un cadre légal différent, évitant de grever en théorie le budget public. Outil comptable flexible car non annualisé, il permet en outre un report de charge plus facile d'une année sur l'autre dans le cadre des achats d'armement lancés en 2022. En sortant cette augmentation du budget « normal » de l'État, Varsovie maintient un respect formel de ses engagements constitutionnels vis-à-vis de l'UE. Cet artifice budgétaire n'a toutefois pas convaincu Bruxelles, qui a lancé en juillet 2024 une procédure de déficit excessif à l'encontre de sept États membres incluant la Pologne aux côtés de la Belgique, de la France, de la Hongrie, de Malte et de la Slovaquie¹⁰⁰. Le gouvernement Tusk a donc annoncé une série de mesures de réduction du déficit polonais qui doit passer de 5,2 % du PIB en 2023 à 2,9% en 2028¹⁰¹, alors même que le

96. Site de la Banque mondiale, consulté en novembre 2024.

97. J. Kantorowicz, « A Note on the Making of the Constitutional Debt Limit in Poland », disponible sur : <https://osf.io>.

98. *Pensions at a Glance 2023: OECD and G20 Indicators*, Paris, OECD Publishing, 2023, disponible sur : <https://doi.org>.

99. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

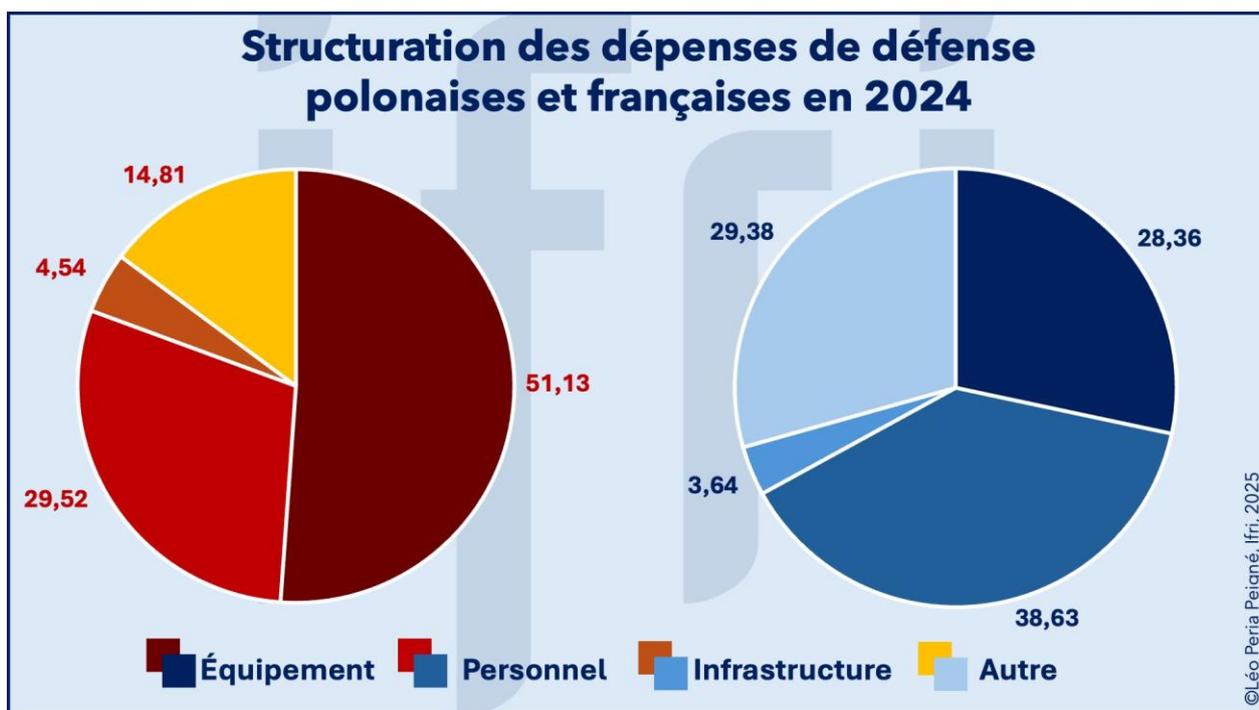
100. Communiqué de presse du Conseil Européen, 26 juillet 2024, disponible sur : www.consilium.europa.eu.

101. A. Ptak, « Poland Sets Out Plan to Bring Deficit Below EU's 3% Limit », *Notes from Poland*, octobre 2024, disponible sur : <https://notesfrompoland.com>.

ministre de la Défense annonçait un passage à 5 % du PIB investi dans la défense en 2025.

En outre, la croissance polonaise de 2024, bien que très supérieure à la situation française, s'est avérée inférieure aux prévisions, contraignant le gouvernement à s'appuyer davantage sur la dette que prévu. Si la Pologne profite d'un socle industriel très conséquent et d'une économie dynamique, elle souffre néanmoins d'une montée très rapide des salaires, poussant les entreprises ayant choisi de s'y implanter à envisager de déménager leurs activités les moins rentables. Les perspectives économiques polonaises restent très positives à court terme mais pourraient d'évoluer à la baisse d'ici 2030, faisant peser une incertitude sur la soutenabilité des ambitions militaires de Varsovie¹⁰².

Schéma II-5 : Structuration des dépenses de défense polonaises et françaises en 2024



Source : NATO Public Division, 2024.

La structuration de la dépense de défense polonaise est elle aussi atypique puisque plus de 50 % du budget 2024 est consacré aux dépenses d'équipement, le taux le plus élevé de l'Alliance atlantique en croissance depuis 2014, où il n'était que de 18 %. À titre de comparaison au sein de l'OTAN, seuls l'Albanie, la Hongrie, la Finlande et le Luxembourg dépassant les 40 % en 2024. Le taux français oscille pour sa part entre 25 et 29 % depuis une décennie. Le caractère exceptionnel du taux polonais reflète l'accélération considérable de la modernisation capacitaire amorcée en 2022

102. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

afin de remplacer au plus vite les transferts d'armement à l'Ukraine et d'ériger un appareil de défense conventionnel crédible face à la Russie. La répartition polonaise devrait cependant s'équilibrer à mesure que la croissance annoncée des forces redirige une proportion plus importante du budget vers les dépenses de personnel et que les achats majeurs se terminent.

L'évolution de la doctrine et des structures de commandement

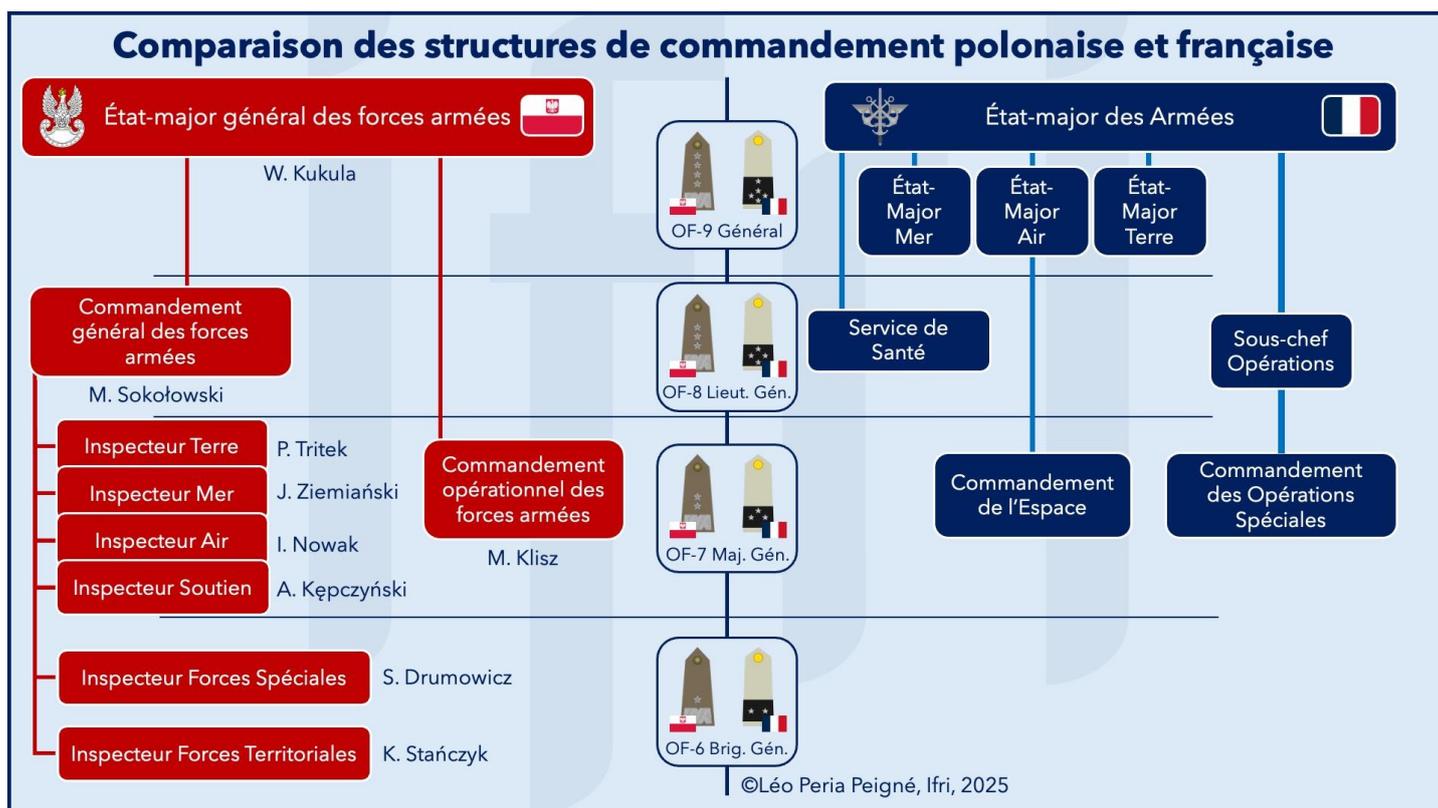
Si les prémices de la Loi sur la défense de la Nation précèdent la guerre en Ukraine, sa concrétisation a été influencée en profondeur par les retours d'expérience du conflit. La volonté de montée en puissance ou d'acquisition rapide de certaines capacités polonaises notamment dans le domaine des frappes dans la profondeur, le renforcement du dispositif militaire dans l'est du pays et la création de lignes de fortifications aux frontières du Belarus et de Kaliningrad sont autant de marqueurs d'une adaptation de la posture polonaise face à la menace russe. Avant 2022, la doctrine polonaise s'appuyait ainsi sur une défense élastique face à une agression russe sur son territoire, quitte à échanger du terrain contre du temps pour permettre aux forces de l'OTAN de rejoindre le front. La progression rapide des pointes russe au sud et dans le nord-est de l'Ukraine, mais aussi le massacre de Bucha fin février 2024 et ses 450 morts ont provoqué une réaction de forte inquiétude en Pologne, entraînant une révision des plans polonais. Ceux-ci s'orientent dorénavant vers une défense la plus ferme possible, à même d'empêcher les forces adverses d'entrer sur le territoire national et d'y perpétrer des atrocités similaires. L'objectif est aussi d'éviter d'engluier le conflit dans une guerre de position très coûteuse en vie et en matériel sur le sol national. Le schéma polonais ainsi esquissé constitue une défense de l'avant, cherchant à maximiser les effets de sa puissance de feu indirecte pour infliger un maximum d'attrition à l'adversaire. Matériellement, l'évolution polonaise doit se concrétiser par un accroissement considérable de la puissance de feu nationale afin de faire subir à l'adversaire une attrition maximale avant qu'il n'atteigne la ligne de front¹⁰³. L'aménagement d'installations défensives aux frontières du Belarus et de Kaliningrad répond aussi à cette évolution de posture polonaise, une logique devenue aussi prédominante dans les trois pays baltes.

Cette transformation concerne aussi la structure de commandement et de soutien. L'état-major polonais devrait ainsi passer d'une organisation duale, partagée entre un état-major général et un état-major opérationnel à une structure plus proche du modèle OTAN, avec un commandement interarmées unifié auquel se subordonnent les états-majors d'armées. Perçue comme un gain d'efficacité, cette réforme a été proposée à l'été 2023 par le président Duda mais, repoussée par la victoire de l'opposition aux élections,

103. Entretien auprès d'acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

elle doit encore être appliquée¹⁰⁴. La structure de soutien des armées ainsi que la nouvelle composante médicale doivent aussi être à la main de ce nouveau commandement unifié. Cette réforme doit également faciliter la montée en puissance de l'armée polonaise, notamment face au défi de la création d'autant de nouvelles unités et l'intégration de nouvelles capacités.

Schéma II-6 : Comparaison des structures de commandement polonaise et française



Source : Ministère des Armées polonais.

La place de la Pologne dans l'OTAN

Cet accroissement du budget militaire s'inscrit aussi dans le cadre de la relation privilégiée que Varsovie souhaite entretenir avec Washington, *a fortiori* depuis la réélection de Donald Trump. Avec 4 %, voire 5 % de son PIB investi dans la défense, la Pologne entend se placer comme un modèle au sein de l'OTAN et assumer sa part du fardeau, un enjeu de plus en plus critique au sein des relations de sécurité transatlantiques. La Pologne se voit aussi comme un pont entre Européens et Américains, et la présidence polonaise du Conseil de l'UE au premier semestre 2025 doit, pour Varsovie,

104. J. Borowski, « Prezydent skierował do Sejmu projekt przywrócenia dowództw RSZ » [Le président a soumis au *Sejm* un projet de restauration des commandements de la RSZ], *Defence24*, mai 2024, disponible sur : <https://defence24.pl>.

être l'occasion de participer au rapprochement transatlantique dans un contexte tendu, d'autant qu'elle succède à la Hongrie de Viktor Orbán.

De manière générale, la Pologne investit dans sa relation transatlantique à la fois au niveau de l'Alliance, mais aussi à un niveau bilatéral fort et ce depuis plus de vingt ans. Les États-Unis accroissent leur présence sur le sol polonais dans le cadre de l'OTAN, mais aussi dans un cadre bilatéral. Implantations et infrastructures de l'Alliance côtoient ainsi sur le territoire polonais un ensemble d'installations établies par Washington dans cette perspective. La signature en 2019 de l'accord de coopération prévoyant l'établissement du quartier général du V Corps de l'US Army à Poznan a été interprété comme un progrès de la relation entre la Pologne et les États-Unis, tandis que l'ouverture en 2024 d'une immense base de stockage de matériel à Powidz a fait entrer Varsovie dans le club restreint des pays où est stocké du matériel militaire américain. Un autre cap a par ailleurs été franchi en novembre 2024 avec l'inauguration de la base de Redzikowo dans le nord du pays, la première installation militaire américaine permanente, hébergeant des systèmes de détection et de défense antimissile balistique (DAMB) du système *Aegis Ashore*. Initiative lancée sous la présidence de George W. Bush, la persistance de ce projet malgré les alternances américaines a été perçue comme un signe de continuité de l'engagement de Washington en Pologne.

Carte II-1 : Principales implantations militaires étrangères en Pologne



Source : Ministère des Armées polonais.

Une évolution progressive peut cependant être constatée depuis les élections de 2023, le nouveau gouvernement montrant des signes d'ouverture sur l'importance d'une défense européenne plus puissante dans l'éventualité d'un retrait des forces américaines. Mi-novembre 2024, le Premier ministre Tusk évoquait ainsi la nécessité de se doter de deux polices d'assurance plutôt qu'une, tout en réaffirmant l'importance de la présence américaine à court terme puisqu'« opérer un tel revirement stratégique, certes nécessaire, ne se fera pas du jour au lendemain¹⁰⁵ ». Cette évolution fait partie d'une stratégie polonaise plus large visant à transformer son statut d'acteur secondaire à celle de véritable puissance régionale, capable de capitaliser sur sa vitalité économique pour développer des initiatives diplomatiques et militaires capables d'emporter l'adhésion d'une Europe centrale inquiète du retrait américain et des limites de l'action des acteurs européens traditionnels. Il est aussi à noter que ce dynamisme diplomatique est incarné notamment par le Premier ministre Tusk, qui cherche à s'extraire des blocages imposés par le veto du président Duda aux nominations d'ambassadeurs et de diplomates. Le ministre des Affaires étrangères Sikorski est un autre acteur important de cette évolution, qui porte une volonté très forte de relance du format Weimar et dispose d'importants réseaux en Europe et outre-Atlantique.

La question nucléaire

Une autre perspective de renforcement de la posture de défense polonaise pourrait s'écarter de la voie exclusivement conventionnelle poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Bien que la Pologne soit couverte par la dissuasion élargie américaine en sa qualité de membre de l'OTAN, le principe des « trois non » de l'Acte fondateur de 1997 ne lui permet pas de prétendre au partage nucléaire et au stockage sur son territoire des bombes nucléaires à gravité B61 comme le font l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la Turquie. En 2014, l'ambassadeur polonais à l'OTAN, Tomasz Szatkowski, s'était exprimé sur la possibilité d'une évolution de ce *statu quo* face à l'annexion de la Crimée par la Russie, sans développement concret par la suite, faute d'accord américain. Près d'une décennie plus tard, en juin 2023, c'est le Premier ministre Morawiecki qui évoquait la possible nécessité pour son pays de prendre part à ce partage nucléaire pour faire face au déploiement d'armes nucléaires russes au Belarus, venant s'ajouter à celles potentiellement présentes à Kaliningrad. Il est à noter que cette déclaration intervient en juin 2023, à quelques mois de l'élection parlementaire perdue par le camp gouvernemental, dans une campagne où les enjeux de sécurité face à la Russie ont joué un rôle majeur. Un sondage indiquait alors que plus de la moitié des citoyens polonais pourrait soutenir le déploiement d'armes nucléaires américaines dans le pays alors qu'ils n'étaient qu'un

105. « Dans une Union européenne affaiblie, la Pologne tente d'affirmer son leadership », *op. cit.*, p. 39.

quart en 2016¹⁰⁶. En revanche, la piste du développement d'une dissuasion nucléaire indépendante par l'acquisition d'armes ne semble pas étudiée, pour des raisons stratégiques, technologiques et financières.

Une extension du partage nucléaire de l'Alliance requerrait non seulement une abrogation de l'Acte fondateur, mais aussi un consensus parmi les membres du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN rassemblant l'ensemble des membres de l'Alliance à l'exception de la France. Une fois levées les restrictions d'ordre réglementaire, la participation de la Pologne pourrait prendre deux formes distinctes. Une première approche, holistique, inclurait le stockage de munitions nucléaires sur le sol polonais et une utilisation possible sous réserve d'un accord américain, conformément au principe de double clé. Une approche plus limitée serait pour Varsovie de disposer d'appareils qualifiés à l'emport de telles munitions (*dual capable aircraft*), éventuellement déployés depuis d'autres bases de stockage en Allemagne ou ailleurs en Europe, sachant que les appareils polonais contribuent déjà aux exercices nucléaires de l'OTAN (*Steadfast Noon* et *CSNO*) en soutien dans une perspective d'épaulement entre forces conventionnelles et nucléaires¹⁰⁷. Actée en 2020, la commande de 32 chasseurs bombardiers F-35A est un pas dans cette direction, l'appareil ayant été commandé dans une version qualifiée pour l'usage nucléaire. Cet effort capacitaire s'accompagne d'une réelle acculturation stratégique de la Pologne aux questions nucléaires, notamment dans les centres de recherche et *think tanks*, renforçant une image de bon élève de l'Alliance.

Enfin, la Pologne s'intéresse également à une dissuasion nucléaire européenne, complémentaire de l'offre OTAN, dans le cadre de la proposition d'élaborer une culture stratégique commune autour de la dissuasion nucléaire faite par le président Emmanuel Macron en février 2020. Si cette proposition a pu être mal interprétée par excès d'enthousiasme de la part des dirigeants polonais et souci de renforcer la relation franco-polonaise, elle a repris de la vigueur après la réélection de Donald Trump et représente une véritable piste pour le renforcement de la défense de la Pologne, notamment dans un format Weimar¹⁰⁸.

106. « Poland's Bid to Participate in NATO Nuclear Sharing », *Strategic Comments*, n° 29, International Institute for Strategic Studies, 2023, disponible sur : www.iiss.org.

107. A. Kacprzyk, « NATO Nuclear Adaptation: Rationales for Expanding the Force Posture in Europe », Polish Institute of International Affairs, novembre 2023, disponible sur : www.pism.pl.

108. H. Fayet, A. Futter et U. Kuhn, « Forum: Towards a European Nuclear Deterrent », *Survival*, vol. 66, n° 5, octobre 2024.

Force terrestre : une modernisation quantitative et qualitative

Vers un format à six divisions ?

La modernisation et le renforcement des forces terrestres sont au cœur de la stratégie de dissuasion conventionnelle établie par Varsovie depuis la fin des années 2000, avec une accélération substantielle après la crise de Crimée. Le processus a ensuite viré à la frénésie après le début de la guerre en Ukraine avec la signature en cascade de plusieurs dizaines de contrats d'armement tous azimuts. Cette modernisation des forces s'est non seulement accélérée mais son ampleur s'est elle aussi accrue : les hypothèses les plus optimistes suggèrent des volumes jamais vu depuis 1989 tandis que d'autres, plus réalistes, laissent envisager des capacités dépassant celles des armées françaises, britanniques et allemandes actuelles réunies dans le domaine des chars et de l'artillerie. Même dans ce dernier cas, les forces terrestres polonaises seraient *de facto* les plus puissantes d'Europe.

En outre, l'armée de Terre polonaise est passée dès 2018 de trois à quatre divisions avec la création de la 18^e division mécanisée dans la ville de Siedlce, près de la frontière avec le Belarus. Des préparatifs étaient par ailleurs annoncés pour la création d'une autre division supplémentaire, la 1^{re} Légion (division d'infanterie). Elle est officiellement créée en janvier 2023, suivie de près par la 6^e division d'infanterie en novembre 2023¹⁰⁹.

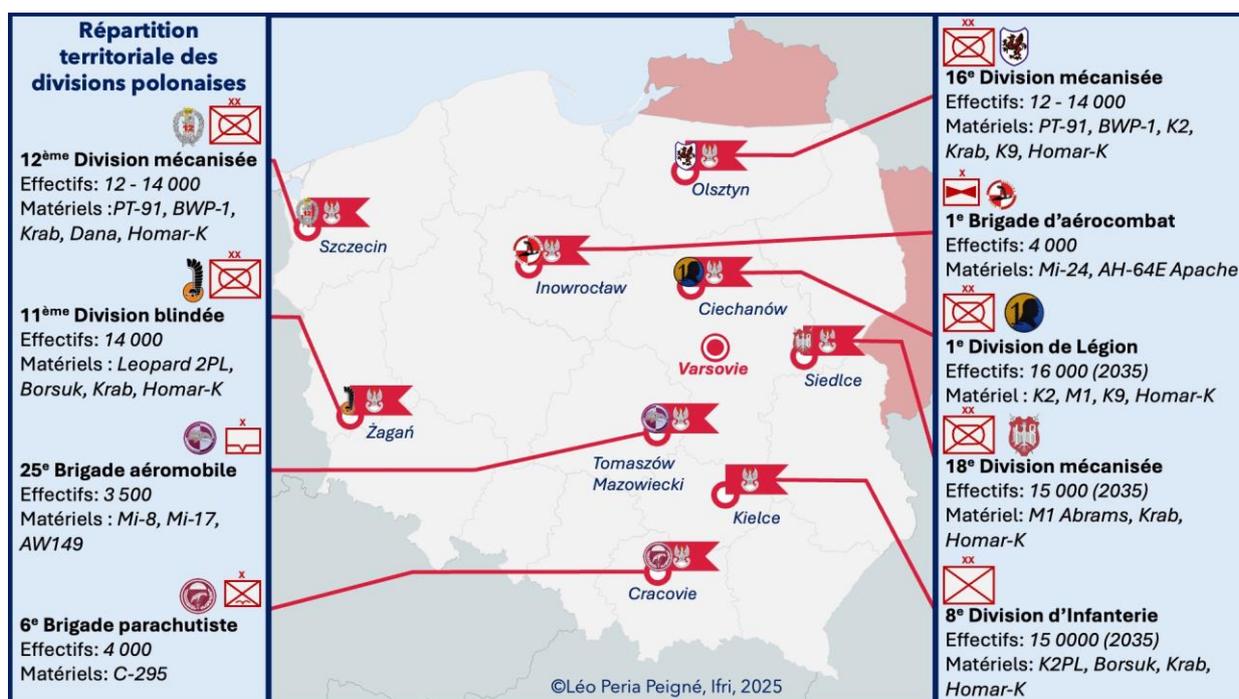
Ces deux nouvelles formations d'un nouveau genre doivent aussi disposer de quatre brigades au lieu de trois pour les divisions plus anciennes. Ces six divisions ne doivent toutefois pas être mises sur un pied d'égalité et sont réparties en trois catégories selon leur niveau de préparation. Les 18^e et 16^e divisions doivent être maintenues à un très haut niveau de préparation, armées essentiellement par des militaires professionnels d'active. Les 11^e et 12^e divisions relèvent d'une catégorie intermédiaire et doivent être opérationnelles en quelques semaines, amalgamant professionnels et réservistes tandis que les 1^{re} et 8^e divisions, plus récentes et composées de réservistes et de volontaires (DSZW) au service militaire auront besoin d'au moins 180 jours pour atteindre leur plein potentiel¹¹⁰. Il est surprenant que les divisions devant répondre au plus haut niveau de préparation ne soient pas les plus anciennes (11^e et 12^e), mais malgré leur recreation plutôt récente, la 18^e et la 16^e font l'objet d'une attribution prioritaire du matériel moderne et des effectifs professionnels.

109. R. Czulda, « Poland's Future Armed Forces Take Shape », European Security and Defence, septembre 2024, disponible sur : <https://euro-sd.com>.

110. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

L'observation du conflit ukrainien a en outre poussé le commandement polonais à doter ces nouvelles divisions d'une brigade d'artillerie dédiée afin d'accroître la puissance de feu et de contre-batterie de chaque formation. L'objectif à plus long terme est de doter l'ensemble des divisions de ces quatre brigades principales et d'une brigade d'artillerie, une évolution qui verrait les effectifs des forces terrestres polonaises s'accroître de plus de 40 % en une dizaine d'années. Atteindre cet objectif de croissance très rapide doit être facilité par une évolution au sein même des unités tactiques, par exemple en réduisant le nombre de chars et de blindés par bataillon d'un quart, passant de 60 à 44¹¹¹. Ces formations doivent ainsi gagner en souplesse sans perdre en puissance de feu par la montée en puissance de l'artillerie divisionnaire, tout en permettant une meilleure distribution des systèmes modernes au sein des nouvelles divisions.

Carte II-2 : Répartition territoriale des divisions polonaises



Sources : Entretiens, Ministère de la Défense nationale.

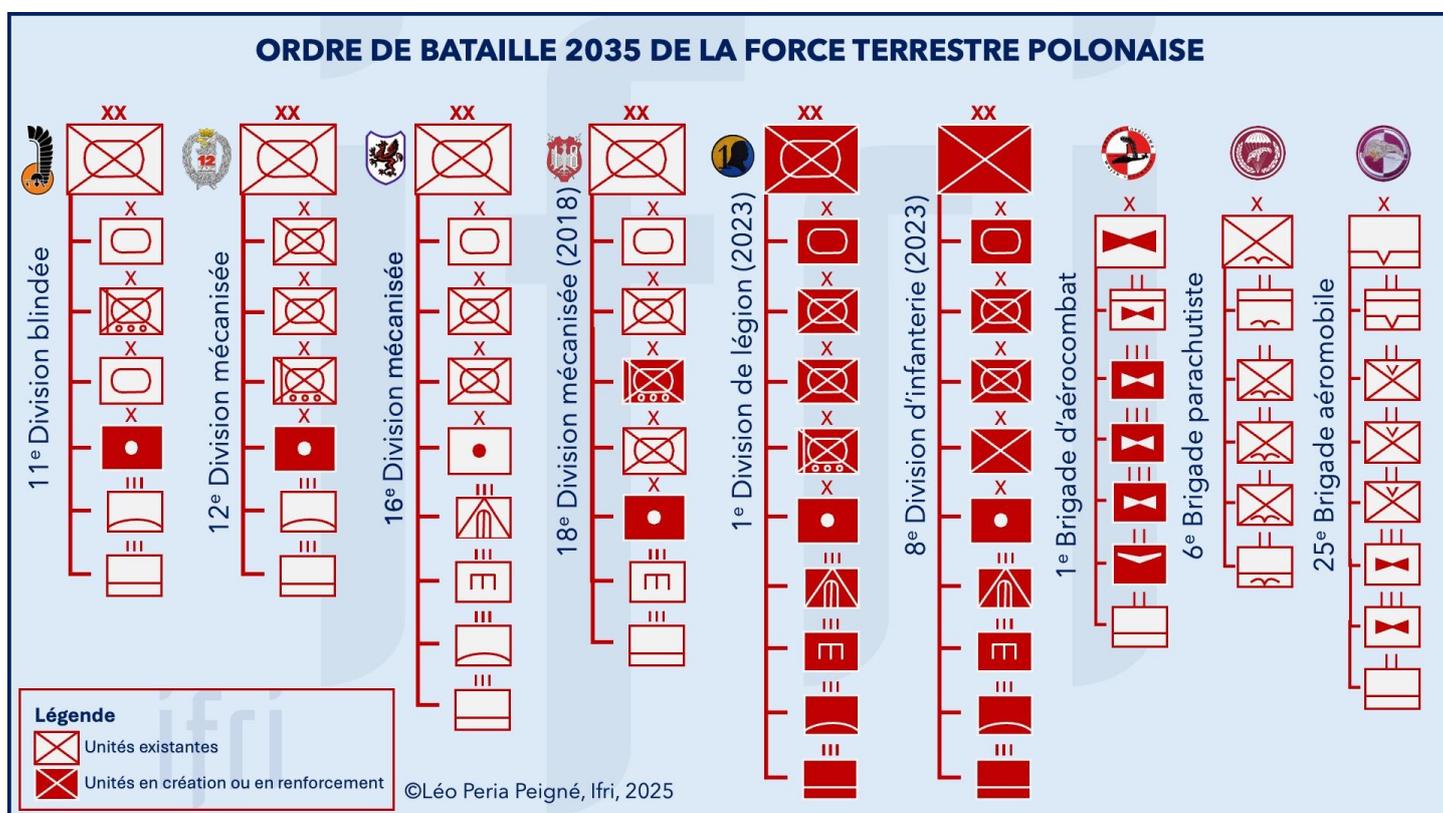
Cette ambition ne va pas sans doute ni interrogation, y compris au sein des forces polonaises, puisque ces différentes créations d'unités interviennent alors même que les effectifs des formations existantes ne sont pas complets et que les besoins en cadres subalternes peinent à être remplis. Le recrutement régionalisé montre en outre que la carrière militaire est plus attractive dans les régions les moins dynamiques économiquement du pays¹¹². Certains entretiens réalisés dans le cadre de

111. « Transformation – More Than Just Modernization. Chief of the General Staff Outlines the Plan for Changes in the Polish Armed Forces », *op. cit.*, p. 35.

112. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

cette étude ont laissé entendre que la grande majorité des nouvelles unités n'étaient encore que des coquilles vides sans valeur militaire dont la crédibilisation prendra des années. De plus, doter en priorité ces nouvelles formations du matériel le plus moderne interroge car les unités déjà aguerries seraient sans doute plus à même d'appréhender ces systèmes plus complexes, notamment du point de vue de la maintenance. Pour l'armée polonaise, il paraît cependant plus logique d'équiper de nouvelles unités de matériel moderne plutôt que de réentraîner les plus anciennes déjà équipées, ralentissant l'équipement des nouvelles¹¹³.

Ordre de bataille 2035 de la force terrestre polonaise



Source : Ministère de la Défense nationale polonais, entretiens.

Un renouvellement capacitaire quasi complet

Du point de vue de l'armement, les forces polonaises quittent le Pacte de Varsovie dotées d'un matériel non seulement étranger aux normes de l'OTAN qu'elles souhaitent rejoindre, mais même au sein du Pacte, cet équipement peut être considéré comme dépassé. En effet, l'aggravation de la situation économique à la fin des années 1970, entraînant pénuries, contestations et répressions, a pour conséquence l'absence d'acquisitions de matériel neuf pour la force terrestre polonaise, l'essentiel des systèmes

113. *Ibid.*

datant d'avant 1981¹¹⁴. Les années 1990 voient s'amorcer une lente transition vers la modernité pour les forces terrestres polonaises. Les acquisitions sont limitées à un minimum de 20 % alors que la perspective de rejoindre l'OTAN suppose une rénovation en profondeur de tout le système de commandement et de contrôle, des communications et des capteurs pour s'intégrer au dispositif de l'Alliance. Ces différentes composantes reçoivent l'essentiel des fonds de modernisation tandis qu'une partie plus limitée est dédiée à celle de la défense anti-aérienne. Décidée à la fin des années 1980, la modernisation d'une partie du parc de chars de combat polonais au standard PT-91 permet aux forces terrestres de conserver d'un segment lourd relativement moderne tout en entretenant une compétence industrielle complexe.

Tableau II-2 : Comparaison des parcs terrestres des principales armées de terre européennes

Pays	Chars	Blindés de combat	Artillerie automotrice	Lance-roquettes
Pologne	476	1 715	391	140
France	215	515	92	>10
Royaume-Uni	213	388	71	29
Allemagne	209	680	109	38

Source : Military Balance 2024.

Dix ans plus tard, le « programme de reconstruction et de modernisation technique des forces polonaises » lancé en 2001 consacre une évolution des forces influencée par les retours d'expériences d'Afghanistan et d'Irak avec le développement et l'acquisition de moyens plus légers comme le blindé d'infanterie à roue *Rosomak*. La question du segment lourd demeure mais c'est finalement l'achat de chars allemand *Leopard 2A4* qui l'emporte en 2002, faute de fonds et de besoin pour financer le développement d'un char de conception nationale. La modernisation et la mise aux normes OTAN du parc de T-72 qui n'avaient pas été transformés en PT-91 sont lancées mais n'ont jamais été complétées au profit de l'acquisition de davantage de *Leopard 2* au cours des années 2010.

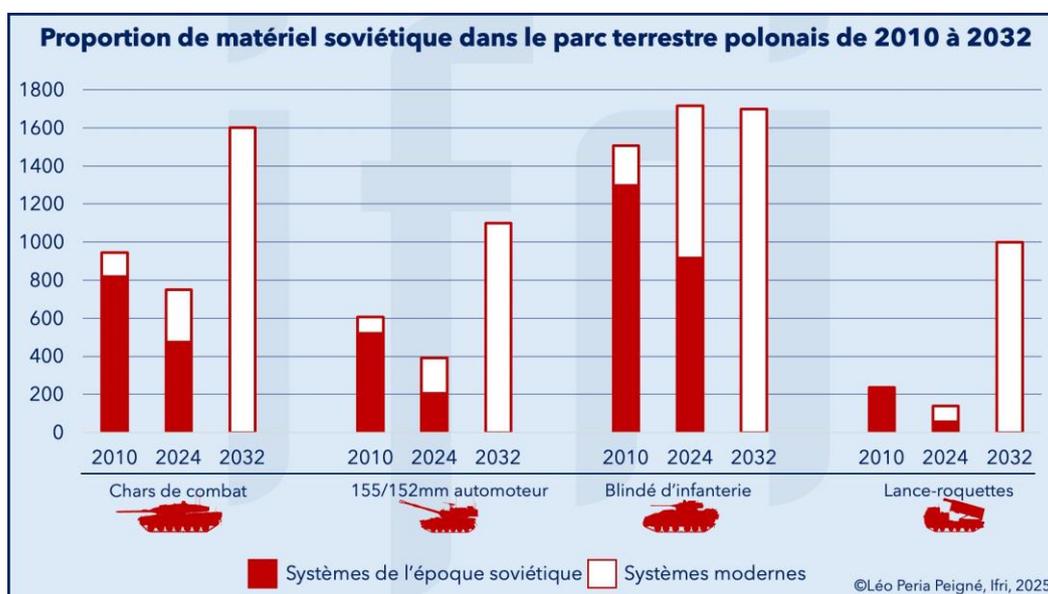
Trente ans après la fin du Pacte de Varsovie, alliance au sein de laquelle l'armée polonaise comptait parmi les premières, les forces terrestres de Varsovie ont fait leur retour dans le trio de tête de l'Alliance atlantique et sont d'ores et déjà les premières d'Europe d'un point de vue

114. M. Piekarski, « A Story of Change, Poland's Armed Forces and the ISAF Operation in Afghanistan », *The Polish Quarterly of International Affairs*, vol. 23, n° 2, 2014.

strictement capacitaire. Les parcs polonais comptent ainsi souvent plus du double de ceux de leurs partenaires.

Une partie importante de ces parcs reste cependant constituée de systèmes soviétiques vieillissants, voire obsolètes, mais la dynamique de modernisation lancée depuis la fin des années 2010 a déjà permis un vrai rafraîchissement de l'arsenal polonais. Plus des deux tiers des blindés et de l'artillerie automotrice polonaise de 2010 dataient de l'époque communiste, une proportion descendue à seulement la moitié en 2024. Cette évolution des proportions s'explique autant par la mise en réserve ou l'élimination des systèmes les plus anciens que par l'acquisition de nouveaux véhicules.

Schéma II-7 : Comparaison des parcs polonais entre 2010 et 2024 avec une projection en 2032



Source : *Military Balance*.

De manière générale, le processus de modernisation capacitaire de l'armée de terre polonaise lancé en 2022 s'articule en trois temps :

- ▀ L'acquisition rapide de « *gap fillers* », des systèmes capables de remplacer ceux transférés à l'Ukraine afin de limiter autant que possible la période de vulnérabilité induite. Cette phase devrait s'étendre jusqu'en 2027.
- ▀ La « polonisation » des systèmes acquis avec le développement de standards « PL » intégrant davantage de composants nationaux et répondant mieux aux impératifs capacitaires polonais. Cette phase devrait s'étendre jusqu'en 2035 voire au-delà.
- ▀ Le développement de systèmes nationaux, permis par l'expérience industrielle et technologique acquise par la Pologne lors des phases précédentes. Cette phase devrait débuter, au mieux, à la fin de la décennie 2030.

Dans l'ensemble, les annonces d'achats et de remplacement laissent entendre que l'ensemble du matériel d'origine soviétique devrait avoir disparu du service actif à l'horizon 2032, bien qu'une partie non négligeable puisse être reversée à la réserve et aux forces territoriales. En outre, à travers le programme *Szpej*, l'armée polonaise souhaite établir un standard d'équipement individuel (armes légères, éléments de protection, sac de couchage...) unique entre forces professionnelles, territoriales et de réserve, ces dernières étant encore équipées de matériel de l'époque communiste¹¹⁵.

La modernisation du parc de char polonais est une bonne introduction à cette évolution. Les 946 chars de combat comptabilisés en 2010 se répartissent ainsi entre 586 T-72 pour la plupart mis en réserve, 232 PT-91, – version modernisée du précédent – et 128 *Leopard 2A4* d'occasion acquis en 2002, auxquels viennent s'ajouter 105 unités supplémentaires d'un standard plus avancé acquises en 2015. Quinze ans plus tard, la situation a évolué en profondeur puisque les T-72 semblent avoir disparu des inventaires, démantelés, revendus ou transférés en grande quantité à l'Ukraine avec une cinquantaine de PT-91.

Chars de combat : un parc massif mais hétérogène

La modernisation du parc s'accélère cependant avant même le début du conflit en Ukraine. En juillet 2021, la Pologne a annoncé l'acquisition de 250 chars américains M1 *Abrams* au standard le plus moderne, à livrer d'ici 2026¹¹⁶. Un an plus tard, le trou capacitaire provoqué par les transferts à l'Ukraine a incité Varsovie à acquérir en sus les 116 *Abrams* tout juste retirés du service par le corps américain des Marines. Bien que d'un standard plus ancien que les 250 premiers, leur disponibilité immédiate a permis d'amorcer les livraisons dès 2023¹¹⁷. La dynamique se poursuit à l'été 2022 avec la signature d'un contrat-cadre avec la Corée du Sud portant sur l'acquisition potentielle de 1 000 chars K2 *Black Panther*, un modèle national développé par Hyundai Rotem et équipant l'armée coréenne depuis 2014. Il s'agit bien d'un contrat-cadre, pouvant être – ou non – activé tranche après tranche en fonction des besoins polonais, et non d'une commande ferme et immédiate d'un millier de chars. Outre des conditions d'emprunts et de paiement attractives, l'offre coréenne offre l'avantage du volume et de la vitesse de livraison, puisque les 180 premiers véhicules dits K2GF (*gap filler*) commencent à être transférés dès l'automne 2022, prélevés sur les stocks des forces coréennes. Plus de 70 véhicules ont été livrés entre l'automne 2022 et l'hiver 2023 tandis que 96 chars

115. K. Wojczal, « Komunikacja strategiczna NATO i Polski. Będą ćwiczenia SZ RP w dużej skali i OPFOR [Rozmowa] », Youtube, 28 novembre 2024, disponible sur : www.youtube.com.

116. L. Lagneau, « La Pologne confirme l'achat de 250 chars américains M1A2 SEPv3 *Abrams* pour 5 milliards d'euros », Zone militaire, juillet 2021, disponible sur : www.opex360.com.

117. L. Lagneau, « La Pologne va se procurer 116 chars *Abrams* d'occasion auprès des États-Unis », Zone militaire, juillet 2022, disponible sur : www.opex360.com.

supplémentaires sont prévus pour 2025¹¹⁸. Ce rythme de livraison dépasse de loin les capacités européennes puisque la production de *Leopard 2*, seul char européen encore produit, ne dépasse pas les 50 unités par an avec un carnet de commandes plein jusqu'à la fin de la décennie.

Un second lot de 180 K2GF est acté à l'automne 2024 et les suivants devraient être assemblés au standard K2PL dont les caractéristiques se précisent, tous les véhicules devant y être portés à moyen terme. Ce nouveau standard inclut notamment un blindage accru et un châssis rallongé pour correspondre aux besoins polonais, tout en impliquant davantage l'industrie nationale, censée être en mesure d'assembler sinon de produire une partie du parc via des transferts de technologies de Séoul vers Varsovie. Disposer à terme d'une flotte de plus de 350 *Abrams* et peut-être d'un millier de K2 devrait permettre à la Pologne de s'imposer comme le principal centre européen de maintenance pour ce type de matériel dont s'équipent d'autres armées du flanc Est de l'alliance comme la Roumanie. Les premiers retours sur ces véhicules sont positifs, les militaires appréciant l'écart technologique réalisé depuis les T-72 et PT-91 en termes d'ergonomie et de numérisation de l'interface, un élément qui facilite aussi la formation des plus jeunes sur ces systèmes. Une interview du CEMA Kukuła diffusée en décembre 2024 laissait d'ailleurs présager du lancement d'un programme pilote visant à initier une partie des réservistes à l'utilisation de ces chars sur la base du volontariat, indiquant une évolution possible de l'emploi des réserves militaires à moyen terme¹¹⁹.

Artillerie lourde : du 152 au 155 mm

L'artillerie-canon suit un chemin similaire avec l'abandon progressif des calibres soviétiques (122 et 152 mm) au profit du 155 mm OTAN. Le cas de l'obusier chenillé *Krab* illustre bien la volonté polonaise d'autonomisation industrielle – et ses difficultés, puisque le programme débute au milieu des années 1990 –, mais aussi la précocité de la présence sud-coréenne dans l'écosystème de défense local. Pensé pour remplacer ses équivalents soviétiques, le *Krab* associe le châssis chenillé de l'obusier coréen K9, déjà présent en Europe et une tourelle britannique avec un canon de 155 mm allemand, l'ensemble devant être assemblé sinon produit en Pologne. Près de 54 ont été données à l'Ukraine qui en a aussi commandé 54 autres sur étagère, orientant l'ensemble de la capacité de production vers Kiev et limitant la capacité de modernisation de Varsovie. La présence coréenne dans l'artillerie polonaise s'est faite plus visible avec l'annonce à l'été 2022 d'un contrat-cadre portant sur l'acquisition de 672 K9. Afin de compenser au plus vite les transferts de matériel à l'Ukraine, les 150 premières unités,

118. « South Korea to Triple Tank Deliveries to Poland: 96 K2s Incoming in 2025 Production Surge », *Military Watch Magazine*, novembre 2024, disponible sur : <https://militarywatchmagazine.com>.

119. K. Wojczal, « Komunikacja strategiczna NATO i Polski. Będą ćwiczenia SZ RP w dużej skali i OPFOR [Rozmowa] », Youtube, 28 novembre 2024, disponible sur : <https://youtube.com>.

considérées comme des *gap fillers*, ont été transférées dans leur standard d'origine depuis les stocks coréens, tandis que les suivantes seront portées à un standard dit « K9PL » – comme pour les chars de combat. Environ 360 unités devraient être livrées d'ici 2027 dont 146 au standard K9PL tandis que plus d'une centaine ont déjà été livrées avant la fin 2024¹²⁰. Ici encore, les capacités de production européenne pour un obusier chenillé sont bien plus limitées, le PzH2000 allemand ne dépasse pas la vingtaine par an et n'était même pas en production en 2022¹²¹. En outre, le K9 est un obusier plutôt commun en Europe, équipant plusieurs armées du continent comme l'Estonie, la Finlande, la Norvège et, à terme, la Roumanie. Ici encore, la Pologne pourrait s'appuyer sur son important parc et sa volonté de montée en puissance industrielle pour devenir un centre de maintenance et d'entraînement important en Europe dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Lance-roquettes

L'artillerie roquette connaît elle aussi une modernisation rapide, encore accélérée à partir de 2022 par la nécessité de remplacer les systèmes transférés à l'Ukraine. Les systèmes d'origine soviétique comme le BM-21 ou le RM-70 qui composaient la quasi-totalité du parc en 2010 ont été presque totalement remplacés par des systèmes plus modernes comme le WR-40 développé localement au début des années 2000. Dans ce domaine encore, Varsovie a créé la surprise dès 2022 en annonçant vouloir se doter de 290 lance-roquettes sud-coréens K239 *Chunmoo* (appelés localement *Homar-K*) dotés de munitions allant de la roquette de saturation (80 kilomètres [km]) au missile balistique tactique (300 km). L'industrie polonaise doit bénéficier de transferts de technologie lui permettant de produire des munitions et certains composants tout en y intégrant notamment une conduite de tir nationale¹²². Mais Varsovie ne s'est pas arrêté là puisque la Defense and Security Cooperation Agency américaine annonçait dès février 2023 avoir reçu une demande polonaise pour l'achat de 20 lance-roquettes M142 HIMARS (véhicule et module de tir), qui s'étaient illustrés l'année précédente en Ukraine, mais aussi de 468 « kits de lancement » (module de tir seulement)¹²³. Ces kits sont pensés pour être installés sur un véhicule porteur polonais intégrant une conduite de tir nationale, formant un nouvel ensemble appelé localement *Homar-A*. Les systèmes coréens et américains doivent en outre recevoir une modification leur permettant de tirer des roquettes de 122 mm, un calibre soviétique encore utilisé au sein des

120. « Poland Receives New Batch of K9 Self-Propelled Howitzers from South Korea », *Global Defence News*, décembre 2024, disponible sur : <https://armyrecognition.com>.

121. « Production of the New PzH 2000 Was Launched in Germany », *Militaryni*, juin 2024, disponible sur : <https://mil.in.ua>.

122. J. Palowski, « Poland Concludes a Deal on Hundreds of Korean Multiple Rocket Launchers », *Defence24*, octobre 2022, disponible sur : <https://defence24.com>.

123. « Poland – High Mobility Artillery Rocket System (HIMARS) », *Defense Security Cooperation Agency*, février 2023, disponible sur : www.dsca.mil.

forces polonaises. Les 360 autres modules doivent être produits en Pologne après transferts de technologies occasionnés par l'achat du premier lot¹²⁴. À l'hiver 2024, le programme *Homar-K* semble bien lancé tandis que le programme *Homar-A* reste plus incertain, au moins par son gigantisme : la Pologne demande au total près de 500 modules de tir type HIMARS quand l'armée américaine elle-même n'en dispose que d'un peu plus de 400. Outre le coût d'une telle acquisition, se doter de deux parcs de systèmes différents entraîne des frais importants, d'autant plus que leurs munitions ne sont pas compatibles. Sans être annulé puisque les premiers HIMARS ont déjà été livrés, il est probable que le nombre final de *Homar-A* opérationnels d'ici 2030 soit plus limité après une réduction du second lot. Les *Homar-K* doivent équiper les brigades d'artillerie divisionnaires et les *Homar-A* doivent équiper des brigades d'artillerie spéciale à disposition de l'état-major général¹²⁵. La situation industrielle européenne est ici encore plus claire, puisqu'aucune firme du continent ne produit de systèmes de ce genre.

Blindés de combat d'infanterie

Le remplacement des BWP-1, version locale du blindé d'infanterie chenillé BMP-1 soviétique fait partie des chantiers de modernisation longtemps envisagés mais jamais réellement engagés, malgré l'obsolescence croissante de ces véhicules, conçus dans les années 1960. L'afflux de moyens provoqué par le conflit en Ukraine a permis d'accélérer leur remplacement acté en 2023 par la commande probable d'un millier de *Borsuk* (Blaireau) et de 400 versions spécialisées (reconnaissance, mortier, dépannage, EVASAN), un véhicule développé par la Pologne et non pas par l'acquisition d'un système étranger. Dévoilé en 2017, il s'agit d'un véhicule deux fois plus lourd et presque deux fois plus haut, actant la transition définitive de l'infanterie mécanisée polonaise des systèmes soviétiques aux systèmes occidentaux¹²⁶. S'il s'appuie sur l'expérience acquise par le développement du *Krab*, le programme *Borsuk* témoigne d'une ambition encore inédite pour l'industrie polonaise tout en étant peut-être le signe de ses progrès. En comparaison, le blindé d'infanterie à roue *Rosomak* développé pour répondre aux besoins des théâtres afghan et irakien constituait un défi technique plus accessible, développé en coopération finno-polonaise sur la base d'un véhicule finlandais.

Hélicoptères

Arlésienne des programmes de modernisation des capacités aéroterrestres polonaises, le remplacement des hélicoptères de manœuvre et de combat a

124. T. Dmitruk, « Postępy w realizacji programu Homar-A » [Progrès dans la mise en œuvre du programme Homar-A], *Dziennik Zbrojny*, novembre 2024, disponible sur : <https://dziennikzbrojny.pl>.

125. Entretien avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

126. M. Szopa, « Borsuk Test Programme Finalized: Agreement Expected This Year », *Defence24*, août 2023, disponible sur : <https://defence24.com>.

aussi bénéficié de l'accélération post-2022 après près de deux décennies de temporisation ou d'occasion manquées. Une première tentative de modernisation des hélicoptères de manœuvres polonais avait mis à l'honneur le *Caracal* d'Airbus, avant d'être brutalement annulée en 2016 par le nouveau gouvernement polonais arrivé au pouvoir (PiS) dans le cadre d'un rafraîchissement net des échanges entre Paris et Varsovie. L'annulation d'une commande de 50 appareils pour plusieurs milliards d'euros a marqué les relations militaro-industrielles franco-polonaises pendant des années, faisant revenir le sujet à plusieurs reprises lors des entretiens réalisés pour la présente étude. Les acquisitions polonaises s'étaient ensuite réorientées vers l'achat de huit S-70 *Black Hawk* pour le compte des forces spéciales. Le parc d'hélicoptères de manœuvre se compose encore aujourd'hui d'une centaine d'appareils de différents types datant de l'époque communiste et dont l'obsolescence croissante limite la disponibilité, malgré une industrie locale plutôt capable dans ce domaine. Une partie de la flotte doit être remplacée à court terme par les 32 AW149 de l'italien Leonardo, commandés à l'été 2022, au cœur de la frénésie d'achat du début du conflit et dont la livraison devrait s'étaler jusqu'en 2029. L'espérance de vie du reste des appareils et leur remplaçant potentiel restent incertains mais des approches de Boeing ont été constatées pour proposer la dernière version de l'hélicoptère de transport lourd CH-47F *Chinook* très présent aux dernières éditions du salon de défense polonais MSPO¹²⁷. Les inondations meurtrières de l'automne 2024 ont en outre souligné le besoin reconnu par le ministère de la Défense polonais d'une capacité de transport et d'évacuation plus importante, y compris dans des situations non militaires¹²⁸.

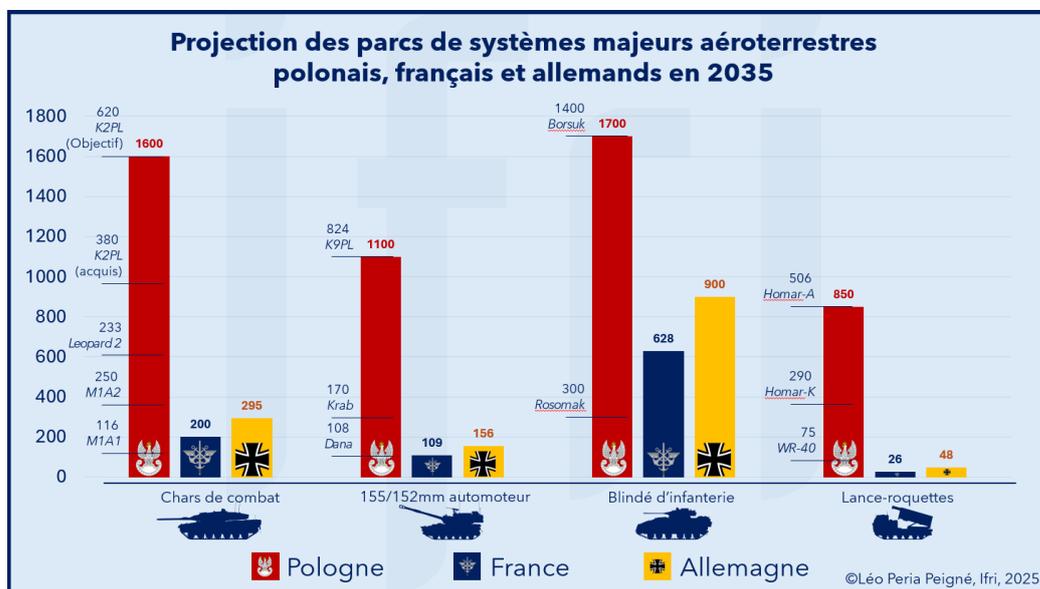
Boeing est déjà un partenaire important pour Varsovie, qui a annoncé à l'été 2024 l'acquisition de 96 hélicoptères de combat AH-64E *Apache* et de l'ensemble de leurs munitions et éléments de soutien pour près de 10 milliards de dollars, seuls les États-Unis disposant de davantage d'appareils de ce type¹²⁹. Alors que les armées occidentales s'interrogent sur la pertinence de ce type de systèmes complexes mais vulnérables sur le champ de bataille contemporain, l'acquisition polonaise étonne, d'autant que la doctrine d'emploi de Varsovie, proche de celle de l'armée française, prévoit leur utilisation pour des raids offensifs dans la profondeur adverse.

127. A. Angrand, « Boeing propose l'hélicoptère de transport lourd CH-47 *Chinook* à la Pologne », *Air&Cosmos*, septembre 2024, disponible sur : <https://air-cosmos.com>.

128. J. Sabak, « Kosniak-Kamysz : Powódź pokazała, że potrzebne są ciężkie śmigłowce. Możliwość śmigłowca Chinook są tu unikalne i ogromne » [Kosniak-Kamysz : les inondations ont montré qu'il y a un besoin d'hélicoptères lourds. Les capacités de l'hélicoptère *Chinook* sont uniques et énormes], *Portal Obronny*, octobre 2024, disponible sur : <https://portalobronny.se.pl>.

129. J. Adamowski, « Poland Buys 96 *Apache* Helicopters to Boost Attack Capabilities », *Defense News*, 13 août 2024, disponible sur : www.defensenews.com.

Schéma II-8 : Projection des parcs de systèmes majeurs aéroterrestres polonais, français et allemands en 2035



Source : Military Balance, Ministère de la Défense polonais.

La montée en puissance rapide de ses forces terrestres est le pilier central de la transformation militaire amorcée par la Pologne. Si les chiffres avancés, tant en effectifs qu'en matériel, laissent songeurs, voire dubitatifs, des observateurs extérieurs, ceux-ci marquent néanmoins une rupture profonde avec la dynamique européenne de réduction ou de stagnation des forces à l'œuvre depuis trois décennies. L'ambition annoncée est telle qu'une réalisation à 50 % suffirait à faire de l'armée de Terre polonaise la force terrestre la plus puissante d'Europe continentale, à même d'agglomérer autour de Varsovie une partie importante des nations du flanc Est, induisant un basculement de l'équilibre de sécurité européen vers l'Europe orientale. Une armée polonaise ainsi réarmée deviendrait par exemple incontournable dans la composition des grandes formations interalliées de l'OTAN, puisqu'elle serait probablement la seule à disposer de suffisamment d'éléments organiques de corps d'armée (EOCA) pour contribuer de manière significative aux autres unités.

Force territoriale, doublon ou complément ?

Les forces de défense territoriale (WOT) sont un élément décisif du processus de transformation des forces armées polonaises. La Pologne a dès le XIX^e siècle une tradition de forces territoriales officielles ou clandestines lors des périodes d'occupation et de partition du pays¹³⁰. Dans une forme de

130. M. Klisz (brigadier général), « The Polish Territorial Defence Forces (POL TDF) », Kingston Consortium on International Security, août 2022, disponible sur : www.thekcis.org.

réappropriation politique d'un élément historiographique national important, la WOT contemporaine a ainsi été déclarée héritière des traditions militaires de l'Armia Krajowa (AK), branche armée de l'État polonais clandestin active de 1942 à 1945 contre l'occupant nazi. Une force de défense territoriale a aussi été créée en 1959 par le régime communiste qui l'a employée à plusieurs reprises pour des missions de soutien aux populations en situation de crise, lui permettant de conserver une bonne image dans le pays. Bien que n'ayant jamais été officiellement dissoute, l'institution est tombée dans l'oubli pendant les années 1990, emportée par la chute du régime communiste.

L'annexion de la Crimée et les différentes opérations de subversion russe dans le Donbass ukrainien ont provoqué en Pologne une prise de conscience aiguë de l'absence de réelle capacité de réponse militaire face à l'emploi de stratégies délibérément sous le seuil de la conflictualité. La pratique russe de la « guerre hybride » en Crimée, mêlant infiltration de soldats sans marquage, désinformation ou encore cyberattaques a ainsi poussé à la recréation d'un corps de défense territoriale. Celui-ci devait être capable de compléter les forces conventionnelles et de les soulager de certaines missions comme la lutte contre le sabotage ou les infiltrations subversives en cas d'attaque. Il devait aussi contribuer au transit des forces alliées de l'OTAN sur le territoire national et porter secours aux populations en cas de catastrophe naturelle.

Malgré des ambitions importantes, la mise en place à partir de 2014 s'est avérée laborieuse, faute d'expérience, de moyens et d'encadrement. L'expérience s'accélère en 2016, la WOT devenant la 5^e branche des forces armées, sur un pied d'égalité avec les forces aériennes, terrestres, navales et les forces spéciales. Ambitieux, l'objectif est alors de développer une vingtaine de brigades d'infanterie légère sur la base des régions administratives (*Voïvodie*) en commençant par celles de l'Est, plus directement exposées. Le recrutement régionalisé est censé créer une force locale, déterminée à défendre son propre foyer et disposant d'une bonne connaissance du terrain. Annoncée en 2017, l'ambition initiale de 53 000 paramilitaires encadrés par 3 000 professionnels n'a pas été atteinte, les brigades territoriales rassemblant à l'été 2022 un peu plus de 30 000 paramilitaires. Leurs missions s'articulent autour de deux piliers majeurs : la défense du territoire en tant que tel et la défense civile. Les missions de la WOT dépassent ainsi le seul domaine militaire, comme en témoigne dès 2014 la signature d'un grand nombre d'accord de coopération de crise avec différents organismes de l'État polonais, police, gardes-frontières, gardes forestiers, pompiers ou encore services pénitentiaires. Des entraînements réguliers avec ces services sont d'ailleurs programmés à travers le pays tandis que les unités territoriales prennent aussi en charge des missions de formation de sécurité civile auprès de la population.

Par la suite, la WOT s'est notamment illustrée tout au long de la crise sanitaire, engageant jusqu'à 6 000 personnels territoriaux au pire de la pandémie sur tout le territoire, assurant une visibilité et une légitimité accrue pour cette institution renaissante. Les inondations dramatiques de l'automne 2024 ont été une autre mise à l'épreuve de cette force territoriale polyvalente. La WOT a ainsi joué un rôle important en déployant plus de 2 000 de ses membres dans la sécurisation de la frontière avec le Belarus face à l'instrumentalisation des flux de migrants par le pouvoir de Minsk. Alors que la démographie polonaise laisse entrevoir un déficit d'hommes jeunes à moyen terme, la WOT est aussi une voie de féminisation accrue des forces armées. L'armée professionnelle ne dépasse pas 10 % de femmes dans ses rangs, tandis que la WOT est à plus de 15 %, un chiffre qui monte à 20 % pour le service militaire volontaire.

De manière indirecte, le succès de la garde territoriale ukrainienne aux premières heures du conflit a été perçu en Pologne comme la confirmation de la pertinence de ce type de force. Malgré une mise en place chaotique avant la guerre, les 70 000 réservistes de cette force créée en 2014 ont ainsi profité de leur mobilisation rapide et de leur connaissance du terrain pour harceler un adversaire cantonné aux grands axes tout en apportant un soutien précieux aux forces professionnelles¹³¹. Recrées en réaction à l'annexion de la Crimée, les forces territoriales polonaises profitent ainsi du succès de leur équivalent ukrainien. Largement mobilisée pour aider à l'évacuation de populations sinistrées en 2024, la WOT a ainsi été saluée pour sa réactivité dès les premières heures de la catastrophe grâce à une structure locale régionalisée. Elle a ainsi bénéficié d'une forte exposition médiatique, les bérets marron des territoriaux se distinguant aisément des militaires professionnels eux aussi appelés en renforts¹³².

Aux yeux des armées européennes professionnalisées d'Europe de l'Ouest, une structure comme la WOT ne présente qu'un intérêt limité car sa capacité de combat reste bien inférieure à celle d'une force à plein temps. Basée sur le volontariat et l'ancrage local, la WOT souffre en outre d'une grande hétérogénéité dans la motivation, la qualité de l'encadrement ou même la perception du matériel entre ses différentes unités. Cependant, la multiplication d'initiatives de ce genre à travers les pays du flanc Est – et notamment dans les pays baltes – ainsi que le rôle des forces territoriales ukrainiennes dans le conflit oblige à nuancer cette perception négative. Si sa mise en place a été laborieuse, la WOT de 2024 semble être parvenue à se donner un *momentum* positif qui devrait lui permettre de remplir ses obligations militaires, tout en étant un cadre d'acculturation et de

131. M. Bielineskov, « Ukraine's Territorial Defence Forces: The War So Far and Future Prospects », Royal United Services Institute, mai 2023, disponible sur : www.rusi.org.

132. « WOT Mobilized to Combat Flooding in Poland Amid Delayed Request for Support », *Poland Daily24*, septembre 2024, disponible sur : <https://polanddaily24.com>.

mobilisation important pour la population polonaise, plus de dix ans après la fin du service militaire obligatoire.

Force aérienne, du MiG-29 au F-35

En raison des difficultés financières des années 1980, l'armée de l'Air polonaise (*Sily Powietrzne Rzeczypospolitej Polskiej*, SPRP) sort de la guerre froide équipée d'une flotte vaste mais vieillissante de 800 appareils. Un chiffre réduit à 300 en 1998, les années 1990 voyant le retrait massif d'une grande partie des parcs d'origine soviétique, l'accent étant mis sur la modernisation pour se rapprocher des normes OTAN des avions d'attaque au sol Su-22 et des chasseurs MiG-29, ces derniers ayant été acquis juste avant la fin de la guerre froide. Des MiG-29 supplémentaires sont aussi acquis auprès de la République tchèque en 1995 et de l'Allemagne en 2003 pour compenser le vieillissement et le retrait des autres types d'appareils. Cette solution peu coûteuse mais temporaire a permis d'éloigner un temps le besoin de nouveaux appareils modernes, besoin qui se fait sentir avant même la fin des années 1990 pour correspondre aux exigences de la participation polonaise aux forces de réaction rapide de l'Alliance atlantique¹³³. L'acquisition de nouveaux appareils s'est faite d'autant plus pressante que l'accroissement du nombre d'heures de vol annuel pour correspondre aux moyennes de l'OTAN a entraîné le vieillissement accéléré d'une partie des appareils encore en service. Les pilotes de MiG-29 et Su-22 polonais sont ainsi passés d'une moyenne annuelle respective de 40 et 60 heures de vol à plus de 120 après l'adhésion à l'Alliance, qui fixe toutefois un objectif à 180¹³⁴. Acquérir un appareil moderne et conçu dès le départ aux normes de l'OTAN était aussi perçu comme une étape supplémentaire pour l'intégration des forces polonaises au sein de l'Alliance, portant d'importants enjeux d'interopérabilité puisque huit nations alliées utilisaient déjà le même appareil à l'époque.

Le processus d'acquisition d'un nouvel appareil s'est heurté à une situation économique difficile au début des années 2000 mais 48 F-16C/D Block 52 ont finalement été acquis en 2003 avec de premières livraisons en 2006. Un des arguments en faveur de l'acquisition des F-16 semble avoir été la perspective de disposer ensuite d'un accès privilégié au programme Joint Strike Fighter (JSF), rebaptisé ensuite F-35. Alors encore en développement, ce dernier était alors perçu à la fois comme un successeur futur du F-16 mais aussi du Su-22. Qualifié de « contrat du siècle », la victoire du F-16 face au *Gripen* et au *Mirage 2000* s'explique surtout par des conditions financières très avantageuses, notamment un prêt garanti

133. S. Rutkowski, « Transformation of Polish Air Force: What Is Required to Meet NATO Obligations », Air Command and Staff College, avril 2002.

134. S. Rutkowski, « Transformation of Polish Air Force: What Is Required to Meet NATO Obligations », *op. cit.*

par Washington de 3,8 milliards de dollars et des compensations industrielles importantes, Lockheed Martin s'engageant à investir dans l'industrie polonaise pour une période de dix ans. Il est à noter que les enjeux liés au prix et aux transferts de technologies comptaient pour 60 % du total dans le processus de décision officiel polonais¹³⁵.

Le choix du F-16 peut aussi se lire comme une expression de la volonté polonaise d'apparaître comme un bon allié vis-à-vis des États-Unis et de l'OTAN. Comme la Pologne s'engage en Afghanistan pour faire une démonstration de son attachement à l'Alliance et plus encore à son partenariat avec Washington dans la foulée du 11 septembre 2001, l'acquisition de F-16 est une autre manifestation de cet alignement. De nombreuses réactions en Pologne et en Europe n'ont d'ailleurs pas hésité à suspecter un lien entre l'engagement polonais dans les opérations américaines et l'acquisition des chasseurs de Lockheed, dénonçant de possibles pressions politiques de haut niveau. Le choix polonais, très politique de l'aveu même des acteurs de l'époque, reflète cependant une position assez commune faisant de la relation avec les États-Unis le meilleur garant pour la sécurité polonaise quand l'alternative européenne n'était alors guère considérée, étant donné que l'UE ne disposait pas de garantie de sécurité similaire à l'article 5 de l'OTAN¹³⁶.

La modernisation des forces aériennes polonaise s'accélère au début des années 2020 avec l'acquisition de 32 chasseurs F-35A en janvier 2020 pour 4,6 milliards de dollars, concrétisant l'intuition du lien entre F-16 et programme JSF¹³⁷. Cette acquisition est la conclusion longtemps attendue du programme *Harpia*, qualifiée par le président Duda de « priorité nationale » à la fin des années 2010 et dont le financement a été assuré par un mécanisme extra-budgétaire qui avait déjà été expérimenté pour les F-16. La première livraison complète, comprenant le premier lot d'appareils lui-même mais aussi l'entraînement des pilotes, doit advenir d'ici 2026 tandis que l'ensemble des appareils devrait être livré avant la fin de la décennie.

Le début de la guerre en Ukraine a cependant souligné l'urgence d'une modernisation accélérée doublée d'une massification, poussant à l'acquisition mi-2022 d'une flotte de 48 chasseurs légers coréens FA-50 de Korea Aerospace Industries (KAI), soit trois escadrons. Les douze premiers appareils ont été acquis ici encore dans une logique de *gap filler* pour assurer une livraison rapide et sont dénommés FA-50GF. Varsovie a payé plus de 700 millions de dollars et devrait recevoir l'ensemble de ce premier lot d'ici 2025. Un second lot de 36 appareils devrait être assemblé au standard FA-50PL, doté de capacités supplémentaires incluant la Liaison 16

135. B. Seguin, « Why Did Poland Choose the F-16? », *Marshall Center Occasional Paper*, n° 11, juin 2007, disponible sur : www.marshallcenter.org.

136. *Ibid.*, p. 52.

137. *Ibid.*

OTAN, le ravitaillement en vol et l'utilisation d'armes de tous types à plus longue portée. Cette tranche est prévue pour coûter 2,3 milliards de dollars et devrait être livrée voire assemblée en Pologne d'ici la fin de la décennie¹³⁸. Par l'achat d'un appareil léger aux capacités limitées, Varsovie souhaite remplacer rapidement ses appareils de l'époque communiste alors que son premier escadron de F-35 ne sera pas opérationnel avant au moins 2028¹³⁹. L'urgence se fait sentir dans l'organisation des livraisons, puisqu'une douzaine de FA-50, d'abord prévus pour l'armée coréenne, ont été transférés comme solution de transition. Ils doivent permettre aux pilotes polonais d'appriivoiser leurs appareils dès l'été 2023, moins d'un an après la signature du contrat, le temps que les cellules commandées soient produites. Sans être aussi performant qu'un appareil de combat classique, ils doivent être en mesure de remplir des missions d'appui au sol avec différents systèmes d'armes dont l'A2SM *Hammer* de Safran, mais aussi, à plus long terme, quelques missions de combat air-air. L'armée de l'Air polonaise souhaite ainsi doter ses FA-50 de munitions air-air capables de tirer au-delà de l'horizon comme l'AMRAAM américain ou, faute d'accord de Washington, le *Meteor* européen¹⁴⁰.

L'utilisation de ce missile serait cependant un compromis bancal puisque les performances actuelles du FA-50 en termes de capteurs limitent l'exploitation de son plein potentiel. En outre, le FA-50 se distingue des appareils qu'il remplace par une compatibilité native avec les standards OTAN et une maintenance facilitée puisqu'il partage avec le F-16 un grand nombre de composants, de fonctionnalités et d'outils de maintenance¹⁴¹. Ces appareils doivent aussi servir à l'entraînement des pilotes, fonction pour laquelle ils ont été conçus initialement par KAI avant de devenir plus polyvalents au fil des années. La Pologne renforce aussi ses capacités de frappe dans la profondeur air-sol, notamment par l'acquisition de centaines de missiles JASSM-ER annoncée en mai 2024¹⁴² pour 735 millions de dollars, une somme suffisante pour acquérir plus de 300 unités. Le JASSM-ER ou AGM-158B est un missile de croisière furtif qui peut être tiré par un F-16 et dont la portée doit dépasser les mille kilomètres. Ces armes, qui permettent d'atteindre Moscou depuis l'intérieur des frontières baltes, s'inscrivent dans la volonté polonaise de bâtir une force de dissuasion conventionnelle crédible face à la menace russe.

138. D. Donald, « KAI Unveils First “Gap-Filler” Light Fighter for Poland », *Aviation International News*, mars 2023, disponible sur : www.ainonline.com.

139. B. Glowacki, « With Korean Aircraft Buy, Poland Pushes Beyond post-Soviet Airframe Legacy », *Breaking Defense*, 20 septembre 2022, disponible sur : <https://breakingdefense.com>.

140. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

141. E. Helfrich, « Poland's New FA-50 Light Fighter Emerges », *The Warzone*, 11 mars 2023, disponible sur : www.twz.com.

142. G. Jennings, « Poland Signs for Hundreds of JASSM-ER Long-range Cruise Missiles », *Janes*, 28 mai 2024, disponible sur : www.janes.com.

Mais la frénésie d'acquisition pourrait se poursuivre, le ministre de la Défense polonais évoquant au début de l'automne 2023 – soit juste avant les élections perdues par son parti – que la Pologne pourrait avoir besoin de deux escadrilles supplémentaires¹⁴³. L'armée de l'Air polonaise estime ainsi devoir se doter d'appareils de supériorité aérienne, ouvrant la voie à une nouvelle compétition entre *Rafale*, *Eurofighter*, F-16 et F-15EX. Les entretiens menés à ce sujet ont montré une grande incertitude quant à la réalisation du projet qui a fait l'objet d'assez peu de communication depuis l'alternance de l'automne 2023¹⁴⁴.

Du côté des plateformes de soutien, l'armée de l'Air polonaise souhaite aussi pouvoir se doter à moyen terme de capacités de ravitaillement en vol et de guet aérien. La Pologne s'intéresse ainsi de près à l'A330 MRTT, avion ravitailleur d'Airbus qui équipe déjà la Multinational MRTT Fleet de l'OTAN et les forces aériennes françaises, espagnoles, et britanniques. Cet appareil polyvalent est d'autant plus pertinent pour Varsovie qu'il peut être utilisé pour des missions de transport et d'évacuation sanitaire. L'acquisition d'une telle capacité est en réflexion avancée depuis le printemps 2023, sans toutefois avoir franchi d'étape significative à l'hiver 2024¹⁴⁵. La question d'une capacité de guet aérien s'avère plus complexe, puisque les deux appareils de seconde main *Saab 340 AEW&C* acquis en juillet 2023 sont destinés à la Marine polonaise¹⁴⁶, disposant de davantage de spécialistes déjà formés et disponibles dans ce domaine. Ces appareils constituent davantage un *gap filler* et un moyen d'apprentissage qu'une solution pérenne ; ils devraient être remplacés à moyen terme par des systèmes plus récents comme le *GlobalEye*, aussi développé par Saab. Les capacités de transport, aujourd'hui limitées à une dizaine de C-130 de seconde main, pourraient s'accroître dans les années qui viennent, la Pologne ayant notamment affiché son intérêt pour l'A400M européen¹⁴⁷.

Du point des plateformes non habitées, la Pologne a poursuivi un développement comparable aux autres armées occidentales dans la décennie 2010-2020. Cependant, en raison de l'intégration précoce des retours d'expérience ukrainiens depuis 2014, son modèle de dronisation peut être considéré comme l'un des plus aboutis d'Europe.

Avec les débuts de la guerre dans le Donbass et les premiers envois de matériels à Kiev, les drones sont devenus l'instrument privilégié du ciblage sol-sol ou air-sol, à l'image du *FlyEye*, drone tactique proche de l'*Orlan-10*,

143. J. Adamowski et E. Gosselin-Malo, « Polish Warplane Appetite Prompts Jockeying by US, European Vendors », *Defense News*, 16 octobre 2023, disponible sur : www.defensenews.com.

144. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

145. M. Szopa, « Poland Plans to Accelerate Procurement of MRTT Capability », *Defence24*, 29 janvier 2024, disponible sur : <https://defence24.com>.

146. M. Szopa, « Poland Procures Early Warning Aircraft from Sweden », *Defence24*, 26 juillet 2023, disponible sur : <https://defence24.com>.

147. L. Lagneau, « Selon l'Allemagne, la Pologne a manifesté son intérêt pour l'avion de transport A400M d'Airbus », *Opex360*, 26 janvier 2025, disponible sur : www.opex360.com.

son équivalent russe. Développé par la société polonaise WB group, il est intégré au système d'automatisation des tirs et liaisons de l'artillerie sol-sol polonaise, le TOPAZ (compatible avec l'ATLAS français ou système OTAN similaire)¹⁴⁸. C'est cependant à partir de l'adoption du « plan de modernisation technique 2017-2022 » que l'armée polonaise établit sa structure de forces dronisées actuelle, combinant appareils d'observation et munitions rôdeuses de la composante terrestre et des drones MALE ou à longue portée pour la composante aérienne. Malgré des difficultés, les différentes unités mécanisées et blindées polonaises disposaient en général d'une dizaine de drones d'observations¹⁴⁹.

Durant cette même période, WB group a confirmé sa compétence en fournissant à partir de 2017 les premiers drones « suicides » ou munitions *Warmates*, d'abord conçu comme une alternative plus économe aux armements anti-char. Dans sa dernière itération, dite de « troisième génération », sa portée a été étendue de 12 à 30 km. Décliné désormais en plusieurs versions, il intègre la vision d'un véritable complexe de reconnaissance et frappe à la polonaise pour la contre-batterie, la dégradation de l'enveloppe anti-aérienne et électronique de l'adversaire ainsi que la neutralisation de ses points fortifiés. Sa version « TL » peut par exemple être tirée depuis un autre drone ou un véhicule, tel que le mortier M120 Rak pour fournir une reconnaissance supplémentaire. Sa version *Warmate 5* est quant à elle pensée comme une réponse au *Lancet* russe et disposerait de cinq kilogrammes de charge utile pour une masse totale de trente kilogrammes¹⁵⁰. Son déploiement effectif en Ukraine n'est cependant pas avéré. Deux autres versions *Warmate 20* et *50* (en référence à la masse de leur charge explosive) seraient également en développement pour atteindre la grande profondeur¹⁵⁰. WB Group envisage ainsi un système de *swarm* appelé W2MPIR (*Multi-Layered A2AD Penetration System/Aerial Smart Swarm*), couplant les différents *Warmate* à des *FlyEye* pour opérer des frappes coordonnées contre des cibles adverses sur le modèle d'une SEAD à la turque ou azerbaïdjanaise. Le TOPAZ permettrait une telle intégration, notamment en étant associé au système de ciblage intelligent *EyeQ* en cours de développement¹⁵¹. Un autre élément majeur est le système *Gladius*, acquis en 2022 pour les forces de roquette et d'artillerie, réunit des drones de reconnaissance *FT-5* et des drones de frappe *BSP-U* d'une portée avancée d'une centaine de kilomètres¹⁵², tous deux intégrés au système

148. « Integrated TOPAZ Combat Management System », Grupa WB, disponible sur : www.wbgroup-pl (accédé le 1^{er} janvier 2025).

149. J. Cislak, « Polish Armed Forces Enter the UAV Era: Reconnaissance and Strike », *Defence 24*, 5 octobre 2021.

150. J. Adamowski, « Polish Arms Maker Pitches New Strike Drones Amid Long-range Trend », *Defense News*, 4 septembre 2024, disponible sur : www.defensenews.com.

151. M. Dura, « Eurosatory 2024: W2MPIR and Topaz Systems Showcased in Paris », *Defence24*, 20 juin 2024.

152. M. Szopa, « Gladius : Polish Procurement of UCAVs with a Strike Range of 100 kilometers », *Defence24*, 9 avril 2022.

TOPAZ. Seules quatre batteries ont été achetées mais l'ambition serait de déployer ces systèmes dans chaque régiment d'artillerie et de missiles.

La guerre de haute intensité en Ukraine a ainsi deux effets principaux sur les développements des drones en Pologne, tout d'abord une priorité donnée à la création de complexes de reconnaissance et frappe intégrés via les *FlyEye*, *Warmate* et *Gladius*, puis, en capitalisant sur l'expérience ainsi acquise, la « dronisation » à grande échelle de l'armée polonaise, incluant la possible création d'une force de drone¹⁵³. Cette dernière ne serait pas forcément un service indépendant à l'ukrainienne, mais plutôt une branche ou composante de niveau opérationnel au sein des forces terrestres¹⁵⁴.

De son côté, la dronisation à grande échelle se traduit d'abord par un contrat en novembre 2024 pour l'acquisition à l'horizon 2035 de 400 systèmes *FlyEye*, comprenant chacun quatre drones, portant ainsi l'ensemble à quelque 1 600 nouveaux appareils. En septembre 2024, l'armée polonaise disposerait déjà de 42 systèmes, soit environ 168 appareils¹⁵⁵. Le contrat se poursuit pour l'instant dans les temps et au bénéfice des forces territoriales¹⁵⁶. Cette massification se combine à l'expérimentation des solutions FPV ukrainiennes pour le combat rapproché de l'infanterie légère et utilisant en priorité des composants civils. Ce développement des FPV demeure cependant expérimental, leur résilience faisant débat notamment vis-à-vis de la guerre électronique¹⁵⁷. Dans ce domaine, WB group a remporté un contrat en décembre 2024 pour le déploiement d'un micro-drone tactique, le *X-Fronter*, drone-suicide compact devant permettre à un fantassin d'en transporter plusieurs¹⁵⁸.

Déjà considérée comme une priorité absolue depuis la fin de la guerre froide, la défense anti-aérienne et antimissile a encore gagné en importance face aux retours d'expérience du conflit en Ukraine et l'utilisation massive de vecteurs à longue portée par la Russie contre les infrastructures militaires et civiles ukrainiennes. Lancés en 2013, la modernisation et le renforcement progressif de ces capacités absorbent une partie importante des crédits militaires polonais¹⁵⁹.

La défense longue portée doit ainsi être assurée par le programme *Wisła* qui prévoit l'acquisition de huit batteries de *Patriot PAC-3* (80 km de portée)

153. H. Kesteloo, « Poland Announces Ambitious Plan to Build Comprehensive Unmanned Military Force By 2025 », DroneXL, 3 décembre 2024.

154. J. Adamowski, « Polish Defense Leaders Push “Dronization” of the Armed Forces », 8 avril 2024.

155. L. Zalesinski, « The Power of Drones », *Polska Zbrojna*, 6 septembre 2024.

156. J. Zagalski, « Territorials Will See More », *Polska Zbrojna*, 5 décembre 2024.

157. D. Malyasov, « Polish Expert: Future of FPV Drones in Question », DefenceBlog, 11 décembre 2024.

158. L. Prus, « Poland: Wb Group Secures Multi-Million Order for Cutting-Edge Force Protection Systems », Defence Industry Europe, 27 décembre 2024.

159. K. Soloch, « Modernisation de la défense antiaérienne et acquisition de la défense antimissile », *Note défense & industrie*, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), octobre 2014.

dont deux sont opérationnelles en 2024¹⁶⁰. L'industrie polonaise est d'ailleurs associée à la production de ces systèmes. Une quinzaine de batteries de S-125 *Newa* (SA-26) reste aussi opérationnelle, bien qu'un nombre inconnu ait été transféré à l'Ukraine. Ce segment est aussi assuré par la présence de deux batteries de *Patriot* américaine et d'une autre allemande, une présence renforcée depuis le début de la guerre avec la chute d'un certain nombre de vecteurs russes et ukrainiens sur le territoire polonais. La Pologne profite aussi de la présence de systèmes antimissiles Aegis Ashore de l'OTAN sur la base de Redzikowo, qui doit aussi pouvoir accueillir un système THAAD en cas de crise. Enfin, l'OTAN mène depuis le début du conflit des missions de protection aérienne sur le flanc Est de l'Alliance tandis que des F-22 américains et des *Eurofighter* italiens sont déployés dans le pays. Ces déploiements revêtent une importance politique majeure pour la population polonaise, confrontée à l'exemple ukrainien à ses frontières immédiates. D'abord réticente, notamment au vu de ses relations tendues avec l'Allemagne, la Pologne a d'ailleurs fini par annoncer son intention de rejoindre l'initiative European Sky Shield en avril 2024, amorçant une intégration accrue de ses propres capacités de défense anti-aérienne avec celle de ses partenaires régionaux sans toutefois acquérir les mêmes systèmes que Berlin¹⁶¹. Cette déclaration d'intention reste toutefois à concrétiser.

La défense moyenne portée est assurée par un reliquat d'une vingtaine de systèmes soviétiques 2K12 *Kub*, d'une portée de 20 km, considérés comme obsolète. Leur remplacement doit être assuré par le programme Narew qui a trouvé sa dernière itération en novembre 2023 avec la commande officielle de 23 batteries de missiles CAMM-ER, développés par MBDA UK et devant être produit au moins en partie en Pologne par différentes filiales du groupe national PGZ¹⁶². Le programme a connu une croissance importante de ses ambitions, qui ne dépassaient pas les 20 batteries avant la guerre. Les livraisons devraient être complétées d'ici 2035¹⁶³.

Enfin, la défense courte et très courte portée doit être assurée par un ensemble de systèmes développés et acquis dans le cadre du programme *Pilica+*. Ce programme s'articule notamment autour de canons ZU-23-2 de 23 mm d'origine soviétique montés sur camion, un assemblage rustique dont l'efficacité a été démontrée en Ukraine face aux munitions à longue portée *Shahed*. L'ensemble doit être complété par des radars de guidage mais aussi des missiles guidés à courte portée CAMM ou *Piorun* de fabrication nationale, offrant une protection non négligeable jusqu'à

160. L. Lagneau, « OTAN : l'Allemagne va déployer des systèmes de défense aérienne Patriot dans l'est de la Pologne », Zone militaire, novembre 2022, disponible sur : www.opex360.com.

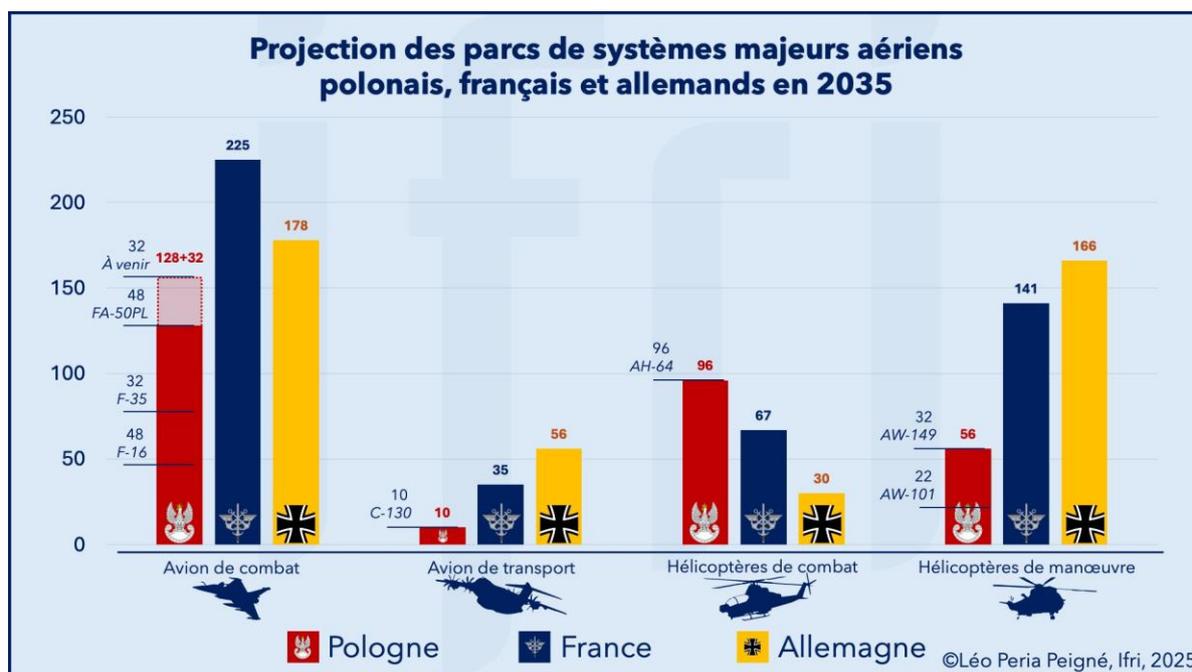
161. J. Adamowski, « Poland to Join European Sky Shield Scheme, Following Thaw with Berlin », *Defense News*, avril 2024, disponible sur : www.defensenews.com.

162. « MBDA et PGZ finalisent un accord pour le projet NAREW en Pologne », Aerocontact, novembre 2023, disponible sur : www.aerocontact.com.

163. « Mala NAREW Short-Range Air Defence System, Poland », *Army Technology*, septembre 2023, disponible sur : www.army-technology.com.

six kilomètres¹⁶⁴. Les 21 batteries prévues sont notamment destinées à la protection des batteries de *Patriot* et non à celle des forces combattantes. Le segment de la défense d'accompagnement ne fait pas l'objet d'un programme unifié et ne semble pas devoir être résolu à court terme, malgré l'importance qui y est donné dans les retours d'expérience d'Ukraine et le lancement d'initiatives isolées de la part des industriels polonais¹⁶⁵.

Schéma II-9 : Projection des parcs de systèmes majeurs aériens polonais, français et allemands en 2035



Source : Military Balance, Ministère de la Défense polonais.

Ces différents systèmes doivent être intégrés dans leurs capteurs et effecteurs par le système de commandement et de contrôle unifié IBCS¹⁶⁶ qui équipe déjà l'armée américaine et dont l'acquisition par la Pologne a été finalisée en février 2024 pour plus de 2,5 milliards de dollars¹⁶⁷. Ce système d'un nouveau genre aura vocation à se lier à l'avenir avec les systèmes de commandement et de contrôle américains dont s'équipent les pays baltes, laissant entrevoir l'établissement d'une architecture de défense anti-aérienne et de commandement régionale cohérente sous le patronage direct des États-Unis, d'autant que l'Allemagne a aussi exprimé son intérêt pour ces systèmes.

164. « MSPO 2024: PGZ's PSR-A Pilica Very Short Range Air Defense System Emerges as Key Asset in Poland's Air Defense Strategy », *Global Defense News*, septembre 2024, disponible sur : <https://armyrecognition.com>.

165. Entretien avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

166. J. Palowski, « Wisła Missile Defence System Growing Stronger with IBCS », *Defence24*, juillet 2023, disponible sur : <https://defence24.com>.

167. « La Pologne signe un accord de Défense d'un montant de \$2,5 mds avec les États-Unis », *Challenges*, février 2024, disponible sur : www.challenges.fr.

Amorcée au début des années 2000 avec l'acquisition des F-16, la modernisation de l'armée de l'Air polonaise s'est accélérée de manière brutale avec le début de la guerre en Ukraine, au point d'acquérir certains systèmes avant même d'envisager leur doctrine d'emploi. Sans devenir la première force aérienne d'Europe, une armée de l'Air polonaise ayant atteint ses objectifs de montée en puissance constituerait un acteur important de l'Alliance atlantique sur le flanc Est, tout en disposant d'une capacité de défense anti-aérienne étagée plus fournie que la plupart de ses partenaires de la région, encore renforcée par la présence d'unités de défense américaines sur son territoire.

Force navale, le parent pauvre ?

Avec seulement 8 000 militaires en 2024, la Marine (*Marynarka Wojenna*, MW) est la plus faible des trois composantes classiques des forces armées polonaises et celle dont la modernisation a été le plus retardée. Avant tout concentrée sur le combat aéroterrestre pour faire face à la menace russe, la Pologne n'a accordé qu'une attention très limitée à ses capacités navales qui ont atteint un plancher historique en 2024 tant en quantité qu'en qualité. La flotte de surface se limite à deux frégates de classe *Oliver Hazard Perry* de seconde main acquises auprès des États-Unis au début des années 2000, et dont l'une d'elles est utilisée comme navire école. À ces deux navires presque quinquagénaires viennent s'ajouter trois patrouilleurs lance-missiles et deux corvettes, dont une datant de l'époque communiste¹⁶⁸. L'autre, mise en service en 2019 est une MEKO A-100 allemande, représentante unique d'une série de sept navires commandés en 2001 et finalement annulée après l'achèvement du premier, symptôme d'un manque de crédit récurrent. L'essentiel des capacités navales polonaises se concentre cependant sur une vingtaine de navires de guerre des mines de différents types, une capacité utile en mer Baltique¹⁶⁹. La plupart de ces unités approchent cependant de la quarantaine. Mis en service en 1975 et 1976, les deux navires de renseignement de classe *Navigator* sont les doyens de la flotte et leur remplacement a été plusieurs fois repoussé. Enfin, les capacités sous-marines polonaises se limitent à un unique sous-marin de classe *Kilo*, mis en service en 1986 dont la disponibilité a été affectée par une série d'accidents et d'incendies depuis 2015, l'immobilisant entre 2021 et 2024¹⁷⁰. La flotte polonaise disposait également depuis 2003 de quatre sous-marins de seconde main de type *Kobben*, transférés par la Marine norvégienne, mais qui ont été désarmés entre 2017 et 2021, affaiblissant considérablement les capacités navales de Varsovie.

168. « Chapitre 3. Europe », *Military Balance 2024*, Routledge Taylor & Francis Group, p. 54-157.

169. *Ibid.*

170. T. Grotnik, « Poland's Only Submarine Returns to the Depths », *Naval News*, mars 2024, disponible sur : www.navalnews.com.

Pour faire face à cet état de faiblesse, la Marine polonaise profite de plusieurs programmes de modernisation et de montée en puissance notables. Sans être aussi spectaculaires que les transformations envisagées pour les forces terrestres et aériennes, la montée en gamme prévue permettrait à la flotte polonaise de jouer un rôle non négligeable en mer Baltique, similaire à la Suède en nombre mais dépassée par l'Allemagne.

Amorcé avant la guerre et signé en mars 2022, le programme *Miecznik* prévoit l'acquisition de trois frégates neuves de 7 000 tonnes disposant d'importantes capacités de défense antiaérienne. Rempporté par l'entreprise britannique Babcock, le contrat précise cependant que les navires en question doivent être construits en Pologne et mettre à contribution l'industrie nationale. Dérivées des Type 31 de la Royal Navy, ces trois frégates devraient être livrées entre 2028 et 2031 pour remplacer les deux *Oliver Hazard Perry* quinquagénaires¹⁷¹. Certains acteurs interrogés jugent le programme plutôt ambitieux compte tenu des attendus du programme¹⁷² et des capacités encore limitées du chantier naval de Gdynia, où la première tôle a été découpée à l'été 2023. Un accord plus large a aussi été signé entre PGZ et Babcock à cette occasion, laissant entrevoir une possible commande de cinq unités supplémentaires en cas de besoin¹⁷³.

La flotte de surface va en outre profiter du remplacement des deux navires de renseignement évoqués plus haut dans le cadre du programme Dolphin. Deux navires modernes ont ainsi été commandés auprès de Saab-Kockums, ici encore en incluant la construction du navire en Pologne avant d'être transféré en Suède pour être équipé. Achetées pour 640 millions de dollars, les deux unités ont vu leur première tôle découpée en 2023 et doivent être livrées d'ici 2027 pour être employées à des missions de renseignement SIGINT (Signal Intelligence) notamment face à l'enclave russe de Kaliningrad¹⁷⁴. Amorcé au milieu des années 2010, le programme Kormoran 2 permet le remplacement d'une partie des navires de guerre des mines polonais par six nouvelles unités d'un modèle national, la dernière devant entrer en service d'ici 2027¹⁷⁵.

Annulé puis relancé à au moins trois reprises depuis le début des années 2000, le programme Orka doit renouveler et accroître les capacités sous-marines de la Marine polonaise. Relancé encore une fois à l'été 2023,

171. V. Groizeleau, « La construction de la première des nouvelles frégates polonaises a débuté », Mer et Marine, août 2023, disponible sur : www.meretmarine.com.

172. T. Grotnik, « Latest Details on Poland's Miecznik Frigate Program », *Naval News*, septembre 2024, disponible sur : www.navalnews.com.

173. T. Grotnik, « Poland Could Order Five More Miecznik Frigates », *Naval News*, 18 août 2023, disponible sur : www.navalnews.com.

174. « Dolphin Signals Intelligence Ships Programme, Poland », *Naval Technology*, février 2024, disponible sur : www.naval-technology.com.

175. J. Cislak, « Jaskółka dla Marynarki Wojennej » [L'hirondelle pour la marine], *Defence24*, mars 2023, disponible sur : <https://defence24.pl>.

il vise l'acquisition d'au moins trois sous-marins conventionnels avec une forte implication de l'industrie locale, un défi technique plus complexe que l'assemblage de navires de surface¹⁷⁶. Outre une autonomie en mer d'un mois et une capacité à plonger au-delà de 200 mètres de fond, le cahier des charges polonais exige pour ses sous-marins de mettre en œuvre des missiles antinavires, de croisière mais aussi anti-aérien à courte portée sans faire surface¹⁷⁷. Ces exigences ont de quoi étonner, puisque la profondeur moyenne mer Baltique ne dépasse pas les 60 mètres, laissant deviner une possible ambition navale polonaise plus large, hors de son théâtre d'origine. Après autant d'annulations et de relances, la perspective d'une finalisation du programme Orka reste soumise à caution, faisant figure de premier fusible éventuel pour une éventuelle révision budgétaire, mais plusieurs déclarations optimistes ont été faites début décembre 2024, évoquant une décision « à très court terme¹⁷⁸ ».

Déjà bien implantée dans les domaines terrestre et aérien depuis 2022, l'industrie coréenne s'est très vite positionnée sur ce nouveau marché avec une offre de partenariat industriel ambitieuse, faisant face notamment au français Naval Group et à l'allemand TKMS. L'intérêt de Berlin dépasse d'ailleurs la seule question industrielle puisque l'acquisition de sous-marins d'origine allemande pourrait donner lieu à une mutualisation avancée des structures de soutien grâce à une interopérabilité quasi complète. D'autres acteurs moins expérimentés dans ce domaine comme l'Espagne et l'Italie ont aussi montré leur intérêt, laissant présager une compétition très dure tant que le programme est maintenu. Les très importantes dépenses polonaises de ces dernières années, la priorité limitée accordée à la Marine et le nombre de concurrents laissent à penser qu'une partie importante du choix de Varsovie repose sur les facilités de financement qui seront offertes, un domaine dans lequel la Corée du Sud a su se démarquer pour faciliter la signature des grands contrats terrestres et aériens de 2022.

Hormis ses navires, la Marine polonaise peut aussi compter sur une importante capacité de défense côtière avec 12 batteries de lance-missiles Naval Strike Missiles (NSM) d'origine norvégienne acquises au début des années 2010 dans le cadre d'un programme de modernisation lancé en 2008. Cet arsenal pourrait être s'enrichir de nouvelles batteries plus modernes et d'une quantité très importante de munitions pouvant aussi s'attaquer à des cibles terrestres. Un contrat a ainsi été signé à l'automne 2023 avec Kongsberg Defence & Aerospace pour 1,8 milliard de dollars, le

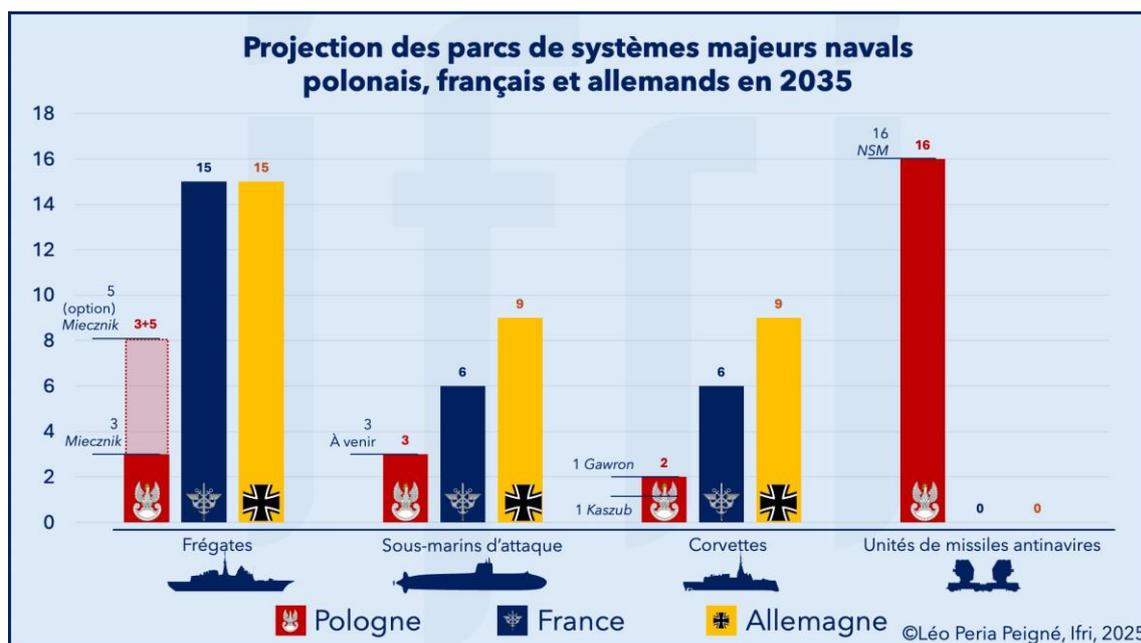
176. L. Lagneau, « La Pologne relance son projet d'acquérir de nouveaux sous-marins », Zone militaire, mai 2023, disponible sur : www.opex360.com.

177. L. Lagneau, « Le programme polonais de construction de sous-marins intéresse 11 industriels, dont le français Naval Group », Zone militaire, août 2023, disponible sur : www.opex360.com.

178. K. Wojczal, « Komunikacja strategiczna NATO i Polski. Będą ćwiczenia SZ RP w dużej skali i OPFOR [Rozmowa] » [Communication stratégique de l'OTAN et de la Pologne. Il y aura des exercices à grande échelle des forces armées polonaises et de l'OPFOR [Interview]], Youtube, 28 novembre 2024, disponible sur : www.youtube.com.

plus important de l'histoire de l'entreprise norvégienne, prévoyant la livraison de plusieurs batteries et de leurs systèmes de soutien entre 2026 et 2032. L'intérêt de Varsovie pour ces armes à double usage pourrait être lié à la réglementation moins rigide qui encadre les missiles antinavires, comparée à celle qui régle les achats de missiles sol-sol¹⁷⁹.

Schéma II-10 : Projection des parcs de systèmes majeurs navals polonais, français et allemands en 2035



Source : Military Balance, Ministère de la Défense polonais.

Restée très secondaire pendant trois décennies malgré une modernisation partielle à la fin des années 2010, la Marine polonaise profite du réinvestissement global de la Pologne dans sa défense avec une rénovation et une montée en gamme de l'ensemble de ses capacités. Cette transformation doit cependant encore se confirmer dans le temps et la Marine polonaise court toujours le risque de faire les frais de futurs arbitrages budgétaires, faute d'être sur un pied d'égalité avec les autres composantes. L'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN ayant renforcé la sécurité de l'Alliance dans la mer Baltique, les questions navales risquent d'être à nouveau rétrogradées au profit des enjeux aéroterrestres. Il n'est d'ailleurs pas anodin que la quasi-totalité des nouveaux systèmes – frégate, sous-marin et lance-missiles antinavires – comprennent des capacités d'actions contre la terre. Malgré tout, la montée en puissance à attendre de la MW pourrait ouvrir de nouvelles opportunités de coopération pour des acteurs moins pertinents dans le domaine terrestre ou aérien.

179. Z. Gwadera, « Poland to Acquire “Several Hundred” Naval-strike Missiles », Missile dialogue initiative, International Institute for Strategic Studies, septembre 2023, disponible sur : www.iiss.org.

L'évocation de ces différents programmes permet de se rendre compte de l'importance des volumes commandés, symptômes de l'ambition de Varsovie pour son appareil de défense. Une telle croissance ne se fait toutefois pas sans heurts, d'autant qu'une partie substantielle des annonces relève avant tout d'une logique politicienne, visant à rassurer la population polonaise et manque parfois de réelle coordination stratégique entre les acteurs politiques, militaires et industriels, au risque de fragiliser l'ensemble. Plusieurs acteurs rencontrés ont ainsi émis des doutes sur la pertinence de certains contrats, passés trop vite pour répondre à l'inquiétude de 2022. Conclues en hâte, ces contrats révèlent leurs faiblesses deux ans plus tard, par une mauvaise prise en compte des transferts industriels ou de l'acquisition de structures appropriées pour soutenir un matériel moderne en si grand nombre.

L'absence d'annulation de contrats après l'alternance de l'automne 2023 malgré les critiques passées de l'opposition a néanmoins de quoi surprendre, quoique la prudence soit de mise *a minima* jusqu'aux élections présidentielles de 2025, voire aux conséquences tirées des résultats de l'audit évoqué plus haut. Sous réserve que les programmes d'acquisition soient maintenus, les forces armées polonaises devraient disposer d'ici 2030 d'un potentiel de combat conventionnel substantiel. Cette évolution reste conditionnée par la capacité polonaise à assimiler et mettre en synergie les différentes briques acquises, ce qui suppose aussi de disposer des ressources humaines nécessaires et d'un outil industriel approprié.

Industrie de défense : vers l'autonomie ?

La base industrielle et technologique de défense polonaise sort de la guerre froide avec un potentiel technique important par rapport à d'autres membres du Pacte de Varsovie moins dotés, mais souffre alors d'un manque d'investissement chronique, lié à l'aggravation de la situation économique depuis la fin des années 1970. Bien intégrée au sein de l'appareil militaro-industriel du Pacte, la Pologne dispose ainsi de compétences solides dans le domaine de l'aéronautique et notamment des hélicoptères, mais aussi d'une capacité de production importante dans le domaine terrestre. Bien que de modèle soviétique, une majorité des blindés de l'armée polonaise ont été produits sous licence sur le sol national. Dans le domaine naval, les chantiers polonais ont surtout contribué par la production de navires de soutien, y compris d'unités de gros tonnage. Les grands navires de débarquement de classe *Ropucha* ont ainsi été assemblés à Gdańsk¹⁸⁰.

180. N. Bączyk, « Lata tłuste, lata chude » [Les années fastes, les années maigres], *Polityka. Pomocnik historyczny (Polska broń. Dzieje oręża i przemysłu zbrojeniowego)* [Politique. Assistant historique

Les années 1990 et la chute brutale des budgets militaires polonais ont provoqué une crise grave du secteur industriel de l'armement et de lourdes pertes financières pour un secteur presque totalement étatisé, créant une dette de près d'un milliard de dollars¹⁸¹. La crise a été en partie jugulée par le lancement de programmes de modernisation des systèmes soviétiques en service. Le développement du char PT-91 *Twardy*, modernisation du T-72, a ainsi permis à la BITD terrestre polonaise de maintenir une partie de ses compétences dans des domaines clés comme le canon, la motorisation ou les optiques de visée, en coopération au besoin avec des entreprises étrangères, israéliennes et sud-africaines notamment. Dans le domaine aérien, une entreprise comme PZL Mielec – rachetée par Lockheed Martin en 2015 – a maintenu un cœur de compétence technique dans le domaine des hélicoptères et avions de transport et d'entraînement légers qui équipent encore les forces nationales.

L'adhésion à l'OTAN et la modernisation très progressive des plateformes d'origine soviétique ont ouvert une nouvelle période pour la BITD polonaise, davantage tournée vers la coopération et le développement ou la production mutualisée. Contrainte d'acquérir une grande partie de son matériel à l'étranger, la Pologne est ainsi devenue une nation receveuse d'*offsets*, de compensations industrielles et de transferts de technologies liées à l'achat d'armement. Une loi, encadrant et facilitant l'obtention d'*offset*, a ainsi été approuvée en 1999, exprimant l'intention de Varsovie de profiter de ces mécanismes pour moderniser son appareil industriel vieillissant tout en facilitant son intégration dans l'Alliance atlantique. Elle a ainsi rendu obligatoire l'obtention d'*offsets* sous différentes formes pour tout contrat excédant cinq millions d'euros, un plancher plutôt exigeant dans le domaine de l'armement¹⁸². Un calcul complexe de la valeur à réinvestir sur le territoire national a aussi été formulé dans le texte, faisant de la Pologne une des nations occidentales les plus exigeantes en matière de compensations industrielles.

Cette réglementation a notamment servi lors de l'acquisition des 48 F-16 en 2003 en contraignant Lockheed-Martin à élaborer un plan d'investissement approfondi dans l'appareil industriel polonais évalué à plus de six milliards de dollars sur plus de dix ans. Par son poids financier et industriel, ce contrat a permis d'amorcer une modernisation étendue du secteur aéronautique polonais, notamment grâce à de fortes exigences en termes de compensations industrielles. Le domaine terrestre en a aussi bénéficié, l'acquisition de plus de 800 blindés d'infanterie à roue *Rosomak*, ayant donné lieu à d'importants transferts de technologie et à la production

(Armes polonaises. Histoire des armes et de l'industrie de l'armement)], mai 2016, disponible sur : <https://sklep.polityka.pl>.

181. *Ibid.*

182. B. Seguin, « Why Did Poland Choose the F-16? », *Marshall Center Occasional Paper*, n° 11, Marshall Center, juin 2007, disponible sur : www.marshallcenter.org.

de l'essentiel des véhicules par un acteur local, WZM (*Wojskowe Zakłady Mechaniczne*) en étroite coopération avec le concepteur, le groupe finlandais Patria. Ces différents contrats d'importation ont aussi permis de stimuler l'ensemble de l'écosystème industriel polonais et permis notamment à des entreprises plus spécialisées dans des secteurs de pointe comme l'électronique de se développer et de monter en compétence, à l'image de PIT-RADWAR, spécialisée dans les radars.

La stratégie militaro-industrielle polonaise évolue au début des années 2010 vers une volonté de consolidation des différentes entreprises de la BITD au sein d'une holding unique capable de mettre en œuvre la stratégie nationale de modernisation en regroupant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à l'assemblage. Près de dix ans après sa création officielle en 2013, le groupe PGZ (*Polska Grupa Zbrojeniowa*) rassemble la quasi-totalité des plus grandes entreprises de défense polonaise à quelques exceptions près, notamment WB Group, à l'origine des munitions rôdeuses *Warmate*. Voulu au départ comme un outil indispensable à la modernisation des forces armées polonaises, PGZ doit permettre à l'industrie polonaise de passer de la production sous licence de matériel étranger à la conception de systèmes nationaux en capitalisant sur l'expérience acquise depuis le début des années 2000. La *holding* a ainsi été l'interlocuteur principal pour la plupart des projets dimensionnants pour l'armée polonaise comme l'obusier Krab, via sa filiale Huta Stawola Wola ou encore la polonisation des chars allemands *Leopard 2* au standard *Leopard 2PL* via une autre filiale, Bumar-Łabędy. Alors que Varsovie amorce sa remontée en puissance, sa BITD, et PGZ au premier chef, doit absorber un volume considérable de commandes mais aussi de transferts de technologies et de production sous licence de systèmes étrangers, notamment coréen. Cette perspective d'un retour à la production de masse est une opportunité dans un contexte européen de production quasi échantillonnaire de matériel neuf, mais représente un défi face à l'ampleur de la tâche, sur un marché du travail polonais déjà très tendu.

Ce dernier programme est par ailleurs symptomatique des difficultés que rencontre la BITD polonaise. Pensée au début des années 2010 et lancée en 2015, la polonisation des *Leopard 2* enchaîne les retards et surcoûts et seul un tiers des véhicules prévu a été amélioré en 2024, quand le délai initial prévoyait la complétion du programme en 2023¹⁸³. Cette situation problématique est le fruit de divers facteurs, allant d'une relation difficile avec l'industrie allemande à la tension extrême du marché du travail pour une industrie de la défense faiblement attractive, en passant

183. J. Palowski, « Polish Leopard 2PL Upgrade Delayed, Costs on the Rise », *Defence24*, février 2020, disponible sur : <https://defence24.com>.

par une relative surcharge de commandes et de projet dans le cadre de la transformation des forces polonaises¹⁸⁴.

Dix ans après sa création, PGZ se trouve aussi dans une situation délicate. Rassemblant un potentiel industriel et technologique considérable et responsable de la plupart des contrats d'armement récents, la *holding* de défense polonaise a néanmoins souffert d'une série de scandales divers, souvent liés à sa politisation. Relevant initialement de la responsabilité du Trésor public polonais, la *holding* a été transférée au ministère de la Défense par le PiS après son arrivée au pouvoir. Les nominations aux postes clefs du groupe étant devenues une prérogative gouvernementale, PGZ a souffert d'une grande instabilité de son personnel de direction, parfois nommé pour des raisons plus politiques qu'industrielles¹⁸⁵. Entre autres, plusieurs affaires de détournement de fonds par le porte-parole du ministre de la Défense PiS de l'époque, nommé au conseil d'administration de l'entreprise sans avoir les compétences requises, ont été très médiatisées¹⁸⁶. Cette mainmise politique a contribué à la dégradation de la situation financière de la *holding* puisque d'entreprise bénéficiaire sous la tutelle du Trésor, PGZ est devenue largement déficitaire. Si la situation de PGZ s'est assainie à partir de 2017, plusieurs entretiens ont aussi évoqué une transition interne difficile depuis l'alternance de l'automne 2023, de nombreux conflits politiques interpersonnels ralentissant la bonne marche d'une entreprise déjà déficitaire depuis plusieurs années. D'autres ont souligné un manque de communication problématique entre militaires, politiques et industriels alors même que l'ambition considérable du réarmement polonais requiert une bonne entente entre ces acteurs.

L'acquisition massive de matériel américain et coréen par la Pologne a fait l'objet de vives critiques notamment de la part de certains Européens, reprochant à Varsovie de ne pas privilégier les systèmes développés et produits sur le continent ou même d'utiliser l'argent européen pour enrichir d'autres partenaires. Il est cependant nécessaire de replacer ces critiques dans un contexte stratégique et industriel européen bien particulier. D'abord, la BITD européenne dans son ensemble était alors incapable de répondre à l'urgence de la demande polonaise. Avec une production de chars et d'obusiers chenillés inférieure à la centaine d'unité annuelle, voire l'absence totale d'offre européenne sur le secteur des lance-roquettes multiples, Varsovie a choisi de se tourner vers des partenaires capables de livrer ces systèmes en quantités et dans des délais contraints afin de remplacer les transferts à l'Ukraine et d'amorcer sa remontée en puissance. L'absence de montée en puissance européenne substantielle dans le

184. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

185. A. Gernand, « Trzy miesiące aresztu dla Bartłomieja M., byłego rzecznika MON » [Trois mois d'arrestation pour Bartłomiej Misiewicz, ancien porte-parole du ministère de la Défense nationale], Wyborcza, janvier 2019, disponible sur : <https://rzeszow.wyborcza.pl>.

186. Entretiens avec des acteurs civils et militaires polonais, automne 2024.

domaine des plateformes terrestres plus de deux ans après l'annonce des contrats coréens est venue conforter la Pologne dans ce choix¹⁸⁷.

En outre, le projet polonais de bâtir une industrie de défense capable de soutenir un effort de guerre en haute intensité comprenait des compensations industrielles et transferts de technologies très importants, des conditions peu attractives pour une BITD européenne car susceptible de faire émerger à court terme un concurrent sérieux sur le continent. Cette perspective a, en revanche, été perçue par l'industrie coréenne comme l'opportunité de prendre pied en Europe, alors même que la modernisation des parcs militaires s'y accélère. La BITD de Séoul a ainsi gagné non seulement une série de contrats exceptionnels, mais aussi une future tête de pont pour répondre aux futures demandes européennes. La Pologne a, en revanche, convenu d'offsets industriels plus limités pour l'acquisition de matériel américain mais le choix de privilégier Washington reste cohérent pour Varsovie, puisque les « compensations » américaines prennent aussi la forme de déploiement de troupes sur place, un aspect hors d'atteinte pour Séoul. Cette prépondérance américaine s'est aussi renforcée depuis le début de la guerre puisque l'aide américaine à l'Ukraine a très largement éclipsé l'aide européenne dans le domaine de l'armement. Dans ce contexte, choisir Washington plutôt que Bruxelles relève d'un choix stratégique rationnel pour une nation du flanc Est directement au contact de la Russie, l'achat d'armement américain étant associée de manière plus ou moins explicite au maintien de la réassurance américaine.

Enfin, la transformation polonaise n'a pas totalement exclu la BITD européenne par principe : si celle-ci est absente des contrats les plus importants pour les raisons évoquées plus haut, Varsovie a néanmoins acquis une partie de ses systèmes de C2, de soutien ou de ses plateformes navales auprès de ses partenaires, si sa propre BITD n'était pas en mesure de les lui fournir. Cette dernière nuance n'est d'ailleurs pas anecdotique au vu de la montée en puissance, parfois chaotique mais continue de l'industrie de défense polonaise.

187. *Ibid.*

Recommandations : anticiper la bascule des équilibres

Il est difficile d'imaginer deux armées et cultures stratégiques plus différentes que celles de la Pologne et de la France. Varsovie est fermement ancrée dans une perspective conventionnelle, continentale et transatlantique accordant une place prépondérante au combat aéroterrestre et au besoin d'une armée de masse dotée de réserves populaires importantes. Face au conflit en Ukraine, elle a fait le choix d'une montée en puissance rapide et massive pour édifier un outil de dissuasion conventionnelle crédible face à la Russie. De son côté, Paris compte sur la dissuasion nucléaire face aux menaces existentielles qui lui permet de maintenir une armée d'emploi équilibrée à vocation expéditionnaire, répondant à une culture stratégique globale au sein de laquelle l'Europe n'a longtemps été qu'un théâtre parmi d'autres. Face au conflit en Ukraine, la France a fait le choix d'une mise en cohérence de ses capacités plutôt qu'une montée en puissance pour réparer trois décennies de réduction des budgets et effectifs militaires. Alors que la France amorce son propre pivot européen après deux décennies d'OPEX, ces différences pourraient être une opportunité de choix pour renforcer une coopération franco-polonaise aujourd'hui très limitée.

Des relations bilatérales à renouveler ?

Si les relations franco-polonaises n'ont jamais été intimes depuis la fin de la guerre froide, l'affaire des *Caracal* de 2015 les a brutalement refroidies, ouvrant une période d'indifférence bilatérale voire d'hostilité vis-à-vis d'un gouvernement PiS considéré comme eurosceptique et atlantiste à l'excès. La France a alors tenté de capitaliser sur sa relation avec l'Allemagne, en lançant plusieurs projets d'armement majeurs comme le SCAF et le MGCS. Après huit ans d'indifférence et de fortes frictions entre dirigeants français et polonais du début du conflit, la défaite du PiS aux élections législatives de l'automne 2023 a amorcé une nouvelle dynamique de rapprochement. La relation entre États-majors français et polonais reprend dès novembre 2023, les généraux Burkhard et Kukula se rencontrant à plusieurs reprises en Pologne et en France dès mars 2024. Un projet de traité est évoqué à la même époque avec pour objectif de moderniser et approfondir les relations bilatérales entre les deux pays, le précédent traité

bilatéral datant de 1991¹⁸⁸. Depuis cette époque, la proportion de francophones s'est notamment réduite, devenant très faible chez les Polonais de moins de 45 ans, remplacée par l'Allemand et l'Anglais.

Le futur traité de Nancy prévu pour l'été 2025 doit notamment inclure une partie militaire dans son article 4 avec trois lignes directrices majeures :

- ▀ accroître l'interopérabilité entre les deux armées, notamment dans le domaine terrestre ;
- ▀ approfondir la coopération dans les champs hybrides (renseignement, influence, forces spéciales, cyber...) ;
- ▀ faciliter la coopération capacitaire sur des segments précis comme les frappes dans la profondeur¹⁸⁹.

L'approfondissement des relations militaires bilatérales passe aussi par une intensification des échanges de toutes natures. Pour la première fois depuis des années, l'École de guerre française accueille un officier polonais dans sa promotion 2024-2025. Sur un plan symbolique, la 2^e Brigade blindée française et la 10^e Brigade blindée polonaise avaient signé un accord de jumelage en 2013, qui pourrait être réactivé pour faciliter échanges et entraînements en commun. La France accroît aussi sa participation aux exercices militaires réguliers¹⁹⁰ se déroulant en Pologne, tandis que la Pologne a été officiellement invitée à participer aux prochains exercices interarmées Orion en 2026. Faute de matériel commun sur lequel baser une coopération capacitaire immédiate, les champs immatériels comme le cyber et l'intégration des enseignements du conflit en Ukraine sont un domaine d'échange privilégié. Les importants mouvements de troupe vers le flanc Est de l'Alliance à partir de 2022 ont aussi souligné la complexité technique et logistique de tels transferts, poussant au lancement d'initiatives multilatérales pour harmoniser les procédures et faciliter les déplacements. Évoqué au moins depuis l'annexion de la Crimée en 2014, le projet de « mobilité militaire » dirigé par les Pays-Bas a ainsi connu un début d'application – encore limitée en 2024 – à partir de 2017 et regroupe l'ensemble des pays de l'UE, la France n'y étant toutefois qu'observateur. Devenir un membre à part entière est susceptible de faciliter le renforcement du partenariat franco-polonais, tout en l'inscrivant dans une dynamique plus large. Le projet de corridor militaire établi dans ce cadre par les Pays-Bas, l'Allemagne et la Pologne en janvier 2024 est une étape importante à laquelle la France pourrait se joindre¹⁹¹.

188. V. Collen « La France et la Pologne veulent signer un traité de coopération », *Les Échos*, 13 septembre 2024, disponible sur : www.lesechos.fr.

189. Entretien avec des acteurs civils et militaires français et polonais, hiver 2024.

190. « Poland to Host Military Exercises with France and Germany, Says Minister », *TVP World*, 24 juin 2024, disponible sur : <https://tvpworld.com>.

191. C. Pietralunga, « L'Europe crée des couloirs militaires vers l'Est », *Le Monde*, 12 février 2024, disponible sur : www.lemonde.fr.

Après une décennie de froid diplomatique, ce regain bilatéral concrétise la convergence de plusieurs dynamiques nationales. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement Tusk, libéral europhile, a été le premier marqueur de l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité pour une relation franco-polonaise apaisée. S'il reste attaché à la prépondérance de la relation transatlantique, le nouveau gouvernement polonais a toutefois multiplié les ouvertures vis-à-vis de ses partenaires européens, estimant qu'une Europe forte était un complément indispensable à la sécurité européenne face à une Russie de plus en plus agressive. Dans le cadre de ce regain d'intérêt continental, plusieurs réunions au format Weimar, le format de coopération trilatérale entre Berlin, Paris et Varsovie établi en 1991, ont d'ailleurs eu lieu depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Tusk mais sans encore apporter de réalisations concrètes. Il est vrai que le format Weimar avait été mis en sourdine durant la période PiS en raison de la germanophobie des dirigeants de ce parti, une faiblesse prolongée par l'instabilité gouvernementale allemande de la fin 2024. En outre, les entretiens réalisés en Pologne ont souligné une grande frustration polonaise face aux difficultés à travailler ou même s'entendre avec Berlin dans le domaine de la défense, malgré une perspective de remontée en puissance à l'ouest de l'Oder. La relation de défense entre Varsovie et Berlin est pourtant bien établie à travers de multiples cadres historiques : commandements en commun au sein de l'OTAN, entraînements partagés réguliers, coopération aérienne et navale, etc.

Malgré tout, les multiples obstacles posés par l'Allemagne semblent avoir poussé la Pologne à s'intéresser à sa relation avec la France, le segment le plus ténu du triangle de Weimar. Déjà limités avant la crise des *Caracal*, les échanges entre Français et Polonais se sont depuis résumés à des coopérations ponctuelles, essentiellement dans le cadre d'exercices OTAN ou de la posture avancée de l'Alliance, notamment dans le domaine aérien. Néanmoins, la France est aujourd'hui perçue comme un partenaire plus « facile » que l'Allemagne sur les questions de défense, disposant d'une réputation d'expérience opérationnelle et d'excellence militaire attractive pour une Pologne dont les besoins de formation et de montée en compétences sont considérables pour soutenir sa propre montée en puissance. De son côté, la France a amorcé son propre « pivot européen » vers le flanc Est de l'Alliance, déployant en 2023 davantage de forces en Europe qu'en Afrique pour la première fois depuis près de vingt ans. Cette évolution du dispositif stratégique français s'est pour le moment concentrée sur l'Estonie (mission Lynx) et la Roumanie (mission Aigle), laissant de côté tout le segment central du théâtre, un segment déjà occupé par l'Allemagne.

Un partenariat bilatéral renforcé avec la Pologne compléterait la cohérence d'un dispositif français dans la région, tout en offrant des possibilités de coopération et de mise en commun hors de portée des forces de Bucarest et de Tallinn. Alors que la relation franco-allemande dans le domaine de la défense connaît elle aussi d'importantes difficultés depuis

des années, la construction d'un véritable partenariat franco-polonais offrirait une potentielle alternative à la France avec un allié plus allant dans ce domaine. À plus long terme, ce partenariat pourrait être la base d'une intégration plus large d'autres acteurs européens pour constituer le socle d'un véritable pilier européen de l'Alliance.

Alors que le contenu du traité de Nancy se précise, l'ouverture polonaise permet d'envisager le rapprochement de deux armées très différentes, mais aussi complémentaires dans leurs dynamiques, l'un apportant la masse et l'autre l'expérience opérationnelle pour progresser ensemble dans le cadre de la transformation polonaise et du réinvestissement français en Europe. Un partenariat stratégique franco-polonais nécessite toutefois une relation équilibrée et apaisée entre acteurs. La France a longtemps minoré la Pologne qui, de son côté, la regardait avec suspicion au vu de sa relative mansuétude vis-à-vis de Moscou. La complémentarité entre les forces des deux pays ne peut pas non plus se limiter à une approche purement utilitariste, où la Pologne fournirait les « gros bataillons » à une France qui resterait en seconde ligne, tandis que la Pologne ne peut compter sur la France exclusivement pour son expérience opérationnelle ou d'éventuels *offsets* industriels.

L'opportunité offerte par l'évolution polonaise doit cependant être exploitée sans attendre car elle pourrait s'avérer limitée dans le temps. Conséquence au moins partielle d'une frustration polonaise vis-à-vis de l'Allemagne, l'ouverture de Varsovie pourrait évoluer en fonction de la coalition qui émergera des prochaines élections au Bundestag de septembre 2025. Il est difficile de présager des équilibres à venir mais la coalition la plus probable rassemblant l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) et le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) pourrait être plus favorable à une reprise des liens entre l'Allemagne et la Pologne *a minima* sur les enjeux militaires. Le rôle des Verts, devenus bien plus favorables aux questions de défense depuis 2022 ainsi qu'aux livraisons d'armement à l'Ukraine, doit aussi être scruté depuis la rive gauche de l'Oder. L'Allemagne ne bénéficie pas de la même réputation d'expérience opérationnelle que la France, mais l'importance et la multiplicité des liens existants entre les armées allemandes et polonaises, ainsi que la simple proximité géographique pourraient inciter Varsovie à revenir vers ses partenaires plus traditionnels si la France ne parvient pas à mettre suffisamment en valeur sa propre offre partenariale.

La volonté polonaise de travailler davantage avec la France pourrait aussi s'atténuer à mesure que Varsovie complète sa montée en puissance, si besoin avec d'autres partenaires. La diplomatie polonaise est ainsi très active en Europe, notamment pour développer de nouveaux liens avec les pays scandinaves dont l'expérience en matière de réserves et de forces territoriales est recherchée pour contribuer à l'évolution de la WOT, un domaine dans lequel la France n'a aucune expérience. D'autres acteurs

pourraient ainsi être attirés par les ouvertures polonaises et occuper des segments. D'un point de vue réaliste, la Pologne se tourne vers la France pour répondre à certains besoins liés à sa transformation militaire, des besoins qui seront amenés à s'atténuer une fois complétés ou à évoluer.

Du côté polonais, l'attrait de la France comme partenaire privilégié en Europe pourrait aussi être amené à évoluer avec le temps. Elle profite aujourd'hui d'une excellente réputation militaire en raison des multiples déploiements opérationnels de ses armées notamment en Afrique et au Moyen-Orient. La fin des grandes OPEX, conjuguée au renouvellement des ressources humaines militaires risque d'atténuer peu à peu cette réputation d'armée opérationnelle et, *in fine*, faire évoluer la perception de partenaires sur l'intérêt d'un partenariat. France et Pologne ont aussi leur lot de désaccords sur certains sujets clés. La position française plus « conciliante » vis-à-vis de la Russie depuis l'annexion de la Crimée, mais surtout pendant la première année du conflit en Ukraine a suscité d'importantes incompréhensions, voire du rejet, bien que l'évolution française depuis la conférence de Globsec à Bratislava soit de nature à arrondir les angles.

En revanche, la Pologne reste profondément atlantiste face à une France aujourd'hui plus accommodante mais qui reste un membre à part au sein de l'Alliance. Le concept d'autonomie stratégique, soutenu avant le conflit en Ukraine par la France, est unanimement rejeté en Pologne qui y perçoit un risque de concurrence entre OTAN et UE. Varsovie soutient plutôt une vision où une Europe forte, dépensant suffisamment dans la défense, serait considérée comme un partenaire intéressant et nécessaire pour les États-Unis et au sein de l'OTAN, dont elle est un pilier régional. Enfin, les limites de la BITD française – et d'Europe en général – l'ont exclu de la majorité des grands contrats d'armement qui sous-tendent la montée en puissance polonaise, empêchant la France d'agir dans la même catégorie que la Corée du Sud ou les États-Unis.

S'il doit prendre en compte les limites évoquées plus haut, le renouveau du partenariat franco-polonais semble déjà bien lancé, avec la multiplication des contacts et initiatives à tous les niveaux. Cette dynamique doit bénéficier d'un suivi et des moyens appropriés, *a fortiori* à la suite de la signature du traité de Nancy. Sans les investissements politiques, humains et financiers nécessaires, celui-ci court le risque de rejoindre la liste des traités bilatéraux récents qui, malgré une forte médiatisation à la signature, n'ont débouché que sur des résultats limités, sources de frustration politique et diplomatique. Les initiatives entreprises doivent en outre descendre jusqu'à des échelons suffisamment bas pour être en mesure de résister aux éventuelles évolutions politiques internes de l'un ou l'autre. Partant de presque rien, le partenariat à venir a besoin de visibilité au temps long, portée par des projets comme une participation accrue et plus systématique aux grands exercices des armées françaises, déjà acté pour l'édition 2026 d'Orion, ou par des projets de fond de

structures communes, à l'image d'un commandement de la transformation destiné à contribuer à l'évolution des armées face aux évolutions stratégiques et technologiques.

Coopérations et opportunités militaires et politiques

Armée de Terre

Au niveau des armées, les composantes terrestres françaises et polonaises ont amorcé un rapprochement progressif et des échanges accrus d'officiers à tous les niveaux : les deux chefs d'état-major de l'armée de Terre se connaissent bien et la présence de délégations polonaises dans les centres d'entraînement de l'armée de Terre comme le Centre d'entraînement au combat – 1^{er} bataillon de chasseurs à pied (CENTAC) ou le Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB) s'est intensifiée, symptôme des besoins polonais en la matière. L'ouverture de ce type de centres à des rotations ponctuelles ou régulières d'unités polonaises permettrait un rapprochement bienvenu entre les deux armées. Les deux forces terrestres ont aussi pu travailler ensemble de manière prolongée dans le cadre de la Mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine (EUMAM) depuis octobre 2022. Mené en 2024, l'exercice Dragon a aussi été l'opportunité d'une coopération rapprochée entre les deux armées, qui devrait se reproduire lors de la prochaine édition en 2026. La proposition française de jumeler la 19^e Brigade d'artillerie récemment recrée avec un équivalent polonais est pour sa part encore en attente d'une réponse de Varsovie.

Dans le domaine capacitaire, les pistes ne manquent pas. La Pologne a manifesté son intérêt pour les missiles anti-char français tout en acquérant d'importants volumes de matériel de franchissement français. France et Pologne pourraient notamment travailler de concert au développement d'un successeur commun au véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), l'armée polonaise cherchant à s'équiper d'un blindé à roues plus lourd que le *Rosomak*, une perspective scrutée de près par les industries coréennes et turques. À plus long terme, le besoin français pressant de remplacement des lance-roquettes unitaires pourrait occasionner une coopération autour des nouveaux systèmes polono-coréens *Homar-K* et servir de base à un programme plus ambitieux de missiles à longue portée comme le prévoit l'initiative ELSA (European Long-range Strike Approach), une initiative qui profite d'une forte motivation de l'ensemble des partenaires français, italiens, allemands et polonais¹⁹². La compatibilité existante entre les systèmes TOPAZ et ATLAS ouvre des possibilités dans ce domaine. En

192. H. Fayet et L. Péria-Peigné, « La frappe dans la profondeur : un nouvel outil pour la compétition stratégique ? », *Focus stratégique*, n° 121, Ifri, novembre 2024, disponible sur : www.ifri.org.

revanche, si la Pologne s'est intéressée de près au programme franco-allemand MGCS par le passé, elle semble aujourd'hui s'en éloigner, faute de réponse positive de la part de Berlin et Paris. Varsovie trouvera peut-être un meilleur accueil du côté du K3 sur lequel travaille déjà la Corée du Sud pour remplacer le K2. La Pologne continue cependant de manifester son intérêt pour le projet européen de manière ponctuelle mais les difficultés intrinsèques au projet restent un obstacle non négligeable à l'ajout d'un troisième partenaire. Au vu de l'expérience acquise et développée par l'armée polonaise dans le domaine des drones, il serait pertinent d'accroître les échanges de bonnes pratiques et entraînements communs dans ce domaine, l'armée de Terre (mais aussi de l'Air) pouvant bénéficier des progrès réalisés par Varsovie.

Marine nationale

La Marine nationale, de son côté, accroît sa présence en mer Baltique depuis 2022 et multiplie les échanges avec les marines de la région à travers des exercices comme BaltOps en juin 2024 ou Freezing Winds en novembre 2024 ou encore des escales de plus en plus nombreuses dans les ports polonais, notamment à Gdynia près de Gdańsk. Les relations bilatérales entre les marines polonaise et française restent encore limitées à ce cadre plus large mais elles se développent, la France comptant notamment sur la modernisation progressive des capacités navales de Varsovie pour multiplier les exercices hors de la mer Baltique. La Marine française pourra ainsi contribuer à la montée en compétences de ce nouveau partenaire avec peut-être, à terme, l'intégration d'une des nouvelles fréquences polonaises au sein du groupe aéronaval français dans le cadre d'un futur exercice français Polaris.

À plus long terme, des coopérations plus poussées sont envisageables dans le domaine de la guerre des mines, capacité importante pour Varsovie dans laquelle la France a une compétence reconnue et historique. Encore à ses balbutiements au sein des deux marines, le drone naval de surface et sous-marin pourrait être un autre axe de coopération à venir, particulièrement pertinent dans une mer Baltique peu profonde. Plus hypothétique, si le programme *Orka* parvient à son terme et que les *Scorpène* français l'emportaient, la Marine nationale pourrait devenir le fer de lance d'une coopération sous-marine poussée pour contribuer à l'océanisation de la flotte polonaise.

Armée de l'Air et de l'Espace

L'Armée de l'Air et de l'Espace pâtit d'un manque de plateformes communes existantes sur lesquelles bâtir une coopération concrète, mais l'intérêt polonais pour les avions-ravitailleurs MRTT ou l'A400M pourrait ouvrir des opportunités à court terme d'entraînement ou de mise en commun. L'achat par la Pologne de satellites de renseignement auprès d'Airbus a aussi ouvert d'importantes pistes de coopération pour l'Armée de

l'Air, mais surtout de l'Espace, la Pologne souhaitant développer ses capacités spatiales par de possibles acquisitions supplémentaires dans ce domaine. À moyen terme, la France et la Pologne s'intéressent à l'acquisition de capacités de guet aérien plus avancées pour remplacer vers 2035 les E-3F français et *Saab340* polonais. Si elle est encore lointaine, cette acquisition pourrait faire l'objet d'un processus commun, facilitant les futures coopérations. L'intérêt polonais pour le missile air-air *Meteor*, qualifié lors de plusieurs entretiens comme prioritaire, pourrait aussi ouvrir de nouvelles possibilités.

Plus ténu que pour le MGCS, l'intérêt polonais pour le SCAF est lui aussi exprimé de manière ponctuelle. Dans le cadre de réunions au format Weimar, la Pologne a ainsi réitéré son « ouverture » pour une possible participation au programme, sans toutefois faire d'annonces plus concrètes. Lui aussi en difficulté de manière régulière, le SCAF devrait entamer une nouvelle étape en 2025 impliquant le déblocage de certains budgets, ce qui suppose un vote du Bundestag, dont la composition doit évoluer aux prochaines élections parlementaires allemandes de 2025, créant incertitude peu propice à l'intégration de nouveaux participants avant ce terme.

Politique & diplomatique

Sur les plans politique et diplomatique, il est indispensable de bien appréhender les motivations polonaises et de les intégrer autant que possible dans la feuille de route stratégique française, pour autant qu'elles ne soient pas contradictoires avec les objectifs de Paris. Au-delà d'assurer sa sécurité, la Pologne monte en puissance pour asseoir le statut d'acteur régional incontournable qu'elle estime avoir acquis au niveau économique mais aussi stratégique, au vu de sa forte implication dans le conflit ukrainien. Ce statut doit lui donner la légitimité nécessaire pour participer de plain-pied aux instances stratégiques majeures de la région comme le format Normandie, dont elle était exclue. À court et moyen termes, Varsovie entend peser suffisamment pour être incluse dans les futures discussions à venir sur la fin du conflit en Ukraine, considérées comme un enjeu majeur pour sa sécurité. La priorité polonaise est d'éviter une répétition des accords Minsk 2, conclus entre la France, l'Allemagne, l'Ukraine et la Russie et auxquels la Pologne n'a pas eu voix. Si un partenariat renforcé pourrait faciliter les convergences, les positions françaises et polonaises n'ont pas toujours été accordées et pourraient faire l'objet de davantage de concertations, même au-delà du cadre bilatéral franco-polonais.

Les multiples annonces et intentions doivent maintenant se concrétiser et se pérenniser dans le temps. Plusieurs propositions françaises d'échange, d'exercice ou de coopération ont reçu un accueil positif de la part de Varsovie, qui doit encore y formuler une réponse adaptée. Ce processus d'ancrage passe aussi par une implication accrue des échelons subalternes dans ces échanges, les différents niveaux hiérarchiques français devant être

en mesure de travailler davantage avec leurs équivalents polonais, encore tenus par une culture hiérarchique plus rigide qu'en France. Si les relations entre CEMA sont très positives et fournies, des difficultés existent aux autres niveaux, notamment du fait de l'écart de grade éventuel entre CEMA français (général de corps d'armée) et leurs équivalents, les inspecteurs d'armée polonais (général de division). La réforme envisagée du commandement polonais évoquée plus haut devrait permettre d'aplanir ces difficultés.

En outre, faciliter les relations entre partenaires à tous les échelons permettra de protéger davantage l'ensemble du processus contre les revirements qui résulteraient de changements de personnes. Les deux CEMA devraient changer d'ici un à deux ans, il importe que leur remplacement par des généraux aux priorités différentes ne mette pas en péril ce qui aura été bâti d'ici là. Cette remarque concerne aussi le domaine politique : la France pâtit d'une instabilité politique qui limite sa prévisibilité sur le plan diplomatique, tandis que la Pologne a mis de côté les forces eurosceptiques mais pourrait voir ses propres équilibres politiques évoluer avant 2030.

Sur le plan diplomatique, l'appui de la France semble très attendu pour faire évoluer ou dénoncer l'Acte fondateur de 1997. Pour la Pologne, ce texte n'est plus valide depuis l'annexion de la Crimée, mais certains Alliés refusent de le dénoncer tout en estimant que le document n'est plus d'actualité. L'OTAN a bien ouvert la possibilité d'une dénonciation formelle, mais cette décision doit être prise collectivement par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres. Elle se baserait sur le fait que l'Acte a été enfreint à trois reprises par la Russie : en Géorgie en 2008, en Ukraine en 2014 et en 2022.

Une dénonciation mettrait fin aux « trois non » : pas de troupes « significatives », d'infrastructures et de missiles nucléaires sur le territoire des « nouveaux États membres ». En effet, l'Acte n'est pas un texte juridique et n'impose donc aucune contrainte formelle, mais il crée une barrière cognitive qui limite l'action de l'OTAN et, encore aujourd'hui, la possibilité pour la Pologne de rejoindre un jour les arrangements de partage nucléaire de l'Alliance. De fait, la dénonciation éventuelle du texte recherchée par Varsovie permettrait l'adaptation de la posture et du dispositif sur le flanc Est. Enfin, dans une perspective de renforcement et de concrétisation de la dimension européenne de la dissuasion nucléaire française face à un risque de désengagement américain, il serait utile de poursuivre les échanges et dialogues stratégiques franco-polonais déjà engagés sur le sujet, Varsovie étant l'un des alliés les plus réceptifs à la proposition française formulée en 2020.

Conclusion

Souvent comparée au *Zeitenwende* allemand, la montée en puissance polonaise semble cependant à la fois plus ambitieuse et mieux amorcée. Ce *momentum* profite d'un solide consensus politique transpartisan et d'une relative visibilité financière permise par la bonne santé économique du pays. D'ici 2035, le plan polonais prévoit ainsi un doublement du volume de l'armée de Terre, amalgamant militaires de carrière, réservistes et volontaires, l'achèvement de la modernisation de l'armée de l'Air dans ses appareils et ses systèmes de défense anti-aérienne, la montée en puissance d'une force de défense territoriale et l'acquisition de nouvelles capacités pour une marine réduite à portion congrue. Le développement capacitaire polonais concerne ainsi tous les milieux et champs, bien que les enjeux aéroterrestres fassent l'objet d'un traitement de faveur assumé. L'ambition de Varsovie pour ses forces terrestres, mais aussi de défense anti-aérienne est telle qu'une réalisation à 50 % suffirait à faire de la Pologne un acteur de sécurité incontournable de l'architecture de sécurité du flanc Est de l'Alliance.

Parler de la Pologne comme de la première armée d'Europe est correct d'un point de vue strictement numérique, bien que les chiffres, notamment des effectifs militaires, doivent être remis en contexte, puisqu'ils agglomèrent professionnels, volontaires et réservistes. De même les annonces d'impressionnantes commandes de matériel militaire auprès de l'industrie coréenne doivent être nuancées : il s'agit pour l'essentiel de contrats-cadres théoriques qui doivent être validés tranche après tranche, le chiffre de 1 000 chars K2 et de 672 K9 annoncé en 2022 étant un objectif à atteindre, davantage qu'une commande ferme. En dépit de ces précisions, les développements polonais tranchent nettement avec la dynamique de réduction ou de stagnation des forces militaires en Europe. En outre, l'objectif de la Pologne n'est pas de disposer d'un outil militaire complet, mais bien d'un outil de dissuasion conventionnel crédible, capable de s'opposer à une possible attaque russe, une préoccupation redevenue majeure à l'échelle européenne, *a fortiori* dans la perspective d'un retrait croissant des forces américaines. Dans ce cadre, se présenter comme la première armée européenne s'inscrit aussi dans une stratégie polonaise de plus long terme, visant à atteindre de manière durable le statut de puissance régionale incontournable pour le règlement des crises sécuritaires du flanc Est.

Du point de vue français, la Pologne a longtemps été un partenaire mineur et la relation s'est encore atténuée à la suite de la crise des *Caracal* de 2015. Huit années plus tard, la chute du gouvernement eurosceptique polonais a permis une reprise des échanges et une intensification de la

relation entre Varsovie et Paris. L'ouverture de cette fenêtre d'opportunité doit être exploitée rapidement car l'absence de concordance entre les calendriers électoraux français et polonais pourrait rendre les échanges plus complexes à moyen terme. Dans l'immédiat, l'intensification de la relation passe par les négociations du traité de Nancy, texte bilatéral destiné à moderniser un partenariat renouvelé, y compris dans le domaine militaire. Si les armées françaises et polonaises sont très différentes dans leur format, leur doctrine ou leur relation à l'OTAN, elles sont aussi complémentaires sur bien des aspects et un partenariat de défense franco-polonais aurait l'avantage d'associer deux des puissances militaires européennes les plus crédibles. En outre, l'acquisition de nouvelles capacités militaires par Varsovie (sous-marins modernes, avions ravitailleurs) ouvre de nouvelles pistes de coopérations qui auraient été impensables avant la guerre. La Pologne pourrait mettre à profit l'expérience opérationnelle française pour contribuer à sa propre montée en puissance, tandis que la France y gagnerait un partenaire militaire solide et ambitieux dans le cadre de son pivot vers le flanc Est de l'Alliance.

En s'associant et en contribuant à la montée en puissance polonaise, la France se donnerait les moyens d'accroître durablement son influence sur l'évolution de l'architecture de sécurité du continent. Pour advenir, cette perspective peut s'appuyer sur l'évolution de la position française vis-à-vis de la Russie dans la lignée de la conférence Globsec. La prise de conscience française de la radicalité de la posture russe et des risques que ce dialogue unilatéral faisait peser sur la crédibilité de la France en Europe permet un rapprochement stratégique avec la Pologne et facilite les dynamiques actuelles de rapprochement. Il est aussi indispensable que les coopérations mises en place par le futur traité de Nancy disposent de l'attention politique ainsi que des moyens humains et financiers pour s'ancrer dans le temps et donner des résultats à long terme. La perspective d'une coopération approfondie avec une armée qui pourrait effectivement devenir la première en Europe d'ici 2035 est à ce titre d'autant plus prometteuse que, faute de réelle relation avant 2023, tout est à faire.

Les dernières publications des *Focus stratégiques*

- Adrien Gorremans, avec la participation de Jean-Christophe Noël, « [L'avenir de la supériorité aérienne. Maîtriser le ciel en haute intensité](#) », *Focus stratégique*, n° 122, Ifri, janvier 2025.
- Héloïse Fayet et Léo Péria-Peigné, « [La frappe dans la profondeur : un nouvel outil pour la compétition stratégique ?](#) », *Focus stratégique*, n° 121, Ifri, novembre 2024.
- Jérémy Bachelier et Mélissa Levailant, « [L'Inde, un partenaire incontournable pour la France dans l'Indopacifique ?](#) », *Focus stratégique*, n° 120, Ifri, juillet 2024.
- Élie Tenenbaum et Amélie Zima, « [Retour à l'Est : la France, la menace russe et la défense du 'Flanc Est' de l'Europe](#) », *Focus stratégique*, n° 119, Ifri, juin 2024.
- Pierre Néron-Bancel et Guillaume Garnier, « ['De l'autre côté de la colline' : atouts et fausses promesses de la transparence du champ de bataille](#) », *Focus stratégique*, n° 118, Ifri, mai 2024.
- Jérémy Bachelier et Céline Pajon, « [La France dans l'Indopacifique : pour une posture stratégique pragmatique](#) », *Focus stratégique*, n° 117, Ifri, octobre 2023.
- Élie Tenenbaum et Léo Péria-Peigné, « [Zeitenwende : la Bundeswehr face au changement d'ère](#) », *Focus stratégique*, n° 116, Ifri, septembre 2023.
- Guillaume Garnier, « [La France dans l'OTAN : de l'allié difficile au contributeur essentiel](#) », *Focus stratégique*, n° 115, Ifri, juin 2023.
- Jérémy Bachelier, Héloïse Fayet, Alexandre Jonnekin et François Renaud, « [Le signalement stratégique : un levier pour la France dans la compétition entre puissances ?](#) », *Focus stratégique*, n° 114, Ifri, mai 2023.
- Léo Péria-Peigné, « [Stocks militaires : une assurance-vie en haute intensité ?](#) », *Focus stratégique*, n° 113, Ifri, décembre 2022.
- Héloïse Fayet, « [Quelle posture stratégique pour la France au Moyen-Orient ?](#) », *Focus stratégique*, n° 112, Ifri, novembre 2022.
- Laurent Bansept, « [Le retour de la haute intensité en Ukraine : quels enseignements pour les forces terrestres ?](#) », *Focus stratégique*, n° 111, Ifri, juillet 2022.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org